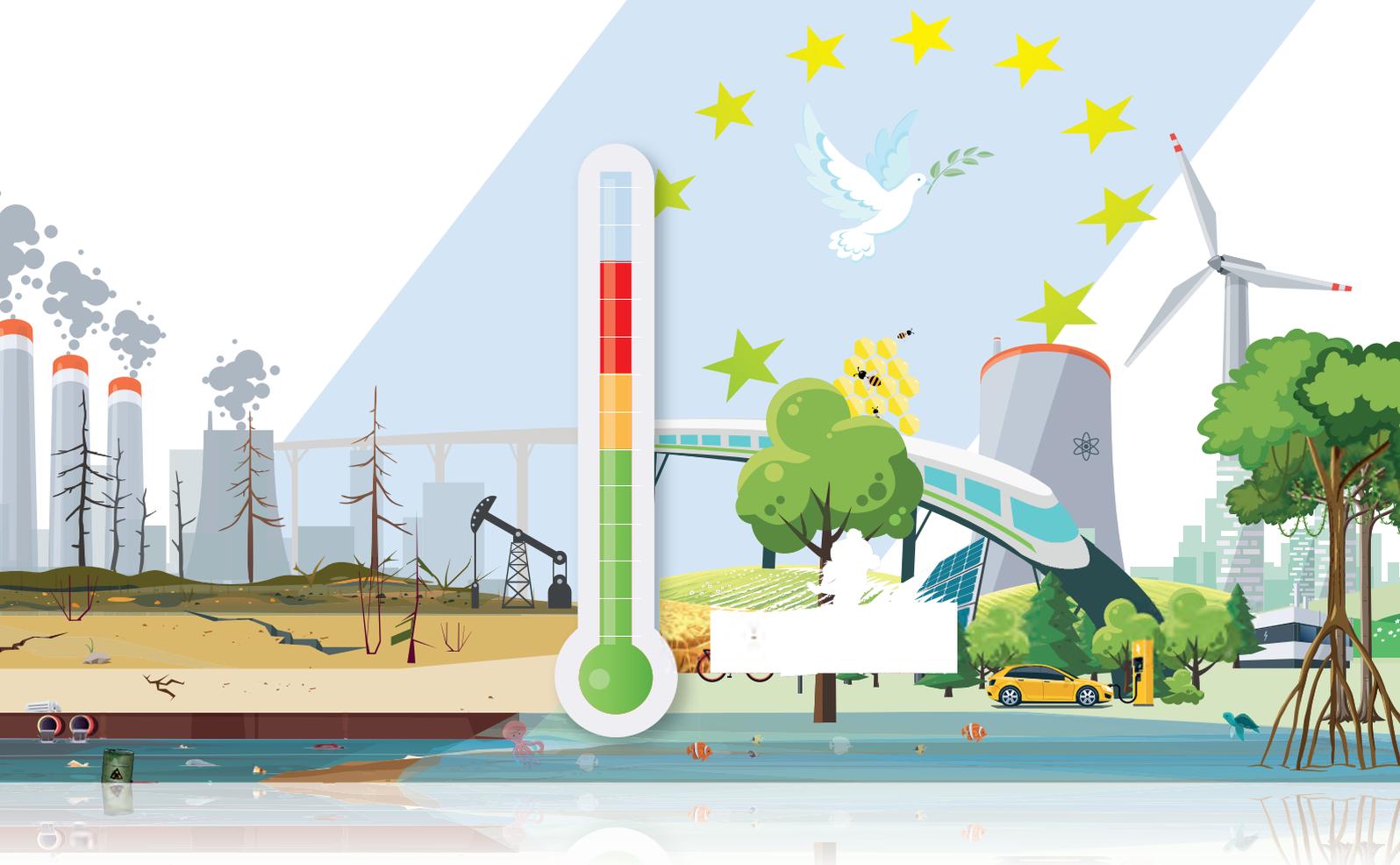




2022

Rapport Climat et Biodiversité

Accélérer la transition



JUIN 2022

Conformément à l'article 29
de la loi Énergie-Climat et aux
recommandations de la TCFD (*Task Force
on Climate-Related Financial Disclosures*)
et de la TNFD (*Taskforce on Nature-Related
Financial Disclosures - Beta v0.1*)

Éditorial	01
Interview croisée : Frédéric de Courtois et George Stansfield	02
Synthèse et chiffres clés	04
Structure du rapport	07
1. Contexte	08
1.1 Les principaux engagements d'AXA en matière de climat et de biodiversité remis en contexte	08
1.2 La science et la politique du changement climatique	10
1.3 Cadre d'action internationale pour le climat	11
1.4 Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15), la COP21 pour la biodiversité ?	12
1.5 Stratégie européenne de financement du développement durable	12
1.6 La « transition juste » se concrétise	14
2. Gouvernance	15
2.1 Surveillance du Conseil d'Administration	15
2.2 Le <i>Role in Society Steering Committee</i> (RISSC)	15
2.3 Investissements	16
2.4 Assurance	16
2.5 Rémunération	17
2.6 L' <i>Acceleration Team ESG</i>	17
3. Stratégie	18
3.1 Stratégie de Développement Durable d'AXA	18
3.2 Changement climatique	19
3.3 Biodiversité	22
3.4 Intégration ESG	25
3.5 Formation et renforcement des capacités	42
4. Indicateurs et objectifs	44
4.1 Indice AXA pour le Progrès	44
4.2 Indicateurs climatiques	45
4.3 Investissements verts	57
4.4 Indicateurs de biodiversité	59
4.5 Gestion directe de l'empreinte environnementale	62
5. Gestion des risques	63
5.1 Présentation	63
5.2 Évaluation des risques climatiques et <i>stress tests</i>	64
5.3 Impact du climat sur l'assurance santé	66
5.4 Impact du climat sur les activités propres d'AXA	67
5.5 Impact des risques physiques liés au climat sur le portefeuille d'investissement immobilier	68
5.6 Impact de la (ré)assurance des biens physiques lié au climat	70
5.7 Risques de responsabilité liés au climat	75
6. Autres informations	77
6.1 Notations de durabilité	77
6.2 Adhésions liées au développement durable	77
6.3 Recherche académique	78
6.4 Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC)	79
6.5 Avis de non-responsabilité	81

Éditorial

La transition énergétique nécessite une action collective rapide et coordonnée



Thomas Buberl
Directeur général d'AXA

Cette année, c'est avec en toile de fond la guerre en Ukraine que nous avons préparé le Rapport Climat et Biodiversité. Alors que le nuage de la COVID-19 commençait à se dissiper, un nouveau défi a surgi en Europe : un conflit violent associé à une crise humanitaire sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Résultat, les chaînes d'approvisionnement sont perturbées, les prix de l'énergie et ceux des matières premières et des produits agricoles flambent, mettant à mal l'économie dans son ensemble.

La Covid-19 et la guerre en Ukraine nous rappellent brutalement qu'une économie interconnectée et mondialisée n'est pas sans risques associés. À cette situation complexe s'ajoute le changement climatique, puisque les dangers liés au climat traversent les frontières politiques avec des impacts éventuels complexes et cumulés sur les sociétés humaines et leurs environnements naturels et urbains.

Il devient de plus en plus urgent d'agir contre le changement climatique. Depuis le dernier Rapport Climat d'AXA, le GIEC a publié ses dernières conclusions qui sont sans appel : le temps presse et il nous faut accélérer la transition énergétique. Malgré des réductions d'émissions de gaz à effet de serre çà et là, celles-ci continuent d'augmenter à l'échelle mondiale et les impacts physiques du changement climatique sont déjà visibles. Plus nous tarderons à agir, moins les stratégies envisagées seront efficaces. Autre impératif : accroître les efforts d'adaptation afin de réduire les risques et de renforcer la résilience.

Si des mesures à court terme sont nécessaires pour répondre à ces crises immédiates, une action coordonnée au long cours est indispensable.

Les coûts de la transition

Le fait que l'Europe traverse une crise énergétique ne doit pas justifier l'immobilisme. L'économie mondiale dépend toujours largement des énergies fossiles. Elles servent à produire de l'énergie, à chauffer les logements et des bureaux, à alimenter les moyens de transport, aux procédés industriels, etc.

Chaque choix énergétique que nous faisons implique des coûts ; nous sommes au début d'un processus où il convient de trouver le juste équilibre entre les risques de transition immédiats et les risques physiques à long terme. Au-delà des hausses de prix actuelles, le choix des combustibles fossiles « traditionnels » pourrait avoir moins d'impact à court terme sur les consommateurs et les entreprises. Mais cela engendra des coûts immédiats liés à la souveraineté énergétique, ainsi que des coûts à long terme liés aux émissions de gaz à effet de serre et, en particulier, aux impacts

physiques du changement climatique. Choisir une énergie bas carbone augmenterait immédiatement les coûts d'investissement dans les infrastructures nécessaires et la fermeture des centrales électriques très polluantes. Mais sur le long terme, nous serons moins dépendants des sources d'énergie venant de l'étranger et diminuerons nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous savons pertinemment que la situation devient de plus en plus urgente à mesure que les années passent et que le temps nous est compté pour atteindre la neutralité carbone. Mais nous constatons que nos efforts, aussi importants soient-ils, pourraient ne pas suffire. Comme nous le rappelle le GIEC, malgré l'engagement des États à l'heure actuelle, nous nous dirigeons vers un réchauffement de 3,2 degrés de la température à l'échelle du globe. Nous sommes appelés à opérer collectivement une transition vers une économie bas carbone à temps, et ce, pour éviter les pires effets du changement climatique, une flambée des prix de l'énergie et des ruptures de stock et de services aux économies locales. Ensemble, nous devons mettre l'accent sur les domaines à fort impact : réduire la consommation énergétique des bâtiments, de l'industrie et des transports, par exemple, et décarboniser le secteur de l'électricité. Nous devons impérativement atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

L'action collective implique la participation de tous les acteurs : les gouvernements doivent créer les bonnes conditions à cet effet ; les coalitions du secteur privé doivent soutenir l'investissement et la transition vers l'économie réelle ; nous devons enfin additionner les actions individuelles. Les investisseurs institutionnels et les assureurs comme AXA doivent trouver le bon équilibre pour soutenir les secteurs en transition qui constituent le pilier de l'économie mondiale actuelle, tout en finançant des produits et technologies de rupture.

Explorer le climat – le lien avec la nature

Le Rapport Climat et Biodiversité 2022 souligne les engagements d'AXA en matière de lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

AXA a continué à analyser les indicateurs prospectifs. En appliquant la méthodologie « Potentiel de réchauffement », le portefeuille d'investissements d'AXA affiche un réchauffement de 2,6 °C. C'est mieux que les années précédentes, mais il s'agit d'un indicateur qui restera fortement dépendant de l'intensité carbone de l'économie mondiale. C'est pourquoi AXA continue de fournir des financements et des assurances pour soutenir la transition vers de nouveaux modèles moins carbonés dans tous les secteurs : immobilier, services publics, transports... ainsi que vers des innovations visant à renforcer l'électrification et l'économie circulaire.

En outre, AXA a bien avancé vers son premier objectif intermédiaire de réduction des émissions de son portefeuille. En 2021, nous avons réduit l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements de 29 % par rapport à 2019. Ce résultat reflète l'évolution ciblée de l'économie réelle et d'actions de gestion. Il démontre aussi le champs des possibles pour les grands investisseurs institutionnels engagés dans la lutte contre le changement climatique. C'est un progrès encourageant qui nous incite à fixer des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions.

Nous avons également le plaisir de publier – c'est inédit – une analyse des impacts des investissements et des opérations d'AXA sur la biodiversité, conformément à l'« article 29 » et s'appuyant sur la version bêta du référentiel commun proposé par la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD). Ces analyses montrent de véritables progrès en matière de traduction de la nature dans un langage accessible au secteur financier – même s'il reste fort à faire. En s'associant à Iceberg Data Lab et en travaillant avec ses pairs, AXA s'engage dans le développement d'indicateurs d'aide à la décision.

La nature est notre alliée. Nous devons tout autant la respecter que la maîtriser pour réussir le double défi du changement climatique et du déclin de la biodiversité.

Plus forts ensemble

La solidarité qu'ont affichée les pays d'Europe alors même que la guerre en Ukraine s'intensifiait nous rappelle que c'est ensemble que nous sommes plus forts. L'Europe est visiblement capable de se réunir et de se mobiliser pour servir l'intérêt général. Des efforts collectifs et soutenus sont nécessaires pour relever les défis de la transition énergétique. Pour AXA, cela implique de continuer de mobiliser ses équipes et ses experts, de travailler avec les gouvernements, de nouer des partenariats avec ses clients et de s'allier avec des pairs pour accélérer la transition.

Interview croisée : Frédéric de Courtois et George Stansfield



Frédéric de Courtois

Directeur général adjoint chargé de la Finance, la Gestion des Risques, la Stratégie, la Réassurance Cédée et des Opérations



George Stansfield

Directeur général adjoint et Secrétaire général du Groupe chargé de la Direction Juridique, des RH, de l'Audit, de la Conformité et des Affaires Publiques

À l'occasion de la publication du Rapport Climat et Biodiversité d'AXA, les Directeurs Généraux délégués du Groupe AXA, Frédéric de Courtois et George Stansfield, reviennent sur les progrès réalisés à ce jour et sur certains défis à venir.

AXA est une référence pour les assureurs cherchant à bénéficier d'un effet de levier financier pour agir contre le changement climatique. Comment cela fonctionne-t-il concrètement ?

Frédéric de Courtois – AXA ambitionne d'avoir une approche cohérente pour permettre la transition vers une économie décarbonée, en sa qualité d'investisseur, mais aussi d'assureur. Nous sommes convaincus que ces deux leviers nous offrent une position unique au sein du secteur financier. C'est pourquoi nous avons pris des engagements forts, notamment des politiques plus restrictives dans le domaine de l'énergie, de la protection de la biodiversité et des risques liés aux droits de l'homme. Ces engagements ont été renforcés à l'approche de la COP26, fin 2021. Mais en pratique, il n'est pas toujours possible de reproduire ces politiques à la lettre des deux côtés du bilan en raison des différences de métiers. De plus, les investisseurs bénéficient d'un vaste « univers investissable », alors que lorsque les assureurs choisissent d'exclure certaines activités. C'est la suppression pure et simple d'une activité. Néanmoins, AXA n'a pas peur d'agir quand il s'agit de franchir certaines limites, et de donner l'exemple. Il s'agit de parvenir au juste équilibre.

George Stansfield – La transparence sur les actions et les progrès est importante. Toutes nos politiques sont publiques et consultables. D'ailleurs, nous écoutons de nombreux et divers acteurs lors de l'élaboration de ces politiques et les révisons régulièrement. Il est essentiel de disposer d'une gouvernance interne solide avec les « freins et contrepoids » appropriés. Surtout lorsque l'on examine des questions comme celles-ci, qui peuvent avoir un impact sur plusieurs aspects de nos activités et sur de multiples acteurs, internes et externes. Il en va de même pour nos collaborateurs. Le but est de les aider à comprendre le fondement des prises de position d'AXA, en particulier pour nos souscripteurs qui sont en première ligne.

FdC – L'impact immédiat sur les émissions de gaz à effet de serre peut être difficile à quantifier. Pour autant, nous sommes convaincus qu'à moyen

et long terme, ces initiatives peuvent favoriser de nouvelles pratiques. À cet égard, nous avons aussi la conviction que l'action collective des investisseurs et des assureurs peut contribuer à orienter l'économie vers un avenir à faibles émissions de carbone. La difficulté restante pour AXA, comme pour tout investisseur ou assureur qui choisit d'abandonner certaines activités, serait qu'un concurrent se place à cet endroit. C'est dans ce sens que toute décision de restrictions de souscription est difficile à prendre. Sur ce sujet, nous répliquons à nos détracteurs que notre changement d'approche a un impact considérable. On le voit avec le charbon. Aujourd'hui, près de 40 assureurs et une soixantaine d'investisseurs dans le monde ont mis en place des restrictions sur le charbon.

Les engagements des pays ne sont pas à la hauteur des enjeux identifiés par la communauté scientifique. Que doit faire un grand investisseur ou un assureur comme AXA dans ces conditions ?

FdC – Nous continuons à relever notre objectif d'investissement vert, qui se situe actuellement à 26 milliards d'euros d'ici 2023. Et nous continuons à rechercher activement de nouvelles opportunités. Par exemple, nous nous sommes récemment engagés à investir 1,5 milliard d'euros dans les forêts. Nous innovons en investissant dans des solutions fondées sur la nature. Dans le même temps, nous devons financer la transition de l'économie réelle. Mais ce processus sera long. Il n'y a pas de bouton magique pour la transition : nous avons la responsabilité d'accompagner toute l'économie réelle sur ce chemin.

GS – Les gouvernements et les régulateurs ont un rôle essentiel à jouer dans la création de référentiels et de normes réglementaires pour catégoriser les activités. En témoignent les nombreux débats qui ont eu lieu dans la sphère de l'Union européenne, débouchant sur le règlement Taxonomie. Les gouvernements peuvent également contribuer à orienter l'économie en soutenant les nouvelles technologies. En France, par exemple, le

nouveau gouvernement a récemment annoncé des portefeuilles de la transition écologique et énergétique. Les partenariats public-privé sont également essentiels pour s'assurer que le financement climatique arrive là où il est le plus nécessaire.

FdC – L'écart entre les objectifs et les engagements est aussi le reflet des tensions entre la science et la réalité économique et sociale d'aujourd'hui. Nous devons tenir compte des pressions sur la création d'emplois et de richesses induits par la transition. Certes, la transition entraîne des coûts initiaux pour aider les secteurs très polluants à se décarboner, à former les employés et à financer les investissements nécessaires dans la technologie et les infrastructures... Seulement voilà, le coût de l'inaction serait bien supérieur. Selon des études récentes, l'estimation la plus haute du coût de la lutte contre le changement climatique est inférieure à l'estimation la plus basse du coût de l'inaction. Une transition juste et méthodique n'est pas simplement « une bonne chose ». Elle est cruciale pour susciter l'adhésion de la population. Là encore, les gouvernements doivent montrer la voie, en fixant les règles et en assurant une protection adéquate lorsque cela est nécessaire.

En 2021, AXA a fondé et présidé la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA). À quoi œuvre cette Alliance ? Pourquoi est-il important que les assureurs se fixent des objectifs de neutralité carbone ?

FdC – Les assureurs pèsent lourd dans l'ensemble des transactions économiques et leur engagement vers la neutralité carbone est nécessaire si nous voulons opérer collectivement la transition. Il était donc naturel pour AXA d'appeler à la création de cette alliance. Nous sommes heureux d'en assurer la présidence. 2022 est déjà une année fructueuse pour ses membres.

Les membres de la NZIA se sont engagés à faire passer leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris. Pour atteindre cet objectif, la NZIA

“

À cet égard, nous sommes convaincus que l'action collective des investisseurs et des assureurs peut contribuer à orienter l'économie vers un avenir à faibles émissions de carbone.



Certes, la transition entraîne des coûts initiaux pour aider les secteurs très polluants à se décarboner, à former les employés et à financer les investissements nécessaires dans les technologies et les infrastructures... Seulement voilà, le coût de l'inaction serait bien supérieur.

collabore avec le *Partnership for Carbon Accounting Financials* pour élaborer une proposition de norme mondiale permettant de mesurer les émissions assurées. Il s'agirait d'une première. Les membres de la NZIA devront publier leur premier objectif intermédiaire, sur des fondements scientifiques, dans les six mois suivant la publication de cette norme.

Pour accompagner le changement collectif, les assureurs devront aussi s'associer à d'autres acteurs de l'écosystème de l'assurance, y compris les courtiers.

GS – En outre, AXA continue de participer activement à la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et a réalisé de solides progrès vers son premier objectif intermédiaire, détaillé dans ce rapport. Cette alliance a contribué à établir la norme permettant de définir les protocoles et les objectifs. Nous espérons qu'à terme, d'autres alliances adopteront cette approche. AXA IM, notre société de gestion d'actifs, est également signataire de la *Net Zero Asset Managers Initiative* (NZAMI) et rend compte régulièrement des progrès réalisés. En mai 2022, AXA IM a publié son deuxième rapport d'avancement et a annoncé que 65 % des actifs sous gestion sont gérés dans le respect des trajectoires de neutralité carbone et conformément au rapport des trajectoires +1,5 °C du GIEC.

Dans le rapport Climat de l'an dernier, AXA a présenté son objectif de développement d'« Offres vertes » pour accompagner la transition. Que s'est-il passé depuis ?

GS – En avril 2022, AXA a annoncé un objectif d'« Offres vertes » afin de favoriser des comportements et des modèles d'activité plus durables pour ses clients, particuliers et professionnels. Cela comprend un large éventail d'activités, qui va de la couverture d'assurance pour les centrales et les équipements d'énergie renouvelable à la conception et la mise en œuvre de pratiques durables de gestion des sinistres.

Nous pouvons également accompagner nos clients professionnels dans leur transition. Nous disposons d'un moyen puissant pour accompagner la transition énergétique : s'engager auprès de nos clients pour mieux comprendre leurs difficultés liées à la décarbonation ou au changement de leur modèle d'activité, et les aider à gérer les risques.

FdC – Nous devons absolument accompagner les acteurs de l'économie réelle pour assurer la transition énergétique. Nous ne pouvons donc pas rester en retrait. Nous devons au contraire être aux côtés de nos clients et leur donner les bons conseils. Ce travail s'appuie sur une vision à long terme et sur le fait que de nombreuses activités clés d'un assureur sont des mécanismes d'adaptation efficaces : gestion des risques de catastrophe, services climatiques, y compris les systèmes d'alerte précoce, filets de protection sociale, répartition et partage des risques. C'est pourquoi, par exemple, nous développons nos offres de conseil en risques pour les clients professionnels avec AXA XL et AXA Climate. Outre nos produits et services, les risques et les opportunités liés au climat sont devenus des aspects essentiels du travail quotidien de nombreuses équipes : de la finance au juridique, et de l'informatique aux investissements, en passant par la stratégie et la gestion des risques.

Ces douze derniers mois, les régulateurs des deux côtés de l'Atlantique ont mis les bouchées doubles et appelé à une plus grande convergence. Quelle doit être la priorité ?

GS – Il est clair que les efforts actuels d'harmonisation et d'amélioration des normes de reporting extra-financier sont essentiels et doivent être une priorité. Plus largement, le secteur privé, les régulateurs, les scientifiques et la société civile ont élaboré ensemble de nombreuses pratiques de développement durable. Nous croyons au partage des compétences et militons pour la transparence dans les activités de reporting. C'est ce qui a conduit AXA à publier son premier rapport Climat

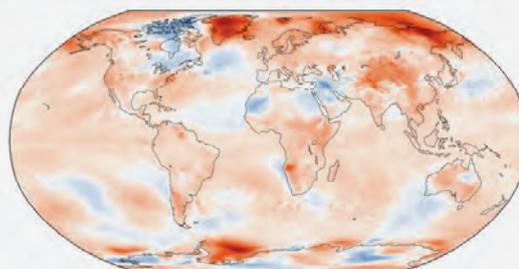
en 2016 à partir des recommandations de la TCFD. Depuis sa création en 2015, la TCFD a contribué à élaborer des mesures de transparence sur les risques climatiques. De nombreux gouvernements de par le monde les mettent en place. C'est le cas de pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni, et les États-Unis pourraient faire de même.

S'agissant des risques et opportunités liés à la nature, la création de la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en 2021 représente également une étape importante. À l'image de ce qu'a fait la TCFD sur la question du climat, cette initiative vise à développer un cadre commun pour la biodiversité, fondé sur la science. Comme beaucoup d'autres établissements financiers, AXA souhaite voir apparaître des mesures utiles à la prise de décision sur la biodiversité. En tant que membre de la TNFD, AXA contribue activement à cet effort.

FdC – Le consensus sur les scénarios climatiques et leurs variables ira croissant à mesure que les instances de régulation et de contrôle continueront de réaliser des tests de résistance liés aux risques climatiques. Là encore, AXA contribue à ces exercices pour aider à bâtir un savoir collectif et un consensus parmi les acteurs publics et privés sur les meilleures approches pour comprendre les risques climatiques.

GS – Enfin, nous espérons que les diverses initiatives réglementaires en cours en Europe, aux États-Unis et dans d'autres marchés où nous exerçons nos activités contribueront à faire converger la classification, les indicateurs et le reporting dans les années à venir. Nous mesurons la complexité de cette tâche et nous savons bien qu'il y aura toujours des spécificités et des adaptations locales. Il est toutefois primordial d'atteindre le bon degré de standardisation pour que les utilisateurs puissent comparer facilement les informations des différents marchés. Cela créerait ainsi des conditions équitables, permettant aux acteurs du privé d'opérer la transition et d'y contribuer.

Synthèse et chiffres clés



L'Accord de Paris est notre feuille de route

“Bien en dessous 2°C”

et poursuivre les meilleurs efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C d'ici 2100

Nous allons vers un « Potentiel de réchauffement » climatique

de **3,2°C**

4,8°C

augmentation attendue de la température en l'absence d'action corrective (scénario « Business As Usual »)

Pour rester sous les 2°C, le financement de la lutte contre le changement climatique doit être

3 à 6 fois supérieur d'ici 2030

34

membres de la TNFD représentant

19,4 Bn\$

d'actifs sous gestion

153 Md€

coût annuel estimé de la pollinisation artificielle

AXA considère le défi de la biodiversité comme un prolongement naturel de ses efforts pour le climat. Limiter la perte d'écosystème est une priorité pour maintenir la stabilité économique et atténuer les effets du changement climatique. En parallèle, le changement climatique amplifie, lui aussi, la destruction des écosystèmes partout dans le monde.

Stratégie climat d'AXA

1,5°C

Objectif d'investissement « Potentiel de réchauffement » pour 2050

26 Md€

d'investissements verts d'ici 2023

0%

Sortie du charbon d'ici 2040

-20%

Objectif intermédiaire de réduction de l'empreinte carbone liée aux investissements

Intégration des facteurs de durabilité

85%

du portefeuille de crédit du Groupe couvert par une notation de crédit interne

Plus de **8 000**

entreprises couvertes par la recherche ESG d'AXA

93% actions d'entreprises

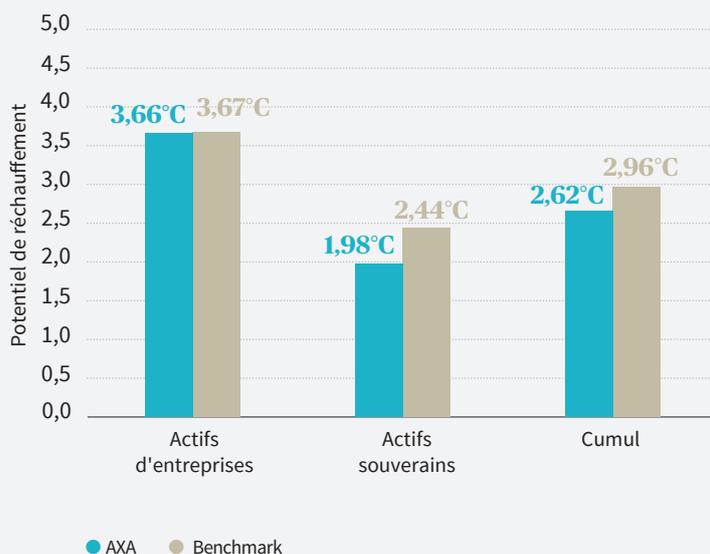
87% dette d'entreprise

98% dette souveraine

73% Immobilier

couverts par la notation ESG

Aligner les investissements sur l'Accord de Paris : l'approche « Potentiel de réchauffement » - 2021



Net-Zero Asset Owner Alliance*

65 investisseurs institutionnels représentant

Près de **10 000 Md\$** d'actifs sous gestion se sont engagés collectivement à atteindre la neutralité climatique d'ici **2050**

* Fin 2021

Net-Zero Insurance Alliance*

Présidée par AXA

Plus de **25** assureurs sont membres de la NZIA

Plus de **7 000 Md\$** d'actifs sous gestion

* Fin 2021

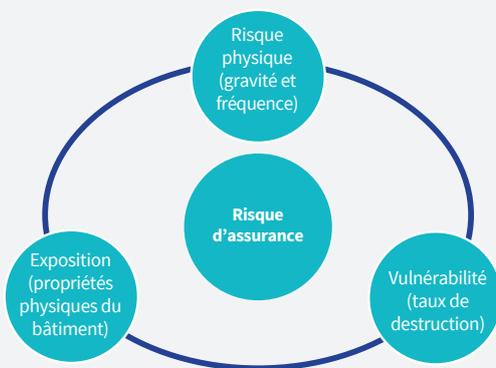
Initiative Net Zero Asset Managers*

220 responsables signataires

57 000 Md\$ d'actifs sous gestion

* Fin 2021

Risques physiques sur les « Actifs immobiliers » d'AXA



6,6 m€
Perte annuelle moyenne sur les actifs immobiliers en raison des inondations

2,2 m€
Perte annuelle moyenne sur les actifs immobiliers d'AXA en raison des tempêtes

Impact du changement climatique sur nos investissements

- 11%
de la valeur en risque climatique du portefeuille* (dans un scénario de 1,5 °C)

* En raison de changements de méthode, ces chiffres ne peuvent pas être comparés à ceux communiqués dans notre Rapport Climat 2021.

Exclusions d'investissements et d'activités

7,5 Md€
total des actifs impactés par les politiques de désinvestissement

0%
le charbon dans nos activités d'ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde)

Empreinte environnementale directe

- 61%
Baisse des émissions absolues de CO₂ d'AXA entre 2019 et 2021
Atteindre la neutralité carbone pour nos opérations propres pour **2025**

Vote et engagement en 2021

5 546
Assemblées générales votées

59%
des assemblées au cours desquelles AXA n'a pas pleinement soutenu les propositions de la Direction

283
émetteurs ayant fait l'objet d'une action d'engagement

Produits & Services

1,3 Md€
de primes en assurance verte d'ici 2023

12 m
de clients couverts par une Protection Inclusive d'ici 2023

1 390 tonnes de CO₂
évités chaque année grâce au gratte-ciel du 22 Bishopsgate de Londres d'AXA IM Real Assets.

Notre performance en matière de développement durable

97^e
classement en pourcentile selon le DJSI

#1/52
Classement d'AXA dans notre secteur d'activité selon Vigeo

AAA
MSCI



Structure du rapport

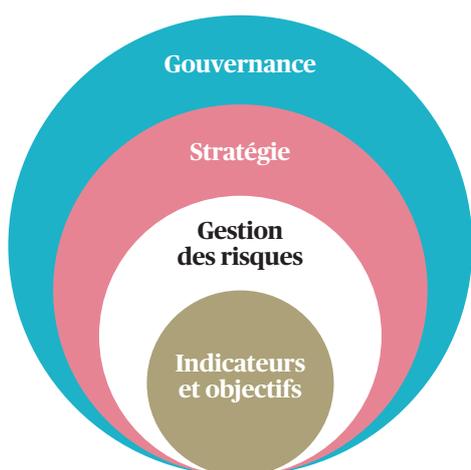
Depuis 2015, AXA publie un « Rapport Climat » annuel ⁽¹⁾. Le Rapport Climat et Biodiversité 2022 d'AXA (le « Rapport ») décrit les engagements de responsabilité d'AXA en matière d'investissements et d'assurances. Ces engagements s'inscrivent dans deux cadres ⁽²⁾ :

- › les obligations déclaratives en France découlant de l'article 29 ⁽³⁾, qui prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG), lequel article modifie et complète « l'article 173 » ⁽⁴⁾ mentionné dans les rapports des années précédentes ;
- › les recommandations de publication du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD, *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) ⁽⁵⁾. Lors de la préparation de ce rapport, AXA a tenu compte des « lignes directrices pour tous les secteurs » et des « lignes directrices supplémentaires » de la TCFD. Elles s'appliquent aux détenteurs et aux gestionnaires d'actifs.

Ce Rapport suit la trame de la TCFD ⁽⁶⁾. Les éléments clés de ce Rapport figurent aussi dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA ⁽⁷⁾. Ce Rapport prend en compte la version bêta, publiée en mars 2022, du référentiel commun du groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD, *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*) ⁽⁸⁾.



Éléments clés des informations financières relatives au climat recommandées



› Gouvernance

La gouvernance de l'organisation autour des risques et opportunités liés au climat

› Stratégie

Les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

› Gestion des risques

Les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat

› Indicateurs et objectifs

Indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat

Source : www.fsb-tcfd.org

Quelques changements significatifs distinguent ce Rapport du Rapport Climat 2021 d'AXA, à savoir :

- › une meilleure prise en compte de la biodiversité.
 - l'examen de la première version du référentiel commun de la TNFD,
 - les premiers résultats d'un exercice pilote de test des indicateurs de biodiversité. Son objectif est de mesurer l'impact des opérations d'AXA sur la biodiversité,
 - l'étude des indicateurs de biodiversité à utiliser au niveau du portefeuille d'investissement ⁽⁹⁾ ;

- › les informations sur les nouvelles politiques en matière d'énergie, de déforestation et de conversion des écosystèmes ;
- › les mises à jour sur les initiatives de création d'une coalition Net-Zero et les objectifs connexes. Cela comprend les avancées de la Net-Zero Insurance Alliance ;
- › les mises à jour et informations relatives à l'« indice AXA pour le Progrès ». Cela inclut de nouveaux objectifs pour les Offres vertes et la protection inclusive ;
- › les nouvelles mises à jour des analyses à l'aide de l'exercice pilote climatique de l'ACPR ⁽¹⁰⁾ et les stress tests de la PRA (*Prudential Regulation Authority*) et de la Bank of England ;

- › l'analyse approfondie des risques climatiques liés à la (ré)assurance Dommages ; et
- › les méthodologies actualisées redéfinissant certains « indicateurs climatiques » clés.

Audit statutaire

Les auditeurs externes d'AXA (PwC) ont émis un rapport d'assurance limité indépendant sur une sélection d'informations issues du rapport 2022 Climat et Biodiversité d'AXA. C'est une initiative volontaire. Le rapport d'assurance modérée de PwC figure à la fin du Rapport. Ses conclusions confirment la solidité des processus d'AXA et de leurs hypothèses sous-jacentes.

(1) Les Rapports Climat passés sont disponibles sur www.axa.com.

(2) Les référentiels se recoupent partiellement et sont complémentaires.

(3) Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.

(4) Article 173-VI de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

(5) www.fsb-tcfd.org

(6) Gouvernance, stratégie, gestion des risques, indicateurs et objectifs (voir graphique ci-joint).

(7) Le « Document d'Enregistrement Universel » 2021 d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « Rapport Annuel ») a été publié en mars 2022.

(8) www.tnfd.global

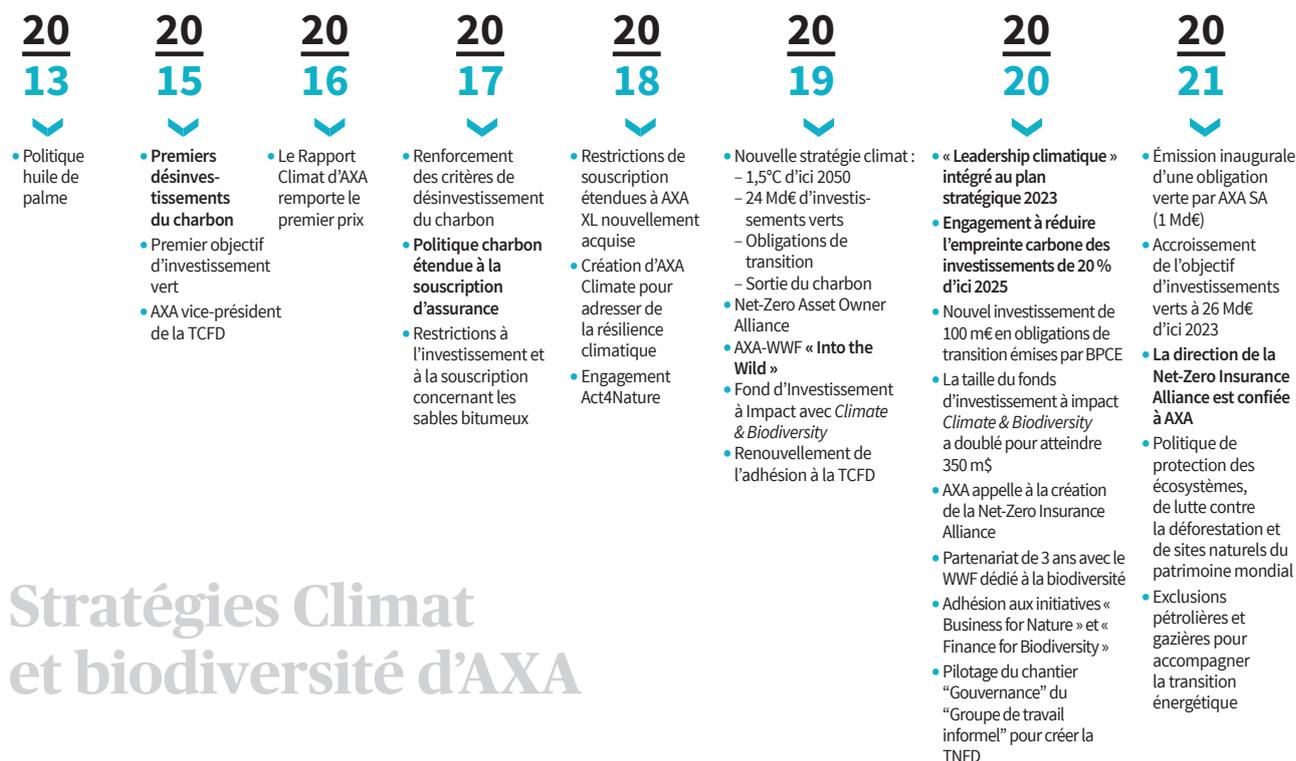
(9) Couvrant les investissements dans des actions publiques et des obligations d'entreprise.

(10) ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

1. Contexte

1.1 Les principaux engagements d'AXA en matière de climat et de biodiversité remis en contexte

Marché/contexte politique/étapes importantes



Stratégies Climat et biodiversité d'AXA

Marché/contexte politique/étapes importantes



- Lignes directrices de la SEC sur la publication d'informations relatives au climat à l'intention des investisseurs
- Lancement de l'ISSB
- Rapport du GIEC AR6
- CBD COP15 Partie II

- Objectifs Net-Zero : les puits de carbone doivent compenser les émissions de carbone restantes



Empreinte carbone des opérations internes

Sortie du charbon dans l'UE/l'OCDE

Sortie du charbon dans le reste du monde

Investissements verts

Offres vertes et Protection Inclusive

Empreinte carbone des investissements

Empreinte carbone de la souscription (Net-Zero Insurance Alliance)

Potentiel de réchauffement des investissements



- Objectifs d'assurance consacrés aux Offres vertes et à la Protection Inclusive



Stratégies Climat et biodiversité d'AXA

1.2 La science et la politique du changement climatique

Consensus scientifique solide sur le changement climatique

Cette section donne une vue d'ensemble de la science du climat. Elle s'appuie sur le sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

Dans son dernier rapport, le GIEC ⁽¹⁾ souligne la hausse de température de l'atmosphère, de la terre, de l'eau douce et de l'eau salée. Il pointe la responsabilité « sans équivoque » de l'homme. Les données probantes montrent que :

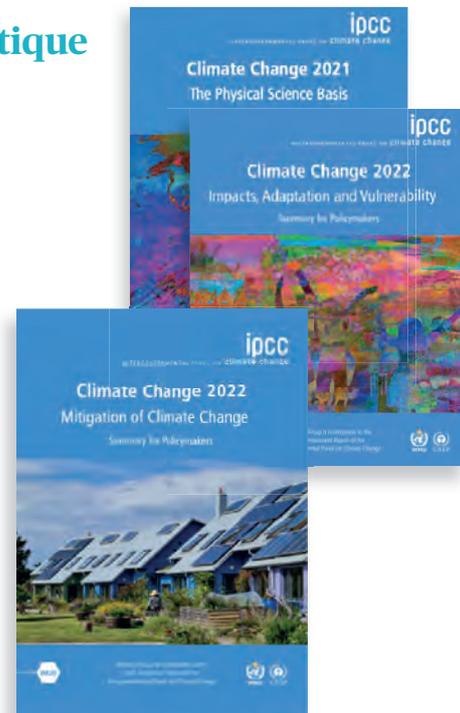
- › le changement climatique induit par l'homme a aussi provoqué ou accru la probabilité de nombreux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes très différents ;
- › l'ampleur de ces modifications est sans précédent.

Une réduction drastique des émissions de GES est indispensable au cours des prochaines décennies. Sans cela, le réchauffement climatique dépassera 1,5 °C à 2 °C au cours du 21^e siècle.

Le changement climatique a déjà un impact négatif sur les systèmes humains et naturels. Depuis 1950, le monde a connu :

- › des canicules plus fréquentes et intenses ;
- › des épisodes de précipitations plus abondantes ;
- › plus de sécheresses ;
- › plus de cyclones tropicaux ;
- › plus d'incendies ;
- › plus d'inondations.

Enfin, au niveau des économies locales, le risque de dommages accrus plane sur les biens et les infrastructures. Parmi certains secteurs d'activité plus dépendants de l'environnement ⁽²⁾, le chiffre d'affaires pourrait reculer. Les aléas climatiques toucheront probablement davantage les populations vulnérables qui se définissent souvent par une forte dépendance à leur environnement naturel et de moindres capacités d'adaptation ⁽³⁾.



Le rôle de l'atténuation et de l'adaptation

Outre la décarbonation, processus d'atténuation, selon le GIEC, il est nécessaire de réduire sans délai les risques climatiques en s'y adaptant. Ces deux actions – atténuation et adaptation – sont cumulables. Les deux sont nécessaires pour contrer les répercussions à court et long termes du changement climatique. De nombreuses stratégies d'adaptation peuvent accroître la résilience. La protection et la restauration des écosystèmes accroissent la résistance des écosystèmes et de l'homme. En outre, elles contribuent à l'atténuation du changement climatique.

Par ailleurs, l'adaptation humaine nécessite des changements en matière de :

- › modes de vie : où et comment nous vivons, dont nos modes de consommations ;
- › mobilité : transports à faible émission de carbone ;

- › production alimentaire.

De plus, les infrastructures et les zones urbaines résilientes face aux risques climatiques doivent s'adapter de manière urgente aux risques tels que les canicules et les pénuries d'eau.

Encadré contextuel



Adaptation

Selon le GIEC, l'adaptation joue un rôle clé dans la réduction de l'exposition et de la vulnérabilité au changement climatique. L'adaptation est la démarche d'ajustement au climat, actuel ou futur, et à ses répercussions. Il s'agit à la fois de réduire les effets préjudiciables du changement climatique tout en exploitant ses effets bénéfiques.

(Source : AR6 – Groupe de travail 2)

Financement de la lutte contre le changement climatique

Les financements publics et privés annuels à l'appui des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets ont augmenté jusqu'à 60 % entre 2013 et 2020. Mais selon le GIEC, il faut aller plus loin. De l'avis de ses experts, les financements à l'appui des mesures d'atténuation doivent être 3 à 6 fois supérieurs d'ici 2030 pour rester sous les 2 °C de réchauffement ⁽⁴⁾.

(1) GT1 « Les fondements scientifiques du changement climatique » : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>

(2) Par exemple, l'agriculture, la sylviculture, l'énergie et le tourisme.

(3) GT2 « Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité » : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>

(4) GT3 « Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique » : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>

1.3 Cadre d'action internationale pour le climat

COP 21 : l'Accord de Paris sur le climat

La COP21 s'est tenue à Paris en décembre 2015. Après négociations, 195 pays y ont adopté l'« Accord de Paris ». ⁽¹⁾ Les pays signataires doivent maintenir collectivement le réchauffement « à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport au niveau préindustriel ». Ils doivent aussi poursuivre leurs efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C d'ici à 2100.

Le « niveau de destruction » induit a déterminé ces seuils. En effet, les risques liés au réchauffement sont sensiblement plus faibles à 1,5 °C qu'à 2 °C. ⁽²⁾ Par ailleurs, l'Accord de Paris a mis en exergue le rôle des investisseurs (voir encadré) dans la réponse à la menace que représente le changement climatique.

L'Accord de Paris contraint les gouvernements à maintenir collectivement le réchauffement climatique à des niveaux sûrs. Pour cela, ils doivent limiter les émissions de gaz à effet de

Encadré contextuel



✓ COP21 Accord de Paris article 2 : le rôle clé des investisseurs

« Cet Accord (...) vise à renforcer la riposte mondiale à la menace du changement climatique (...) en : (a) contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels (...); (b) renforçant la capacité à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, favoriser la résilience face à ces changements et encourager un développement à faible émission de gaz à effet de serre (...); et (c) **rendant les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de GES et une voie résiliente au climat.** »

serre (GES) dans des délais précis, ce qui implique des réductions rapides et significatives. Cet objectif de transition bas carbone aura des conséquences importantes sur l'économie réelle, et donc sur les investisseurs et les assureurs. Les gouvernements peuvent choisir d'élaborer un référentiel de risques et d'opportunités à long terme issu de la feuille de route de l'Accord de Paris. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les mesures d'AXA en faveur du climat.



COP26 : « maintenir le seuil de 1,5 »

La COP26 s'est tenue à Glasgow, en Écosse, fin 2021. Son principal objectif était de « maintenir le seuil de 1,5 ». Autrement dit, elle visait à limiter le réchauffement en deçà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. En cas de réalisation, cet objectif ferait des années 2020 la « décennie décisive » en matière d'action climatique. Les gouvernements doivent produire de nouvelles Contributions déterminées au niveau national (CDN) en vue de la décarbonation d'ici la prochaine COP. Celle-ci aura lieu à Sharm El-Sheikh, en Égypte, fin 2022. Auparavant, la publication de ces CDN était prévue pour 2025. Enfin, l'accord comprend un programme inédit de réduction de l'utilisation des combustibles fossiles.

Avant la version finale du Pacte de Glasgow pour le climat, plus de 40 pays ont accepté d'abandonner le charbon. Ils se sont ainsi engagés à éliminer progressivement les centrales au charbon. Les pays développés

et les marchés émergents doivent s'y atteler respectivement dans les années 2030 et 2040. En outre, plus de 20 pays interdiront tout nouveau financement public direct alloué au développement du charbon d'ici fin 2022. Ils investiront davantage dans les énergies renouvelables.

Parallèlement aux objectifs publics, plus de 450 sociétés financières internationales se sont engagées à s'aligner sur l'objectif Net-Zero d'ici 2050. Formant la *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* (GFANZ), ces entreprises représentent 130 000 milliards de dollars d'actifs. AXA en est membre. Le but de cette alliance est d'aider à financer la transition énergétique.

La COP26 reconnaît le lien entre changement climatique et nature. Aussi, elle prévoit un engagement à mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Les pays signataires de cet engagement abritent environ 85 % du domaine forestier mondial ⁽³⁾.

Les investisseurs peuvent eux aussi soutenir ces efforts contre la déforestation. Pour cela, ils doivent s'attaquer aux activités à grande échelle en cause ⁽⁴⁾. AXA a déjà mis en place une politique visant à limiter ses investissements dans des entreprises responsables de la déforestation ou nuisibles aux écosystèmes naturels. Voir section 3.4 « Intégration ESG – Exclusions et restrictions ESG sensibles ».



Source : AXA

COP27

La COP27 se tiendra fin 2022 à Sharm El-Sheikh, en Égypte. Cette COP abordera les sujets suivants :

- mieux préparer la résilience ;
- encourager une augmentation des financements à l'appui de l'action climatique ;
- approfondir l'examen des engagements Net-Zero ;
- poursuivre les initiatives de renforcement des liens entre atténuation du changement climatique, adaptation et biodiversité ⁽⁵⁾.

(1) https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf

(2) <https://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>

(3) Cela inclut le Brésil, qui abrite la forêt amazonienne, d'une importance critique.

(4) Cela inclut la production de viande et le pâturage, la culture de l'huile de palme et du soja.

(5) Par exemple, à travers un financement accru des plans d'élimination de la déforestation liée à la production agricole.

1.4 Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15), la COP21 pour la biodiversité ?

L'Accord de Paris à la COP21 a envoyé un signal politique clair au secteur privé sur la nécessité d'agir en faveur du climat. Au regard de la biodiversité, AXA peut contribuer au travers d'initiatives volontaires telles que *Business for Nature* et *Finance for Biodiversity*. Voir section 3.3 « Biodiversité ». Mais la concurrence est accrue sur le marché et les règles du jeu inéquitables. Dans ce contexte, les États doivent définir des règles et des orientations adéquates pour gérer de grands enjeux.

L'adoption par les gouvernements d'objectifs internationaux de biodiversité fondés sur la science à la COP15 est le moyen le plus sûr pour apporter cette clarté essentielle. Des ambitions généralisées sont insuffisantes pour obtenir des résultats concrets. Des objectifs clairs aideront les entreprises, les institutions financières et la société civile à traduire ces objectifs de conservation de la nature en stratégies commerciales solides et pérennes.

Cette démarche est enclenchée. En octobre 2021, la première partie de la COP15 s'est tenue à Kunming, en Chine. Elle a donné lieu à la Déclaration de Kunming. Celle-ci identifie le rôle de la finance dans la lutte contre la perte de biodiversité. Comme l'Accord de Paris, elle identifie la nécessité « d'aligner tous les flux financiers pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité » (article 13) ⁽¹⁾.

La deuxième partie de la COP15 est prévue en fin 2022. La concrétisation d'un accord de Kunming « basé sur la science » cette année est primordiale. L'espoir repose sur le même effet transformateur sur les gouvernements et les entreprises du monde entier que l'Accord de Paris 5 ans plus tôt. Un tel accord est nécessaire pour atteindre le même niveau de *leadership* politique et économique – pour la préservation de la biodiversité – que celui observé pour le changement climatique.



1.5 Stratégie européenne de financement du développement durable

L'UE a élaboré un cadre réglementaire complet en matière de durabilité. Il vise à :

- soutenir les flux de financements privés vers des activités économiques durables ; et
- faciliter la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050.

Les volets clés de ce cadre sont déjà totalement ou partiellement en place. D'autres sont en cours de développement :

- le **Règlement « Taxonomie »** ⁽²⁾ : il s'agit d'une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement (la Taxonomie). Son ambition est de :
 - déclencher des changements de comportement dans le domaine de la finance,
 - décourager le *greenwashing*,
 - accroître les investissements durables.

(Pour en savoir plus sur le règlement Taxonomie, voir « Règlement Taxonomie de l'UE » à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » et « Cadre réglementaire et de supervision – Initiatives réglementaires relatives au changement climatique et à la finance durable » à la Section 7.3 « Informations générales » du Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA) ;

- la directive **Corporate Sustainability Reporting Directive** (CSRD) ⁽³⁾ : elle modifiera de manière plus complète les exigences existantes en matière d'information extra-financière au titre de la directive comptable ⁽⁴⁾. La proposition actuelle de CSRD de la Commission européenne vise, entre autres, à :
 - (i) étendre le champ d'application des exigences d'information en vertu de la

précédente directive européenne relative à la publication d'informations non financières (NFRD) à d'autres entreprises,

- (ii) augmenter le niveau d'assurance pour le *reporting* de développement durable,
- (iii) créer des normes de *reporting* de développement durable obligatoires au sein de l'UE,
- (iv) introduire un concept de double matérialité,
- (v) exiger l'inclusion de rapports de développement durable dans les rapports de gestion des entreprises, et
- (vi) aligner la responsabilité collective des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance des entreprises déclarantes sur les nouvelles exigences en matière de *reporting* de développement durable ;

(1) <https://www.cbd.int/doc/c/df35/4b94/5e86e1ee09bc8c7d4b35aaf0/kunmingdeclaration-en.pdf>

(2) Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

(3) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2013/34/UE, la directive 2004/109/CE, la directive 2006/43/CE et le règlement (UE) n° 537/2014, en ce qui concerne le reporting des entreprises en matière de développement durable par la Commission européenne le 21 avril 2021.

(4) Telle que modifiée par la Directive sur le reporting extra-financier.



- › le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) ⁽¹⁾ ; il régit la manière dont les acteurs des marchés financiers (FMP) ⁽²⁾ et les conseillers financiers ⁽³⁾ doivent communiquer des informations sur le développement durable aux investisseurs finaux ⁽⁴⁾. Il est applicable depuis mars 2021 (ou, pour certaines informations, à partir de janvier 2022 ou janvier 2023) ;
- › la Directive sur la diligence raisonnable des entreprises (CSDD) en matière de développement durable ⁽⁵⁾ : elle vise à favoriser un comportement d'entreprise durable et responsable dans les chaînes de valeur mondiales. Cette proposition de la Commission européenne cherche, entre autres, à fixer des règles communes en matière de diligence raisonnable, de processus et de normes destinées aux entreprises. Elle porte sur les effets néfastes réels et potentiels des entreprises sur les droits de l'homme et l'environnement, en lien avec leurs activités, les activités de leurs filiales et les opérations de la chaîne de valeur réalisées dans le cadre de relations d'affaires établies. La CSDD prévoit en outre des règles sur la responsabilité en cas de violation des processus et des normes de diligence raisonnable.

“



✓ La stratégie de l'UE pour la finance durable : prochaines étapes clés

Patricia Plas,
Directrice des Affaires publiques du Groupe

La stratégie de l'Union européenne pour la finance durable a déjà amené, dans des délais record, des changements réglementaires majeurs. L'objectif est double : devenir le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050 et soutenir la transition vers une économie plus durable.

Dans le fil de sa stratégie renouvelée sur la finance durable, la Commission européenne a souligné la nécessité d'un référentiel pour reconnaître les efforts de transition. Parmi les mesures proposées, l'extension de la Taxonomie en vue d'inclure la transition ferait de la Taxonomie existante un guide pour la transition écologique.

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

(2) Désigne les participants aux marchés financiers (par ex., les gestionnaires d'actifs, les assureurs).

(3) Désigne les conseillers financiers (par ex., les courtiers).

(4) Cela inclut les clients.

(5) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de diligence en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937, publiée par la Commission européenne le 23 février 2022.

1.6 La « transition juste » se concrétise



La « transition juste » se concrétise

Gilles Moëc,
Chef Économiste du Groupe

Sans aide du gouvernement, la baisse continue des revenus réels déclenchée par la flambée des prix de l'énergie serait particulièrement grave pour les plus défavorisés. On peut y voir une « répétition générale » des tensions omniprésentes, avec d'un côté la nécessaire lutte contre le changement climatique – susceptible d'induire une tendance inflationniste – et, de l'autre, l'équité sociale. C'est toute la question, aujourd'hui concrète, de la « transition juste ». Elle renvoie à la nécessité de préserver la cohésion sociale en parallèle de l'évolution de l'économie vers le Net-Zero. Nous serons face à des choix difficiles.

C'est évident, le changement climatique est un facteur externe négatif. Faute d'être maîtrisé, il entraînera à terme un coût pour le bien-être collectif, « imputable » à personne en particulier (facteur expliquant la courbe incontrôlée des émissions de GES). Lutter contre le réchauffement revient à « internaliser l'externalité ». Plus simplement : répercuter le coût futur dans les prix actuels pour une modification à temps des comportements. L'Union européenne a pris les devants. Elle a créé le système d'échange de quotas d'émission de carbone le plus important et le plus efficace au monde, l'ETS (Emissions Trading System). L'UE fixe une limite globale à l'émission de carbone des secteurs clés. Les entreprises sont libres d'échanger ces « crédits carbone ». Cela génère un prix de marché. Réflétant les avancées politiques en faveur de la décarbonation, le prix du carbone a augmenté ces deux dernières années. Du reste, l'UE

œuvre à une extension du système à d'autres secteurs économiques. Des chercheurs ont récemment estimé le prix du carbone compatible avec une trajectoire Net-Zero d'ici 2050. Selon ces estimations, le prix de marché doit encore augmenter, et sans doute dépasser les 100 euros la tonne.

Si l'on fixe un prix pour le carbone, il faut que quelqu'un paie. Or, il y a de fortes chances que le payeur soit le consommateur final. En effet, le prix du carbone se retrouve dans le prix des intrants des producteurs. Autre façon d'« internaliser l'externalité », l'ajout d'une taxe aux prix des produits fortement carbonés permet de financer l'émergence de produits alternatifs sans carbone. La facture peut être salée. En Allemagne, au plus fort de la transition vers les énergies renouvelables, les factures d'électricité des ménages incluaient une taxe équivalente à un point de pourcentage de leur revenu disponible. La transition allemande est restée inachevée du fait de sa dépendance au charbon.

La transition fonctionnera si consommation et investissement convergent vers des produits et services décarbonés. Or les solutions décarbonées sont souvent plus chères – du moins pour le moment. Exemple concret : à l'achat, une voiture électrique hors taxes et subventions coûte plus cher qu'une voiture thermique traditionnelle. Les gouvernements peuvent pousser les consommateurs à passer aux véhicules verts en plafonnant leurs prix. Cela revient à taxer les voitures à moteur thermique pour financer les aides à l'achat de véhicules électriques. Mécaniquement, ce

n'est pas une « opération blanche » pour les finances publiques. En effet, plus les consommateurs achètent de voitures écologiques, moins il y a de voitures traditionnelles à taxer.

Par conséquent, pour éviter une hausse des prix mondiale avec la trajectoire Net-Zero, le prix des solutions vertes avant les aides et autres subventions doivent chuter assez rapidement. En théorie, ce devrait être le cas. Les exemples sont très nombreux, à l'image de la chute du coût des panneaux solaires, grâce à la généralisation de leur technologie et aux économies d'échelle. Mais des goulots d'étranglement peuvent surgir. Certaines solutions vertes dépendent de métaux extraits de « terres rares », dont les cours ont explosé. C'est là un problème majeur.

Pour autant, la question de la « transition juste » ne peut être négligée. Une répartition équitable du coût de la transition est la condition sine qua non de son succès. La sensibilisation de l'opinion publique à la décarbonation de nos économies est très récente. Encore insuffisante dans de nombreux pays, elle reste précaire partout. Un soutien politique soutenu à la trajectoire Net-Zero est indispensable. Les inégalités criantes qui caractérisent la répartition du choc pourraient enrayer le processus. En matière d'ESG, le pilier « E » ne peut laisser pour compte le pilier « S », à savoir la dimension sociale. Aussi, les entreprises doivent mettre en œuvre une stratégie intégrée, avec des objectifs environnementaux et sociaux.

2. Gouvernance

2.1 Surveillance du Conseil d'Administration

AXA a établi un cadre de gouvernance solide pour développer et mettre en œuvre sa stratégie de développement durable. Conformément à la réglementation applicable et à son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration exerce son contrôle de la Stratégie de développement durable principalement par l'intermédiaire de son Comité de Rémunération et de

Gouvernance. Chaque année, le Comité de Rémunération et de Gouvernance du Conseil d'Administration examine la stratégie de développement durable du Groupe et en rend compte au Conseil d'Administration. En outre, le Comité d'Audit du Conseil d'Administration revoit annuellement la déclaration de performance extra-financière incluse dans le

Document d'Enregistrement Universel d'AXA et le Comité Finance & Risques du Conseil d'Administration supervise l'appétence au risque climatique, guidé par les tests de résistance climatique, et en rend compte au Conseil d'Administration.

2.2 Le Role in Society Committee (RISSC)

Le Comité de Direction du Groupe s'appuie sur le RISSC, coprésidé par :

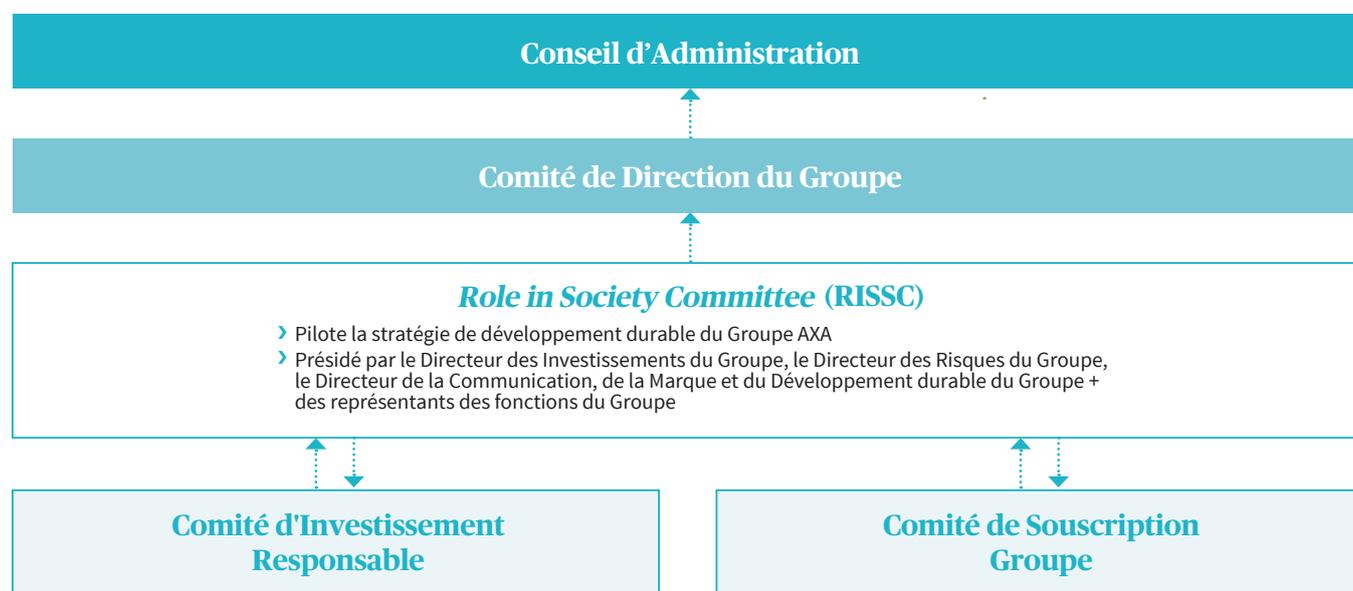
- › Le Directeur des Risques du Groupe ;
- › Le Directeur des Investissements du Groupe ; et
- › Le Directeur de la Communication, de la Marque et du Développement durable du Groupe.

Le RISSC poursuit les objectifs suivants : piloter la Stratégie de Développement Durable

d'AXA, examiner les enjeux matériels du développement durable auxquels AXA est confrontée et assurer un suivi des initiatives importantes liées au développement durable au sein d'AXA. Cela englobe le présent rapport, qui est également fourni au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration pour information.

Le RISSC se réunit tous les mois. Ce comité assure la coordination de toutes les parties

prenantes internes dans la formulation de la stratégie globale de développement durable d'AXA, qu'il soumet cette dernière au Comité de Direction du Groupe pour examen et approbation. Le RISSC rend compte régulièrement au Comité de Direction des décisions importantes prises ou à prendre et des questions examinées appelant des orientations et/ou des décisions du Comité de Direction.



- › Les Présidents des Comités sont chargés de faire remonter au RISSC les questions importantes liées au rôle d'AXA dans la société, à savoir concernant le changement climatique et l'assurance inclusive.
- › La matérialité des thématiques couvrent tous les sujets sur lesquels le Groupe communiquera en externe, ainsi que les décisions internes ayant des implications opérationnelles à l'échelle du Groupe.

2.3 Investissements

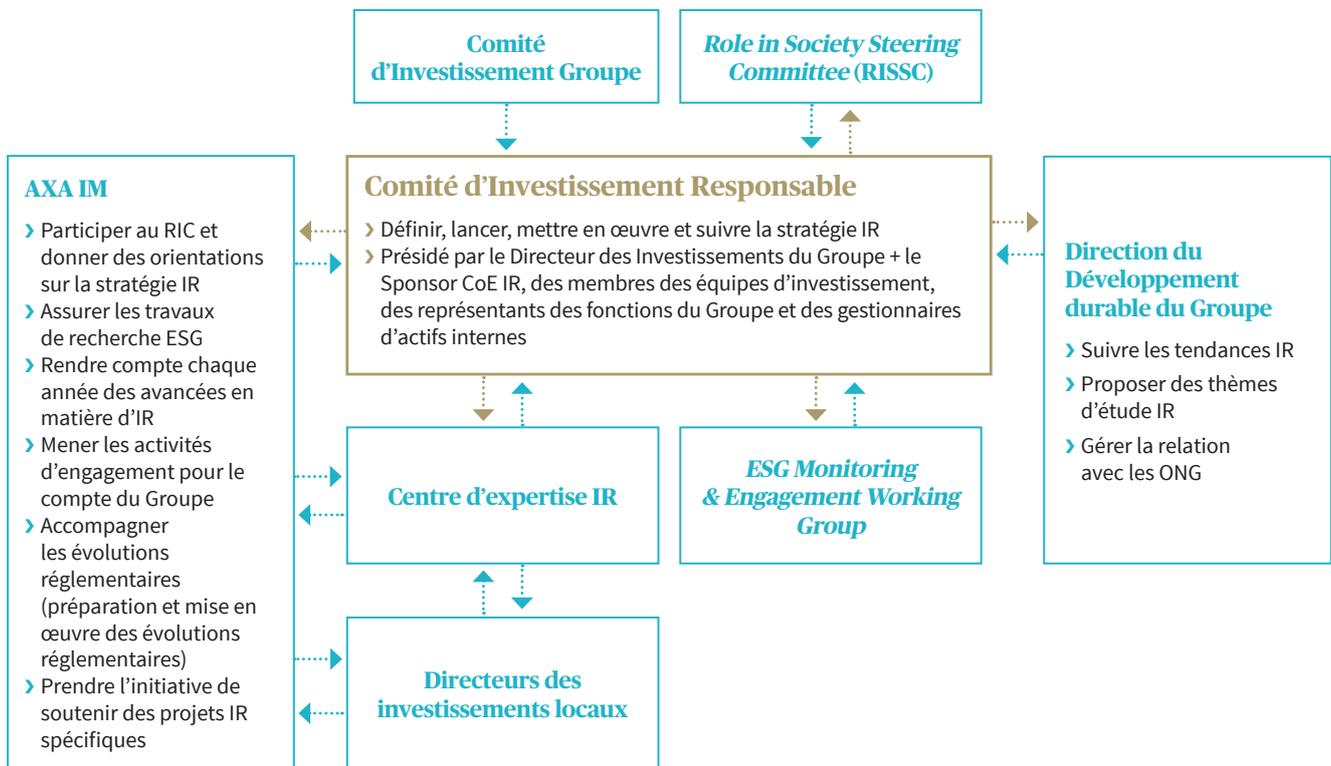
Au regard des questions liées à l'investissement, le RISSC est soutenu par le Comité d'Investissement Responsable (RIC). Ce Comité est présidé par le Directeur des Investissements du Groupe. L'approbation du RISSC est nécessaire pour toutes les décisions sensibles et/ou stratégiques liées au financement de la lutte contre le changement climatique, examinées au sein du RIC. Le RIC rend également compte au Comité d'Investissement du Groupe (GIC), présidé par le

Directeur Financier du Groupe. Le Directeur des Investissements du Groupe siège au sein du RIC, du GIC et du RISSC. Cela facilite l'alignement de la stratégie d'investissement responsable d'AXA sur la Stratégie de Développement Durable d'AXA.

Le RIC est soutenu par le Centre d'Expertise Investissement Responsable (IR). Ce groupe de travail transversal rassemble plus de 60 experts issus des équipes d'investissement locales d'AXA en interaction avec AXA IM. AXA IM a également

développé une gouvernance IR à part entière. Elle regroupe toutes ses équipes de gestion centrales et ses plateformes d'investissement.

En outre, l'*ESG Monitoring & Engagement Working Group* prodigue des conseils sur les émetteurs et les secteurs considérés comme problématiques des points de vue ESG ou climatique. Ce groupe de travail formule aussi des recommandations d'investissement soumises à l'approbation du RIC.



2.4 Assurance

L'analyse des risques et opportunités ESG liés à l'assurance bénéficie également d'une gouvernance spécifique, le Comité de Souscription Groupe (GUC), présidé par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Risk Management* - GRM) qui :

- › définit toutes les restrictions de souscription, les directives et les critères d'exemption, y compris les restrictions de souscription en matière de développement durable, et

contrôle leur application dans toutes les entités du Groupe AXA ;

- › comprend des représentants de GRM, de *Group Performance Management*, de *Group Corporate Development*, d'AXA Global Re et la Direction du Développement durable du Groupe ;

De la même manière que pour les investissements, l'approbation du RISSC est nécessaire pour les décisions sensibles et/ou

stratégiques liées au climat qui sont examinées au GUC.

Par ailleurs, une équipe dédiée au sein de l'équipe de GRM analyse les risques émergents⁽¹⁾. Elle suit leur impact potentiel sur l'activité d'AXA. Ils peuvent par exemple être liés à des enjeux ESG à long terme.

(1) Les risques émergents sont des risques qui peuvent se développer ou qui existent déjà, et qui sont en constante évolution. Ils se caractérisent par un degré élevé d'incertitude, certains d'entre eux pouvant même ne jamais apparaître.

2.5 Rémunération

10% à 30%

pois des critères ESG
dans les Actions de
performance d'AXA

En plus du cadre de gouvernance d'AXA, la politique de rémunération est conçue pour aligner les intérêts des salariés d'AXA à la stratégie de développement durable. Dans ce contexte, AXA a progressivement intégré des critères ESG dans les enveloppes de rémunération de ses dirigeants à court et à long terme. Pour 2022, la rémunération variable annuelle des dirigeants est soumise à la performance du Groupe et à la performance individuelle. La première inclut un critère de réduction de l'empreinte carbone du Groupe (pour les actifs du fond général d'AXA, avec une pondération de 15 %) et la seconde comprend la réalisation d'objectifs climatiques et de diversité. Depuis 2021, AXA a également augmenté de 10 % à 30 % le poids des critères de développement durable dans les actions de performance d'AXA, incluant les critères suivants pour l'attribution en 2022 : classement d'AXA

dans le DJSI (10 %), réduction des émissions carbone des opérations internes du Groupe (10 %) et augmentation de la part des femmes dans la population des cadres dirigeants du Groupe (10 %).

En outre, environ 5 000 collaborateurs ont bénéficié de *Restricted Shares* dont l'attribution dépend d'efforts pour le développement durable, à savoir le classement minimum d'AXA dans le DJSI. Enfin, **le poids des critères environnementaux et sociaux dans les dispositifs d'intéressement (plus de 20 000 collaborateurs) a été renforcé en 2022.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA (« Rapport annuel », section 3.2 « Rémunération et participation dans le capital des dirigeants »).



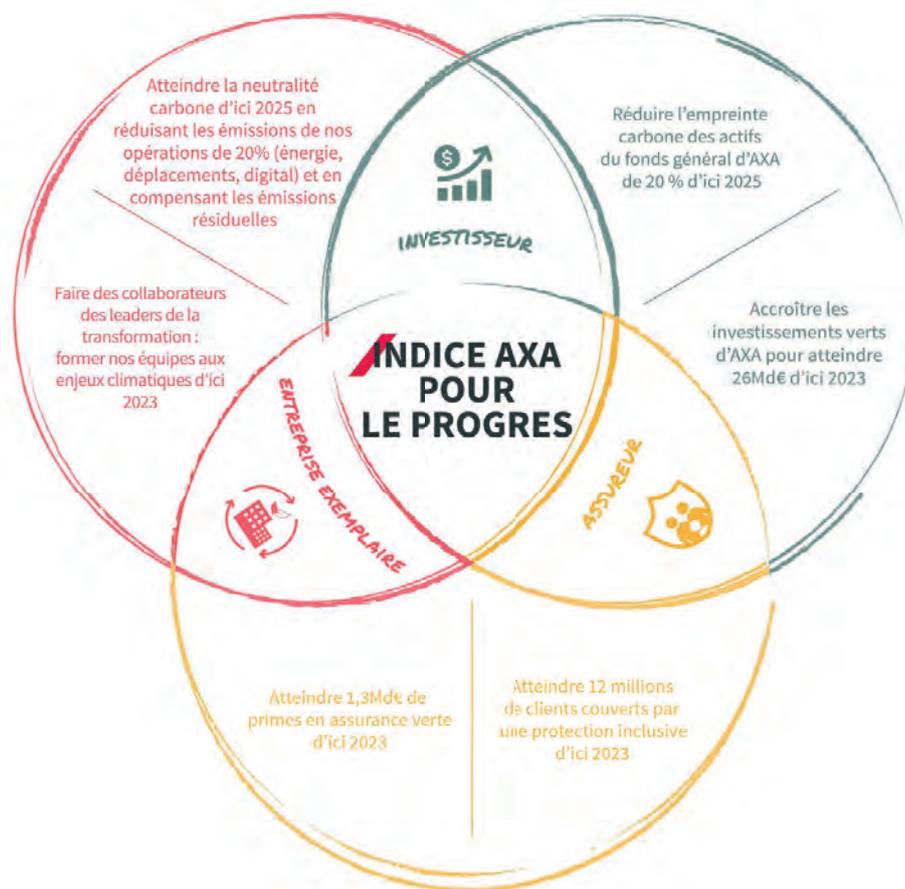
2.6 L'Acceleration Team ESG

En 2021, un nouvel organe de gouvernance a été mis en place pour assurer le succès du plan stratégique d'AXA, « *Driving Progress 2023* » : une équipe dédiée à l'accélération de l'ESG est désormais en place, composée des membres du Comité de Direction et de représentants des fonctions Stratégie et des marchés (Europe et Asie). L'*Acceleration Team ESG* est orientée vers la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie au sein des entités et l'anticipation des prochains défis à relever.

3. Stratégie

Cette section présente la stratégie globale d'AXA en matière de développement durable. Elle met un accent particulier sur la stratégie climat d'AXA et ses engagements en matière de biodiversité. Elle associe des initiatives d'investissement et de souscription, ainsi que la stratégie plus globale d'intégration ESG d'AXA. Conformément aux recommandations de la TCFD, les indicateurs et les objectifs figurent dans la Section 4.1 « Indice AXA pour le Progrès » du présent rapport.

3.1 Stratégie de Développement Durable d'AXA



Source : AXA.

La Stratégie de Développement Durable du Groupe AXA vise à remplir deux objectifs principaux :

- ▶ être le fer de lance de la lutte contre le changement climatique ; et
- ▶ développer les activités Santé et Prévoyance d'AXA en tant qu'assureur inclusif.

AXA a envoyé un signal fort en plaçant ses engagements en faveur du climat au cœur du nouveau plan stratégique « *Driving Progress 2023* », lancé en décembre 2020.

Le Groupe souhaite rendre tangible pour ses équipes la raison d'être d'AXA : « Agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte ». Le Groupe a ainsi lancé l'« indice AXA pour le Progrès » en avril 2021. Il est conçu pour mesurer et suivre les progrès réalisés dans le déploiement de la raison d'être d'AXA dans toutes les activités d'AXA.

Cet outil repose sur sept engagements partagés au sein du Groupe. Leur vocation est d'ancrer davantage le développement durable dans les activités d'AXA en tant qu'investisseur, assureur et entreprise exemplaire.

Cinq des sept engagements visent à façonner la transition énergétique. Ainsi, l'« indice AXA pour le Progrès » est désormais le principal outil de mesure du Groupe pour ses engagements en faveur du climat et de la biodiversité.

Cet index permet à AXA d'identifier, mesurer et piloter les actions conçues pour respecter les engagements à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPIs). Pour plus d'informations sur les indicateurs, les objectifs et les progrès réalisés à ce jour, voir Section 4.1 « Indice AXA pour le Progrès » du présent rapport.

3.2 Changement climatique

Contexte stratégique

Le changement climatique est un risque à moyen et long terme. Il est difficile de quantifier son impact sur les activités d'AXA. La stratégie d'AXA consiste non seulement à s'adapter, mais aussi à mettre à profit son savoir-faire pour fournir des solutions. **AXA est bien outillé pour approfondir la compréhension du changement climatique** grâce à :

- › son expertise en matière de gestion des risques ;
- › la grande quantité de données sur les sinistres qu'il collecte ;
- › les recherches qu'il finance pour faire face aux risques liés au climat.

En tant qu'assureur, il incombe à AXA de diffuser la connaissance des nouveaux risques. À travers ses décisions de souscription, le Groupe peut aussi montrer les risques pris par la société et encourager les actions de prévention pour les atténuer. Enfin, grâce à ses investissements importants, AXA est bien positionné pour envoyer les bons signaux aux investisseurs et aux entreprises de son portefeuille.

La stratégie d'AXA en matière de climat repose sur les deux moitiés du bilan : investissements et assurance. Le Groupe contribue également à travers la réduction de son empreinte environnementale directe. Il soutient :

- › la recherche académique ;
- › les initiatives de sensibilisation ;
- › le *leadership* intellectuel ;
- › les partenariats ;
- › la formation des collaborateurs ;
- › le bénévolat.

AXA a été un pionnier dans la création d'une stratégie ambitieuse sur le climat. Lors de la signature de l'Accord de Paris, en 2015, **AXA a tiré la sonnette d'alarme en déclarant qu'« un monde à + 4 °C n'est pas assurable »**. En d'autres termes, l'ampleur des risques induits par l'emballlement du changement climatique rendra les mécanismes de marché conventionnels obsolètes.

Dès 2015, AXA a adopté une approche équilibrée concernant sa contribution à la transition vers une économie plus durable et à faible intensité carbone. AXA a légitimé le désinvestissement du charbon début 2015. Le charbon est de loin l'énergie la plus carbonée. Son retrait progressif est essentiel pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2017, AXA a été le premier groupe à imposer des restrictions de souscription pour le charbon et les sables bitumineux. Ce fut une décision commerciale difficile. En 2018, elles ont été progressivement étendues à AXA XL, la nouvelle entité du segment Entreprises.



AXA s'est également engagé à atteindre un objectif ambitieux en matière d'investissements verts.

Un programme collectif fort a été promu, avec les initiatives de la TCFD, de la TNFD et de l'UE et de nouveaux indicateurs d'alignement prospectifs relatifs au climat ont été étudiés par rapport au Rapport Climat de 2018. par rapport au Rapport Climat 2018. En 2019, la crise de la biodiversité a été redéfini comme un risque financier. En 2021, nous avons annoncé de nouvelles politiques portant sur l'énergie, la déforestation et la conversion des écosystèmes. Dans ce rapport 2022, AXA présente le premier pilote d'une analyse de l'impact de ses investissements et de ses opérations sur la biodiversité.

La stratégie climat d'AXA

AXA a lancé sa stratégie climatique actuelle en novembre 2019. Elle soutient le concept d'**alignement des activités d'AXA sur l'Accord de Paris**. Pour contribuer à cette ambition globale, AXA a pris les engagements suivants :

- › l'application de la méthodologie « Potentiel de réchauffement » pour ses investissements, aligné sur une trajectoire de + 1,5 °C à l'horizon 2050. Cet objectif à long terme est complété, depuis décembre 2020, par un

objectif intermédiaire. Celui-ci table sur une réduction de 20 % de l'empreinte carbone liée aux investissements ⁽¹⁾ entre 2019 et 2025 ⁽²⁾ ;

- › un objectif d'investissements verts de 26 milliards d'euros d'ici 2023. Nous avons ajouté un objectif d'« Offres vertes » pour les activités d'assurance d'AXA afin de soutenir la transition énergétique ⁽²⁾ ;
- › une stratégie de sortie à long terme du charbon soutenue par des restrictions strictes en matière d'investissement et de souscription ;
- › un objectif de réduction de 20 % de son empreinte environnementale directe entre 2019 et 2025, et de neutralité carbone pour ses opérations en compensant les émissions résiduelles ⁽²⁾ ;
- › le lancement de l'*AXA Climate Academy* pour former les collaborateurs ⁽²⁾ ; et
- › une politique énergétique renforcée et un alignement des objectifs climat et biodiversité. Pour en savoir plus sur les actions d'AXA en matière de biodiversité, voir la Section 3.3 « Biodiversité ».

Les progrès réalisés par rapport à ces objectifs figurent à la Section 4.1 « Indice AXA pour le Progrès ».

(1) Voir communiqué de presse : <https://www.axa.com/fr/presse/communiqués-de-presse/axa-annonce-son-plan-strategique-2023>.

(2) Dans le cadre de l'« Indice AXA pour le Progrès ».

Création de coalitions Net-Zero

Tous les acteurs reconnaissent l'importance du secteur des services financiers dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. De multiples alliances « Net-Zero » ont vu le jour avec le soutien de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI). Ces alliances permettent de coordonner et d'accélérer les efforts à l'appui de la neutralité climatique.

La *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* (GFANZ) coordonne désormais ces alliances Net-Zero. AXA est membre des alliances suivantes, contribuant ainsi aux efforts collectifs du secteur.

GFANZ ⁽¹⁾

Pour atteindre les objectifs de la COP21, c'est l'ensemble de l'économie qui doit opérer sa transition. À cet effet, la *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* (GFANZ) a vu le jour en avril 2021, en amont de la COP26. Cette coalition mondiale d'institutions financières de premier plan regroupe les initiatives de financement « Net-Zero » dans le cadre de la campagne *Race to Zero*. Placée sous l'égide de l'ONU, cette campagne vise à accélérer la décarbonation de l'économie.

En novembre 2021, la GFANZ comptait plus de 450 membres, dont AXA, dans 45 pays. Ils gèrent des actifs privés pesant plus de 130 000 milliards de dollars consacrés à l'objectif « Net-Zero ». AXA participe à la GFANZ via la NZAOA, la NZAMI et la NZIA. Le Groupe est également membre du groupe de travail GFANZ « Real Economy Transition Plan ».

Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) ⁽²⁾

AXA a rejoint la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA), lancée par l'ONU en novembre 2019. La NZAOA est un groupe international d'investisseurs institutionnels qui ont pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. Dans ce cadre, ils déclarent régulièrement les progrès réalisés, dont l'établissement d'objectifs intermédiaires tous les cinq ans.

On mesure les progrès réalisés à l'aide de méthodologies liées aux émissions de GES et au concept de « température d'investissement ». Les efforts d'engagement actionnarial de la NZAOA seront essentiels pour parvenir à la transformation du « monde réel » induite par les engagements de neutralité climatique de ses membres. AXA participe au groupe de travail NZAOA « alignement du portefeuille » (voir la section Alignement du portefeuille). AXA a également lancé son objectif de réduction de 20 % de son empreinte carbone (2019-2025), conformément au « Protocole de fixation d'objectifs » de la NZAOA.

En 2021, le nombre de membres de la NZAOA est passé de 34 à 65. Ils représentent plus de 10 000 milliards de dollars ⁽³⁾ d'actifs sous gestion.

(1) <https://www.gfanzero.com/>

(2) <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

(3) <https://www.unepfi.org/news/themes/climate-change/the-net-zero-asset-owner-alliance-new-year-countdown-a-review-of-2021-and-a-vision-for-2022/>

(4) <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/AQA-SBTi-comparison-table.pdf>

(5) <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

(6) <https://www.axa-im.com/who-we-are/our-road-net-zero>

(7) Cela inclut désormais 100 % des titres de capital et obligations d'entreprise, 100 % des obligations d'État, 100 % des actifs immobiliers cotés et 100 % des actifs immobiliers du Groupe AXA pour lesquels des trajectoires Net-Zero conformes au rapport d'évaluation du GIEC (1,5 °C) ont été définies.



« Nous devons tous jouer notre rôle dans la transition vers un monde bas carbone. Nous avons été fiers d'annoncer les principales mises à jour de nos engagements en faveur du climat lors de l'Investment COP du Sommet mondial pour le climat. En tant que gestionnaires d'actifs, nous agissons selon nos convictions pour une allocation des capitaux en conséquence. Nous avons donc le pouvoir d'influencer le comportement des sociétés dans lesquelles nous investissons. Notre devoir de fiduciaire va au-delà de rentabilité pour nos clients. Nous nous devons aussi d'investir de manière responsable et de mener une action climatique. AXA IM fait donc sa part. Dans nos décisions d'investissement, dans nos engagements et nos votes, et dans la gestion de nos propres activités, nous agissons pour équilibrer les rendements et la durabilité à long terme de notre monde. »

Marco Morelli, Président exécutif,
AXA Investment Managers

La NZAOA s'engage en permanence aux côtés de la *Science Based Targets Initiative* (SBTi) concernant un guide (*Net-Zero Foundations*) destiné aux institutions financières ⁽⁴⁾. La SBTi devrait établir une norme pour les institutions financières en 2023.

En janvier 2022, la NZAOA a publié la deuxième édition de son Protocole de fixation d'objectifs. Il aiguille les membres dans la fixation d'objectifs climatiques ambitieux. Ces objectifs s'alignent sur les dernières trajectoires du GIEC pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de + 1,5 °C. Le second protocole comprend les ajouts suivants :

- › un élargissement du périmètre pour intégrer le scope 3 dans les objectifs. Ceux-ci représentent en général la majorité des émissions des membres ;
- › des objectifs de réduction des émissions du portefeuille révisés et plus ambitieux ;
- › un ensemble de considérations liées au climat. Les membres peuvent les utiliser pour déclarer les données d'émissions selon les principes de reporting applicables.

En 2021, les membres de la NZAOA ont également travaillé sur une approche de définition d'objectifs pour les émetteurs souverains. Deux projets majeurs d'élaboration de normes ont orienté ces travaux :

- › la comptabilité carbone des émetteurs souverains avec le Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (*Partnership of Carbon Accounting Financials*, PCAF) ;
- › l'évaluation des opportunités et risques souverains liés au climat (*Assessing Sovereign Climate-related Opportunities and Risks*, ASCOR).

Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) ⁽⁵⁾

La *Net Zero Asset Managers Initiative* (NZAMI) a vu le jour en décembre 2020 ⁽⁶⁾. Elle se compose d'un groupe international de gestionnaires d'actifs. Ces derniers s'engagent à soutenir les efforts internationaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C.

En tant qu'investisseur fondateur de la NZAMI, AXA Investment Managers (AXA IM) s'engage à :

- › atteindre zéro émission nette sur l'ensemble de ses portefeuilles à l'horizon 2050 ; ainsi qu'à
- › jouer un rôle clé dans la réalisation des objectifs climatiques ambitieux d'AXA.

AXA IM collaborera donc étroitement avec le Groupe AXA et en partenariat avec les clients détenteurs d'actifs sur l'analyse, le reporting et l'évolution des portefeuilles d'investissement.

En avril 2022, dans le cadre de son deuxième rapport à la NZAMI, AXA IM a revu son ambition « Net-Zero » et s'est engagé à :

- › porter le périmètre des actifs alignés Net-Zero à 65 % du total des actifs sous gestion (ASG) ⁽⁷⁾ ;
- › fixer des objectifs intermédiaires applicables aux actifs *corporate* de réduction de l'intensité carbone pour :
 - 2025 : - 25 % par rapport à l'année de référence de 2019,
 - 2030 : - 50 % ;
- › continuer d'augmenter au fur et à mesure la proportion des ASG alignés sur une valeur Net-Zero.

Des mises à jour interviendront courant 2022.

Net-Zero Insurance Alliance (NZIA) ⁽¹⁾

À la présidence de la NZIA, AXA a joué un rôle important dans sa création et son développement en 2021. AXA a notamment contribué aux actions suivantes de la NZIA :

- › mener des actions de proximité pour sensibiliser les autres assureurs et encourager leur participation ;
- › communiquer avec les régulateurs des assurances ;
- › dialoguer avec les acteurs de l'économie réelle sur les risques et opportunités de la transition énergétique.

La NZIA compte aujourd'hui plus de 25 assureurs membres, auxquels s'ajoute la Lloyd's Corporation. Cette dernière joue un rôle singulier dans le secteur en tant que marché et régulateur de l'assurance. En 2021, la NZIA a également travaillé avec le PCAF ⁽²⁾ sur le développement du tout premier facteur d'attribution des émissions carbone associées à l'assurance pour les branches d'assurance de biens et de responsabilité.

La NZIA a franchi des étapes importantes en 2021 avec :

- › le lancement officiel de la déclaration d'engagement NZIA ⁽³⁾ par les membres signataires ;
- › l'accréditation par la campagne « Race to Zero » ; et
- › l'adhésion à la GFANZ.

AXA a contribué au livre blanc de la NZIA, *Insuring the Net-Zero Transition*, publié en avril 2022. AXA met aussi à disposition :

- › des ressources pour le développement du protocole de fixation d'objectifs ;
- › des axes de travail Gouvernance, Engagement, Communication et Assurances Vie et Santé.

Assurer la transition Net-Zero

Renaud Guidée, Directeur des Risques du Groupe et Président de la Net-Zero Insurance Alliance



Le secteur de l'assurance a été le premier à tirer la sonnette d'alarme sur les impacts considérables des émissions de gaz à effet de serre et d'un modèle de croissance reposant sur le carbone. Notre leadership dans la modélisation des aléas climatiques, la mise en évidence des risques émergents et le conseil sur les options de gestion des risques sont autant d'atouts pour être à la hauteur de ce défi majeur.

Historiquement, les discussions ont porté sur les impacts du changement climatique pour les assureurs – et non sur les impacts que pourraient avoir les assureurs sur le changement climatique. Le principe de double matérialité reconnaît que l'assurance est nécessaire à la croissance et à la stabilité économiques et qu'elle peut impulser des changements dans l'économie mondiale.

Avec la création de la Net-Zero Insurance Alliance, nous avons appelé nos pairs du secteur de la (ré)assurance à promouvoir une transition verte par le biais des portefeuilles de souscription, c'est-à-dire la couverture de (ré)assurance que nous fournissons à nos clients. En moins d'un an, le programme Net-Zero a connu une forte avancée dans le secteur, avec plus de 25 membres.

Ensemble, nous bâtissons une ambition commune, un référentiel commun, un langage commun. Notre objectif ultime est d'accompagner nos clients dans leur transition « Net-Zero ». Pour cela, nous appuyons sur des stratégies d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre appliquant les principes de réduction, de neutralisation et de compensation.



(1) Voir les communications mondiales UN PSI ici : <https://www.unepfi.org/psi/wp-content/uploads/2021/04/PSI-NZIA-announcement.pdf>

(2) Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF – Partenariat pour la comptabilité financière du carbone) : <https://carbonaccountingfinancials.com/>

(3) <https://www.unepfi.org/psi/wp-content/uploads/2021/07/NZIA-Commitment.pdf>

3.3 Biodiversité

On peut se demander pourquoi une grande compagnie d'assurances, qui est aussi un grand investisseur institutionnel, s'intéresse à la protection de la nature et de la biodiversité.

C'est simple : la nature est vitale. Elle est essentielle à l'activité et à la survie de l'homme. Cela va de la nourriture aux principes actifs des médicaments, en passant par le logement. Chaque espèce apporte des contributions économiques implicites et d'une grande portée. Ce travail peut être considéré comme des services « écosystémiques » fournis gracieusement par la nature. Une étude financée par l'UE révèle que la pollinisation artificielle coûterait 153 milliards d'euros par an. Elle générerait des coûts de main-d'œuvre et technologiques bien au-delà de toute viabilité économique.⁽¹⁾

La perte potentielle de services écosystémiques clés met en péril non seulement les humains, mais aussi les entreprises qui comptent sur eux. C'est donc une source de préoccupation légitime pour les investisseurs et les assureurs qui dépendent du bon fonctionnement de l'économie. En effet, selon une étude récente de la Banque de France, la perte de la biodiversité peut avoir un impact sur les risques financiers⁽²⁾. **La capacité des investisseurs à comprendre et cartographier ces risques leur permettrait d'identifier des opportunités. Ils pourraient ainsi soutenir des initiatives qui répondent à ces problématiques, plutôt que des pratiques commerciales qui les aggravent.** C'est la théorie du changement qui sous-tend le soutien d'AXA à la création de la TNFD.

Pour AXA, le défi de la protection de la biodiversité s'inscrit dans le prolongement naturel des efforts du Groupe en faveur du climat. C'est un enjeu d'importance car limiter la perte d'écosystèmes est une priorité pour maintenir la stabilité économique et atténuer le changement climatique. En parallèle, le changement climatique amplifie la destruction des écosystèmes. En effet, l'IPBES⁽³⁾, le GIEC et la TNFD identifient le changement climatique comme un facteur clé de l'évolution de la nature et, par extension, de la biodiversité⁽⁴⁾.

AXA n'a pas attendu un calcul précis de ses impacts sur la biodiversité pour agir. Tout comme son approche en matière de lutte contre le changement climatique, AXA vise à mobiliser toute son expertise d'investisseur et d'assureur. **Ainsi, AXA a annoncé une série d'initiatives de**

protection des écosystèmes et d'action sur le lien entre climat et nature, à savoir :

- › lors du G7, en 2019, AXA a lancé le rapport « *Into the Wild* – De la nature aux stratégies d'investissement » en collaboration avec le WWF. Il visait à sensibiliser le public à la destruction de la biodiversité et à ses impacts économiques et financiers. Ce rapport contenait un ensemble de préconisations, dont la mise en place de la TNFD et la création d'indicateurs des risques liés à la biodiversité pour les investisseurs ;
- › membre actif de l'*Informal Working Group* (IWG), AXA a piloté le groupe de travail sur la gouvernance, qui a abouti à la constitution de la TNFD en 2021. Membre de la TNFD, AXA contribue au groupe de travail *Metrics and Targets* sur les indicateurs et objectifs de la TNFD ;
- › AXA a noué un partenariat de trois ans (2020-2023) avec le WWF pour mettre sur pied et renforcer sa stratégie biodiversité ;
- › AXA IM a rejoint trois autres spécialistes de la gestion d'actifs (BNP Paribas AM, Mirova, Sycomore AM). Ces quatre groupes se sont associés à un fournisseur éminent de données sur les risques liés à la biodiversité. Ce fournisseur a conçu son propre indicateur : *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF). Fondé sur le concept d'abondance moyenne des espèces, il sert à calculer la dégradation des écosystèmes causée par les activités sur l'ensemble du portefeuille d'investissement d'AXA⁽⁵⁾ ;
- › en octobre 2021, AXA a annoncé une nouvelle politique sur la protection des écosystèmes, la déforestation et les sites naturels classés au patrimoine mondial. Elle s'appuie sur la politique du Groupe relative à l'huile de palme de 2013. Appliquée aux activités d'investissement et d'assurance d'AXA, elle vise à :
 - proposer des mesures face aux risques liés à la déforestation et aux aires protégées cruciales pour la biodiversité ; et
 - mettre fin au soutien en faveur des entreprises ayant un impact négatif sur les

Encadré contextuel



Un fonds de 1 Md€ dédié à l'agriculture régénérative pour contribuer à la lutte contre le changement climatique

En mai 2022, en partenariat avec Tikehau Capital et Unilever, AXA Climate a annoncé la création d'un nouveau fonds dédié à l'accélération de la transition vers une agriculture régénérative⁽⁶⁾. Ces trois partenaires entendent investir 100 millions d'euros chacun. Ils combinent des expertises commerciales et industrielles, financières et en matière de risques pour conduire le changement structurel. Le fonds sera également ouvert aux investisseurs désireux de participer et bénéficier de cette initiative. L'objectif global est d'atteindre 1 milliard d'euros d'investissements.

écosystèmes qui abritent une biodiversité essentielle ;

- › en octobre 2021, AXA a également annoncé une nouvelle Politique énergétique. Celle-ci répond au double enjeu :
 - du changement climatique, *via* les émissions de GES attribuables au secteur de l'énergie,
 - de la perte de la biodiversité, par la réduction de l'exposition aux opérations à impact négatif sur les écosystèmes locaux ;
- › fin 2021, AXA a appelé à l'adoption d'un accord international robuste à la COP15 à Kunming, en Chine. Voir Section 1.4 « Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), la COP21 pour la biodiversité ? ».

(1) <https://cordis.europa.eu/article/id/29867-insect-pollination-worth-eur-153-billion-a-year/fr>

(2) https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/wp826_0.pdf

(3) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <https://ipbes.net/>

(4) <https://tnfd.global/wp-content/uploads/2022/03/220321-TNFD-framework-beta-v0.1-FINAL.pdf>

(5) Les premiers résultats de l'analyse d'AXA sont publiés cette année dans la Section 4.4 « Indicateurs de biodiversité »

(6) Voir communiqué de presse ici : <https://www.tikehaucapital.com/-/media/Files/T/Tikehau-Capital/pr-2022-en/AXA-Unilever-Tikehau-Capital-PR-11052022.pdf>

Encadré contextuel



Qu'est-ce que la nature ?

La TNFD définit la nature comme une construction à partir de quatre **domaines** : la Terre, l'Océan, l'Eau douce et l'Atmosphère. Ces éléments offrent une base pour tenter de comprendre la dépendance des entreprises et des humains au **capital naturel**. Selon la TNFD, ce dernier se définit comme la combinaison de ressources naturelles en vue de générer un flux d'avantages pour les personnes. Il s'agit aussi de mieux cerner leur impact sur ce capital naturel. Dans le monde de la finance, des actifs donnent lieu à des flux de revenus. La nature y est constituée de stocks d'actifs environnementaux qui donnent lieu à des flux de bénéfices associés pour les personnes et l'économie ⁽¹⁾.



En plus des engagements précités, AXA a également identifié des actions spécifiques pour faire face à la chute de la biodiversité. Ces actions ciblent en particulier deux des quatre domaines : la Terre, par les actions d'AXA sur les forêts, et l'Océan.

Forêts

- En 2021, AXA a fixé un nouvel objectif de « Capital naturel » de 1,5 Md€ pour le reboisement. Le but était de soutenir les projets de gestion forestière dans les marchés développés et les solutions basées sur la nature, à travers d'initiatives telles que le boisement, la restauration et la lutte contre la déforestation. Ces initiatives peuvent souvent être mesurées à travers la production de crédits carbone, dans l'objectif est de **séquestrer/éviter 25 mt de CO₂ par an**.
- Mieux sélectionner les projets pour les clients internes et externes afin de compenser les émissions de CO₂. En 2021, AXA IM s'a rachaté ClimateSeed. Cette plateforme innovante met en contact les entreprises à la recherche de crédits carbone et les porteurs de projets de compensation carbone. ClimateSeed totalise 36 projets dans 24 pays, soit **plus de 4 millions de crédits carbone vérifiés**.

Encadré contextuel



Forests for Good

Le domaine forestier d'AXA en France atteint environ 15 000 ha. En raison du changement climatique, les épidémies de scolytes sont en augmentation dans les plantations d'épicéas. Certains peuplements ont été sévèrement touchés et ont dû être coupés à blanc pour éviter la propagation des attaques aux forêts avoisinantes. AXA restaurera les forêts exploitées conformément à la loi française. Ce sera l'opportunité pour tester différentes options de restauration, avec des plantations pilotes destinées à mieux faire face aux conséquences attendues du changement

climatique, à améliorer la conservation de la biodiversité dans les forêts et à sensibiliser le public aux services rendus par les écosystèmes forestiers.

Dans le cadre d'un projet de trois ans, le Groupe AXA, AXA IM Alts et AXA France s'associent à un consortium de scientifiques, d'ONG et d'experts forestiers (à savoir l'INRAE, Agro ParisTech, France Nature Environnement et Reforest'action). Ce sera l'occasion d'utiliser les coupes de sauvetage de forêts d'épicéas pour expérimenter de nouvelles méthodes

de restauration et de gestion des forêts, y compris celles abritant des essences mixtes. **À terme, AXA vise à proposer un moyen plus efficace et durable de restaurer les plantations endommagées, en favorisant leur multifonctionnalité (c'est-à-dire fournir un habitat pour la biodiversité qui favorise l'absorption du carbone, la production de biomatériaux, le cycle de l'eau et le bien-être humain)**. Cette initiative a vocation à être partagée avec les acteurs des écosystèmes forestiers et le grand public.

(1) Version bêta du référentiel TNFD v0.1 <https://tnfd.global/the-tnfd-framework/tnfd-framework-summary/>

Océans

› AXA Climate ⁽¹⁾, en partenariat avec AXA XL, fournit une couverture de risques pour protéger les coraux contre les cyclones tropicaux. Cette initiative couvre quatre sites le long du récif mésoaméricain au Mexique, au Belize, au Guatemala et au Honduras. Le client consacrera l'indemnisation ⁽²⁾ à des travaux de restauration : nettoyage des déchets et refixation des coraux au récif. AXA a généralisé ce produit en 2022. Il en a élargi le périmètre pour inclure d'autres types d'écosystèmes côtiers, dont les mangroves.

› **Déclaration du secteur de l'assurance contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) élaborée par Oceana et par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)**

AXA a signé cette déclaration en 2017. Elle reprend les meilleures pratiques concernant les bateaux à assurer. Les réglementations et directives de souscription maritime d'AXA

exigent désormais la confrontation des bateaux aux listes noires de la pêche INN. Elles permettent de vérifier si les bateaux de pêche disposent des permis adéquats et s'ils font bien l'objet d'un suivi permanent. En outre, AXA XL exige désormais la présentation d'une immatriculation délivrée par l'Organisation maritime internationale (IMO) pour tous les bateaux de pêche et les cargos réfrigérés que nous assurons. Chaque bateau possède un numéro IMO qui permet de l'identifier facilement.

› **AXA XL Coastal Risk Index** : lors de la COP26, AXA XL a lancé l'indice « Coastal Risk Index » (CRI). Très innovant, cet outil cartographie les risques d'inondation actuels et futurs résultant du changement climatique. Pour la première fois, il intègre les bénéfices protecteurs des écosystèmes côtiers dans les modèles de risque d'assurance.

Le CRI ⁽³⁾ évalue les inondations côtières dans le contexte du changement climatique.

Pour cela, il compare des scénarios avec et sans écosystèmes côtiers, comme les récifs coralliens et les mangroves. Il nourrit le plaidoyer en faveur de solutions fondées sur la nature. Le CRI illustre :

- les avantages potentiels des écosystèmes pour les actifs et les populations dans différents scénarios d'inondation ;
- la valeur estimée de la restauration des mangroves perdues en raison de leur rôle dans la réduction des inondations grâce à de nouvelles cartes mondiales des mangroves.

Le CRI permet de calculer la valeur de résilience des écosystèmes. Il est à l'usage des communautés, des décideurs politiques, des assureurs, des investisseurs et des banques de développement.

Il permettra ainsi d'améliorer la façon dont ces parties prenantes mesurent le risque. Ceci donnera lieu à des stratégies de résilience plus robustes qui accélèrent la protection des actifs naturels côtiers.



Ulrike Decoene, Directrice de la communication, de la marque et du développement durable du groupe

On peut se demander quel est le lien entre notre activité et le déclin de la biodiversité. Mais au fond, l'économie mondiale est tellement tributaire de la nature – chaque bien produit et vendu – qu'il est finalement assez surprenant que le lien entre nature et finance soit resté si longtemps un débat confidentiel. En outre, la diversité des écosystèmes est essentielle pour lutter contre le changement climatique. Des forêts luxuriantes et des océans bien préservés absorbent les émissions de carbone. À l'inverse, le changement climatique accélère la perte de la biodiversité, créant un cercle vicieux. Nous évoquons ce sujet dans notre rapport « Into the Wild » de 2019. Ce dernier a

conduit à la création de la TNFD, un groupe de travail sur la publication d'informations financières liées à la nature. AXA est fier d'être membre fondateur de la TNFD. Le Groupe contribue ainsi à l'élaboration d'un référentiel permettant aux institutions financières d'identifier les activités économiques à fort impact sur la biodiversité. En tant que membre du groupe de travail sur les indicateurs et objectifs, nous collaborons avec nos pairs pour définir des indicateurs utiles à la prise de décision. Les investisseurs pourront ainsi intégrer davantage les objectifs de conservation de la nature dans leurs stratégies d'allocation d'actifs. Ils pourront aussi contribuer à transformer les flux financiers

à impact négatif pour la nature en résultats à impact positif pour la nature. Dans l'optique de la COP15, la « Déclaration de Kunming » d'octobre 2021 a souligné la nécessité d'aligner tous les flux financiers pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. C'est assurément une avancée certaine. 2022 sera également une année importante avec la conclusion de la COP15. Nous espérons que les résultats de cette conférence jetteront les bases d'une coopération public-privé plus étroite en matière de préservation de la nature. Rappelons-nous que la nature est notre alliée et que nous partageons l'intérêt commun de la préserver.

(1) Entité d'AXA qui a développé un ensemble complet de lignes de métiers autour du changement climatique.

(2) La couverture d'assurance repose sur un produit paramétrique, qui déclenche un paiement dans les jours suivant le passage d'un cyclone sur les récifs concernés. Le produit est structuré de manière à dédommager sur la base de la vitesse du vent mesurée par les données satellitaires.

(3) Le CRI a été développé conjointement avec les partenaires scientifiques d'AXA, l'IHE Delft (Pays-Bas) et l'Université de Santa Cruz en Californie (États-Unis), ainsi que le gouvernement du Canada à travers l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA).

Participation aux actions en matière de biodiversité

TNFD : AXA est membre de la TNFD. Ce groupe de travail réunit des institutions financières et des entreprises. Il élabore actuellement une norme sectorielle pour identifier et atténuer les impacts, les dépendances et les risques liés à la nature.

Une version bêta d'un référentiel commun a été publiée en mars 2022. Tests et ajustements se poursuivront jusqu'à mi-2023 en consultation avec des partenaires clés du savoir. AXA est membre du groupe de travail "Indicateurs et Objectifs". Il collabore activement avec d'autres membres pour identifier les meilleures approches existantes. Sa participation à la TNFD lui permet d'accéder aux meilleures pratiques d'identification et d'atténuation des risques liés à la biodiversité.

ORRAA : AXA copréside l'*Ocean Risk and Resilience Action Alliance* (ORRAA). Cette alliance a été constituée dans le sillage de l'*Ocean Risk Summit* de 2018. L'ORRAA rassemble les secteurs de la finance et de l'assurance, ainsi que des gouvernements, des organisations à but non lucratif et des parties prenantes pour :

- › encourager les investissements dans le capital naturel marin et côtier ;

- › réduire les risques océaniques et climatiques ;
- › renforcer la résilience des populations côtières.

AXA soutient l'initiative *BackBlue Ocean Finance Commitment* de l'ORRAA.

Initiative de financement de l'économie bleue durable : AXA compte parmi ses adhérents depuis 2021. Le Groupe a souscrit aux principes de financement de l'économie bleue durable. Il adhère à l'engagement #BackBlue. La Commission européenne et d'autres institutions ont fondé cette initiative. Elle propose des principes clés pour promouvoir la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 14 (Vie aquatique). En outre, elle définit des normes propres à l'océan.

Principes de Poséidon : AXA a signé les Principes de Poséidon pour l'assurance maritime (PPMI) en 2022⁽¹⁾. Cette initiative est le fruit des efforts conjoints de compagnies d'assurance internationales, d'acteurs de premier plan du secteur et d'experts maritimes. Elle reconnaît le rôle des assureurs dans la promotion d'une gestion responsable de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur maritime. Elle offre des outils pour :

- › favoriser la collaboration avec les clients ;



- › améliorer la prise de décision stratégique ;
- › faire face aux répercussions du changement climatique.

Depuis 2018, AXA a pris plusieurs engagements publics à l'appui de la préservation de la biodiversité, notamment en faveur de :

- › Act4Nature, *Business for Nature* et l'initiative *Finance for Biodiversity* ;
- › l'engagement du secteur financier sur l'élimination de la déforestation liée aux besoins en produits de base à la COP26 (« Engagement DEFRA ») ;
- › la Déclaration conjointe sur la création d'une coalition mondiale pour le carbone bleu, lors du *One Ocean Summit*, organisée à Brest en février 2022.

3.4 Intégration ESG

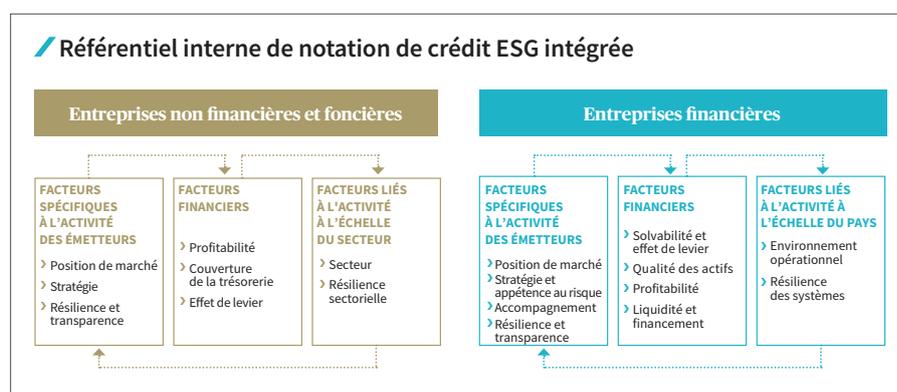
Pilier de la philosophie d'investissement d'AXA

Depuis 2015, l'ESG est un pilier de la politique d'investissement d'AXA. Le Groupe intègre les considérations ESG dans ses processus d'évaluation qualitative du crédit et d'investissement. L'équipe Recherche Crédit d'AXA⁽²⁾ attribue des notations de crédit internes (ICR). Elle gère l'éligibilité des émetteurs aux investissements à revenu fixe. Les ICR couvrent plus de 85 % du portefeuille de crédit d'AXA. L'équipe Recherche Crédit d'AXA procède aux revues de crédit et aux attributions d'ICR. Elle pèse alors plusieurs facteurs de crédit liés au profil financier et commercial de l'émetteur (voir le schéma).

L'équipe Recherche Crédit d'AXA se concentre sur les risques ESG significatifs, ou facteurs de risque « Résilience et Transparence ». Ils peuvent avoir un impact sur la durabilité du modèle d'activité d'un secteur en :

- › faisant évoluer la dynamique de l'offre et de la demande ;
- › impactant les prix des produits ;
- › créant des risques ou des opportunités de substitution ; ou
- › ayant une incidence sur les coûts et la rentabilité.

Ils peuvent également entraîner des risques liés aux actifs dits « échoués ».



L'équipe Recherche Crédit d'AXA identifie les facteurs propres à chaque secteur d'activité auxquels la plupart des émetteurs sont exposés en raison de la diversité de leurs activités ou de leurs actifs. Elle procède à une évaluation globale de la matérialité des facteurs E, S et G sur le risque de crédit selon les secteurs. Ces derniers sont catégorisés ainsi : résilience élevée, moyenne ou faible.

Considérations à court et à long termes

- › Les facteurs de risque Résilience et Transparence peuvent être significatifs au regard de l'horizon

de notation habituel (environ 2 ans) de l'équipe Recherche Crédit d'AXA, avec un impact sur l'ICR.

- › Mais ce délai peut être supérieur. Dans ce cas, l'ICR peut ne pas intégrer pleinement les risques/opportunités liés à la Résilience et la Transparence. Mais l'équipe de Recherche Crédit d'AXA peut activer d'autres leviers, comme l'arrêt d'un investissement ou l'imposition de contraintes de maturité. Les gestionnaires d'actifs qui investissent pour le compte d'AXA dans le cadre de mandats contrôlés appliquent ensuite ces décisions.

(1) Pour plus d'informations : <https://www.poseidonprinciples.org/insurance/news/poseidon-principles-for-marine-insurance-hold-funding-meeting-and-enter-into-force-with-navium-and-axa-xl-as-derniers-signataires/>

(2) Il supervise la stratégie d'investissement d'AXA en dette d'entreprise.

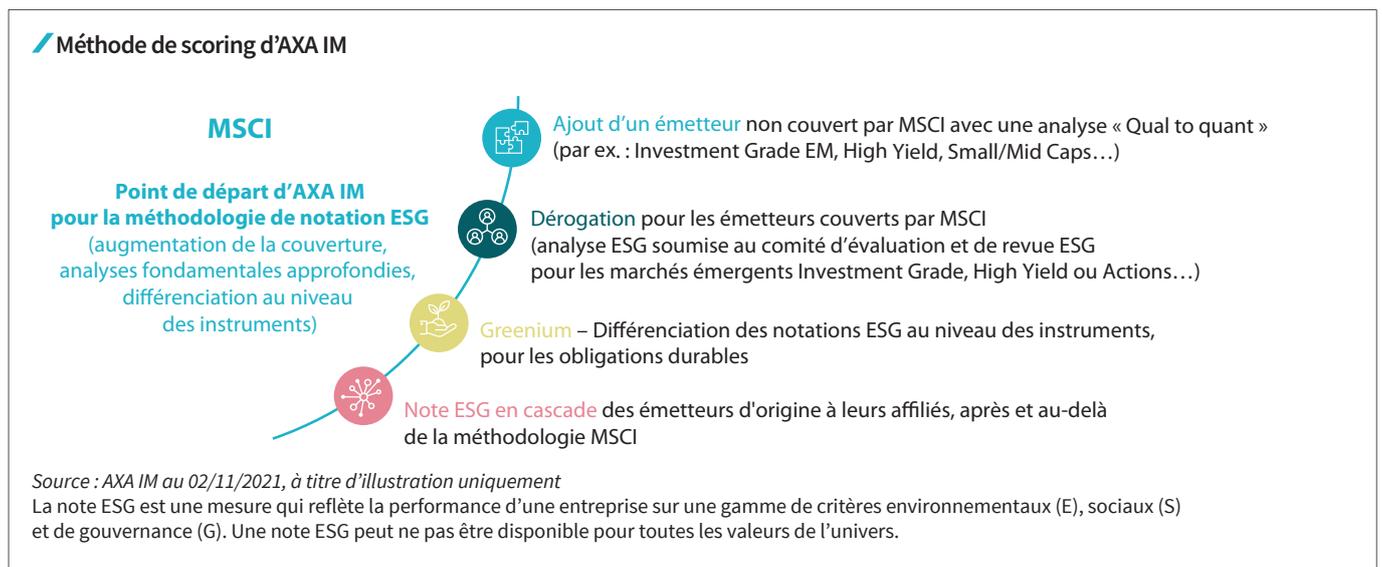
Notation ESG : une nouvelle méthodologie

Des outils d'analyse quantitative ESG adaptés à chaque classe d'actifs

Le Groupe, par l'intermédiaire de son gestionnaire d'actifs AXA IM, suit également la performance ESG de ses investissements. Cela complète l'intégration ESG réalisée par les équipes Recherche Crédit d'AXA et d'AXA IM. AXA IM dispose d'un outil de notation ESG depuis 2007. Il sert à contrôler la performance ESG des actifs du compte général d'AXA et de ceux de clients tiers.

En 2021, l'outil d'analyse quantitative ESG d'AXA IM est passé d'un « score mixte », à savoir une agrégation des indicateurs clés de performance de différents fournisseurs tiers, à un score appelé Q². Q² signifie « qualitatif et quantitatif ». Il intègre les scores MSCI ESG comme principales données. Il les combine ensuite avec des données qualitatives issues des analyses ESG et des recherches

fondamentales d'AXA IM pour générer un score ESG quantitatif par émetteur. L'utilisation des scores MSCI pour les entreprises et les émetteurs souverains assure des notations cohérentes du score Q² sur ces deux classes d'actifs.



Q² permet aux équipes de gestion d'actifs d'AXA IM ⁽¹⁾ d'intégrer davantage les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement. Cet outil livre des scores ESG et des indicateurs clés de performance pour chacun des piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Il s'appuie sur des données provenant de sources ultra-fiables en matière d'analyse ESG. Il couvre actuellement plus de 8 000 entreprises et États dans le monde.

Scores ESG : tableau de bord

Le taux de couverture reste similaire à celui de l'année dernière. Le score global a augmenté de 2020 à 2021, notamment en raison de la mise à jour de la méthodologie décrite ci-dessus. Les chiffres présentés dans ce rapport ne sont pas comparables et ne doivent pas être comparés avec les chiffres figurant dans le rapport de 2021.

	ESG	E	S	G	% Couv ESG
Obligations d'entreprise	6,76	6,83	5,22	5,32	86,6 %
ICE BofAML Global Broad Market Corporate	6,14	6,89	4,88	4,97	
Actions	6,71	6,77	5,32	5,08	92,5 %
MSCI World AC	6,15	6,50	5,06	4,83	
Obligations d'État	6,16	4,52	7,62	6,98	98,1 %
JPM GBI Global	6,10	5,01	7,97	6,72	
Oblig. d'entreprise + Titres de capital	6,75	6,82	5,23	5,28	87,3 %
Oblig. d'entreprise + Titres de capital + oblig. d'État	6,40	5,46	6,64	6,29	93,4 %

(1) Gestionnaires de portefeuille, gestionnaires de fonds et analystes.

L'outil ESG est adapté aux différentes classes d'actifs. Il applique un référentiel distinct aux émetteurs privés, aux émetteurs souverains et aux *real assets*, comme décrit ci-dessous.

Entreprises émettrices (titres de capital et de dette)

Les controverses liées à l'ESG ⁽¹⁾ sont intégrées au modèle, les plus importantes se traduisant mécaniquement par des scores ESG plus faibles. **Les émetteurs assortis d'un score ESG inférieur ou égal à 2/10 sont signalés au groupe de travail sur l'engagement et le suivi ESG pour exclusion (désinvestissement).**

Une mise à jour des évaluations ESG des entreprises intervient tous les six mois. En 2021, un score ESG a été attribué à 92,5 % des actions et 87 % des obligations d'entreprise au sein des actifs du compte général d'AXA gérés par AXA IM.

Schéma Référentiel corporatif



Changement climatique (Émissions carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental et vulnérabilité au changement climatique)

Capital naturel (stress hydrique, approvisionnement en matières premières et biodiversité et utilisation des sols)

Pollution et Déchets (Émissions toxiques et déchets, matériaux d'emballage et déchets et déchets électroniques)

Opportunités environnementales (Opportunités dans les technologies propres, la construction écologique et les énergies renouvelables)

Capital Humain (Gestion du travail, santé et sécurité, capital humain et développement, normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement)



Responsabilité liée aux produits (Sécurité et qualité des produits, sécurité des produits chimiques, sécurité des produits financiers, protection de la vie privée et des données, investissement responsable, risques sanitaires et démographiques)

Positions des parties prenantes (Approvisionnement controversé, relations communautaires)

Opportunités sociales (Accès à la communication, à la finance, à la santé et opportunités en nutrition et en santé)



Gouvernance d'entreprise (Participation et contrôle, conseil, rémunération et comptabilité)

Comportement de l'entreprise (Éthique des affaires, transparence fiscale)

Émetteurs souverains

Le référentiel de notation des obligations souveraines d'AXA IM couvre plus de 190 pays. Il s'applique également aux institutions supranationales, aux régions, aux provinces et aux cantons. Ces notations reflètent les menaces que font peser les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance – selon l'exposition à ces facteurs et leur gestion – sur la durabilité à long terme des économies. **Le pilier Gouvernance bénéficie d'une pondération plus élevée (50 %) que les piliers Environnemental et Social (25 %).** En effet, AXA considère la gouvernance comme un facteur d'influence clé de la gestion des risques environnementaux, sociaux et institutionnels. En 2021, un score ESG a été attribué à 98 % des obligations d'État au sein des actifs du compte général d'AXA gérés par AXA IM.

Schéma Référentiel Souverain



Risque lié aux ressources naturelles

- › Exposition au risque : Risque lié à la sécurité énergétique, terres productives et ressources minérales, ressources en eau
- › Gestion des risques : Gestion des ressources énergétiques, conservation des ressources, gestion des ressources en eau

Externalités environnementales et risque de vulnérabilité

- › Exposition au risque : Vulnérabilité aux événements environnementaux, coûts environnementaux externes
- › Gestion des risques : Performance environnementale, gestion des coûts environnementaux externes

Risque lié au capital humain

- › Exposition au risque : Capital humain fondamental, éducation supérieure et maturité technologique, capital du savoir
- › Gestion des risques : Besoins fondamentaux, infrastructure du capital humain, performance du capital humain, gestion du capital du savoir



Risque lié au capital humain

- › Exposition au risque : Environnement économique
- › Gestion des risques : Bien-être



Risque de gouvernance financière

- › Exposition au risque : Capital financier et vulnérabilité commerciale
- › Gestion des risques : Gestion financière

Risque lié à la gouvernance politique

- › Exposition au risque : Institutions, système judiciaire et pénal, efficacité de la gouvernance
- › Gestion des risques : Stabilité et Paix, contrôle de la corruption, droits politiques et responsabilité civile

Real assets⁽²⁾

AXA IM gère plus de 121 Mds € d'investissements en *real assets*, englobant actifs immobiliers et investissements dans les infrastructures. AXA IM – *Real Assets* adopte une approche intégrée de la gestion de l'investissement responsable. Cette approche prévoit trois étapes spécifiques à cette classe d'actifs lors de l'intégration des considérations ESG dans les décisions

d'investissement :

- › définir l'univers d'investissement par l'application des exclusions sectorielles et les listes d'interdiction ;
- › intégrer les facteurs ESG aux décisions d'investissement avec des scores ESG propriétaires ; et

- › intégrer les objectifs ESG à la gestion active pour les *business plans* annuels.

Voir les investissements d'AXA dans les *real assets* dans la Section 4.3 « Investissements verts – Zoom sur les *Real Assets* ».

(1) Par exemple, les dommages environnementaux, les violations des droits de l'homme et la corruption.

(2) Actifs immobiliers, dettes et actions liées aux infrastructures et prêts immobiliers commerciaux



Immobilier

AXA IM prend ses décisions selon des critères financiers et non financiers dans le secteur de l'investissement immobilier direct. Les critères extra-financiers incluent :

- › des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- › les risques liés au développement durable susceptibles d'impacter significativement la performance des investissements. L'évaluation est liée aux prévisions de performances d'un immeuble sur une période définie. Elle prend donc en compte des critères mesurables au niveau de l'actif. L'outil de notation ESG utilisé par AXA IM pour les investissements immobiliers directs est un outil propriétaire. Il a été développé en cohérence avec les *benchmarks* sectoriels comme BREEAM In-Use ⁽¹⁾ et GRESB ⁽²⁾.

Depuis avril 2020, le processus du Comité d'investissement (CI) ⁽³⁾ inclut une revue de toutes les propositions d'investissements immobiliers directs à l'aune de cinq facteurs ESG. Ces facteurs offrent une vision initiale du risque de durabilité au niveau des actifs. Ils servent de socle aux actions clés du plan stratégique des actifs en cours pour chaque investissement. Les cinq facteurs sont les suivants :

- › **risque réglementaire** : estimation du risque de transition ou réglementaire associé à l'actif ;

- › **risque physique** : estimation du risque physique lié aux catastrophes naturelles et au changement climatique ;
- › **certification indépendante** : niveau et type de certification appropriés pour un marché pertinent, et appréciation du niveau relatif de la qualité des actifs ;
- › **risque de contrepartie** : gouvernance appropriée du risque de contrepartie, y compris des vérifications par rapport aux revues « KYC »

de la lutte contre le blanchiment d'argent d'AXA en plus des politiques d'exclusion d'AXA IM ;

- › **score ESG** : performance estimée de l'actif par rapport au portefeuille AXA IM Real Assets au niveau des secteurs et des pays. L'outil de notation ESG d'AXA IM sert à cette évaluation pour les émetteurs souverains. Il couvre aussi bien le risque de durabilité et que les principaux impacts négatifs. Enfin, il constitue la base d'une gestion active de l'actif.

Favoriser un changement positif au travers des scores ESG

AXA IM souhaite pousser encore plus loin son outil de notation ESG. Ainsi, 66 % des fonds ouverts d'AXA IM (en actifs sous gestion) sont assortis d'objectifs ESG obligatoires :

- › surpasser le score ESG de l'univers d'investissement ⁽⁴⁾ ;
- › engagement encore plus concret, supprimer les 20 % les moins performants sur la base des critères ESG de ses fonds labellisés

« ISR » (investissement socialement responsable ; 37 fonds ISR), et des Objectifs de Développement Durable de l'ONU pour sa stratégie d'investissement à impact.

La qualité et la comparabilité des données ESG sont des obstacles évidents du fait :

- › de l'absence de données et de *reporting* standard obligatoire au niveau de l'émetteur ;

- › des réflexions en cours sur les méthodologies prospectives.

Espérons que les initiatives européennes et mondiales ⁽⁵⁾ aideront à relever ces défis à moyen terme.

(1) <https://www.breeam.com/discover/technical-standards/breeam-in-use/>

(2) <https://gresb.com/nl-en/>

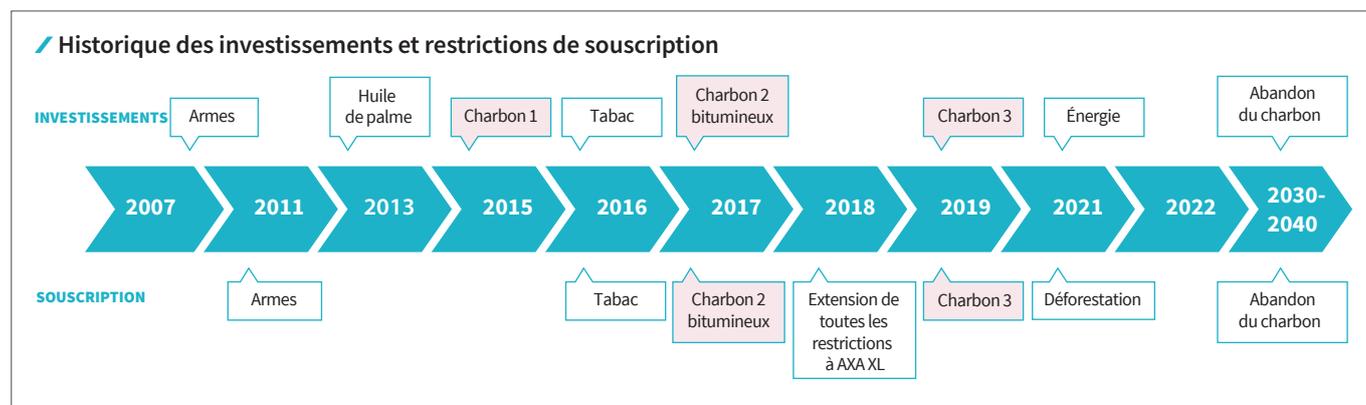
(3) Le forum de décision pour tous les investissements immobiliers.

(4) 40 % des actifs sous gestion du fonds ouvert.

(5) Y compris les projets CSRD et IFRS Foundation.

Exclusions et restrictions ESG sensibles

AXA utilise différents outils pour favoriser les stratégies de transition. Ces outils comprennent des directives d'investissement et de souscription, assorties de critères clairs.



Certaines activités et certains produits sont jugés non conformes à la stratégie climat d'AXA et à ses objectifs de développement durable. Pour y remédier, AXA a développé des « directives sectorielles ». Elles s'appliquent aux activités d'investissement direct et de souscription. Elles portent actuellement sur les secteurs suivants :

- › le charbon ;
- › le pétrole et le gaz (voir la sous-section « Politique énergétique du Groupe AXA » ci-dessous) ;
- › les fabricants d'« armes controversées » interdites par les conventions internationales⁽¹⁾ ;
- › l'industrie du tabac, dont les produits entrent en conflit avec notre rôle en tant qu'assureur santé de premier plan dans le monde ;
- › la conversion des écosystèmes et la déforestation, les sites naturels du patrimoine mondial (applicable aux activités de souscription uniquement) (voir les sections spécifiques ci-dessous) ;
- › les instruments financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles, souvent responsables de l'inflation du prix des denrées alimentaires (applicable aux investissements uniquement).

Ces directives par secteur sont publiées sur le site Internet d'AXA⁽²⁾.

Depuis 2007, les restrictions liées aux investissements d'AXA s'appliquent à environ 7,5 milliards d'euros d'actifs. Cela englobe les actions cotées et les obligations d'entreprises conservées en portefeuille jusqu'à leur maturité (aucun nouvel investissement direct). L'exposition restante aux politiques applicables dans le portefeuille d'AXA s'élevait à moins de 400 millions d'euros fin 2021. Ces chiffres

évolueront avec l'entrée en vigueur, en 2021, des politiques suivantes du groupe AXA : la politique énergétique, la politique Conversion des écosystèmes et Déforestation et la politique Sites naturels du patrimoine mondial.

En 2015, AXA a adopté une approche équilibrée de transition vers une économie bas carbone et plus durable. La réduction des risques liés au changement climatique dépend de la diminution significative des émissions de carbone. Cela peut induire des contraintes économiques pour les entreprises des secteurs à forte intensité carbone, laissant certains actifs « échoués ». Les valorisations pourraient alors reculer. Les modèles de valorisation actuels semblent ne pas toujours tenir compte de ces risques de manière adéquate.

Charbon

Le charbon est de loin la forme d'énergie la plus carbonée. Par conséquent, la production d'électricité à partir de charbon est considérée comme l'industrie la plus à risque eu égard aux actifs dits « échoués ».

AXA a agi début mai 2015 avec la mise en place d'une politique de désinvestissement pionnier dans le secteur du charbon (« charbon 1 » dans le graphique ci-dessus). Le Groupe l'a ensuite renforcée en 2017 par des restrictions assurantielles (« charbon 2 »), étendant celles-ci à sa nouvelle entité AXA XL en 2018. En novembre 2019, le Groupe a renforcé et complété cette approche par une perspective à long terme⁽³⁾ (« charbon 3 »).

Depuis 2017, AXA s'appuie sur la base de données *Global Coal Exit List* (GCEL)⁽⁴⁾ pour la mise en œuvre de cette politique.

Investissements

AXA interdit les investissements, pour les actifs du fond général et les produits en unités de compte dans des mandats entièrement contrôlés, dans les sociétés suivantes :

- › les sociétés de production d'électricité dont la part de charbon dans la production d'électricité (mix électrique) est supérieure à 30 % et/ou les plans de développement de nouvelles centrales à charbon dépassent 300 MW et/ou plus de 10 GW de capacité installée d'électricité à base de charbon ;
- › les compagnies minières dont la part du charbon dans les revenus est supérieure à 30 % et/ou dont la production annuelle de charbon est supérieure à 20 millions de tonnes et/ou qui développent de nouvelles mines de charbon ;
- › certains partenaires de l'industrie du charbon, tels que des fabricants (par ex., des fournisseurs d'équipements) et les acteurs dans les infrastructures (par ex., des terminaux portuaires ou des chemins de fer dédiés) développant de nouveaux actifs significatifs dans le domaine du charbon.

7,5 Md€

Total des actifs cédés par secteur

0%

Charbon dans nos activités d'ici 2030 (UE / OCDE) et 2040 (reste du monde)

(1) Mines antipersonnel, armes/bombes à sous-munitions à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, prolifération des armes nucléaires.

(2) www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissement-responsable

(3) Voir https://www.axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/7c51bab4-4266-42b6-a8a-a6b209ee6e33_2019ClimateStrategy.pdf

(4) <https://coalexit.org/>

Assurance

AXA limite également ses couvertures d'assurance pour les activités liées au charbon et aux sables bitumineux. Cela vaut aussi pour les autres industries mentionnées dans la section précédente, et pour le forage dans l'arctique. Depuis 2017, les restrictions de souscription interdisant l'assurance Dommages et Construction couvrent les mines de charbon, les centrales à charbon, les sites d'extraction de sables bitumineux ou les *pipelines* associés.

En novembre 2019, AXA a considérablement renforcé ces restrictions en ajoutant les restrictions ci-après, liées au charbon au niveau des clients, reflétant ses critères de désinvestissement.

- ▶ Toute activité de souscription, nouvelle ou existante, au titre d'une ligne de métier (voir exemptions) est interdite si le client :
 - développe de nouvelles mines de charbon ou plus de 300 MW de nouvelles capacités d'électricité à base de charbon ; ou
 - réalise plus de 30 % de son chiffre d'affaires dans le charbon ; ou
 - est une société de production d'électricité dont la part de charbon dans la production d'électricité (mix électrique) est supérieure à 30 % ; ou
 - est une compagnie minière dont la production annuelle de charbon est supérieure à 20 millions de tonnes.
- ▶ AXA s'est engagé sur une stratégie de « sortie totale » à long terme, réduisant ainsi l'exposition à l'industrie du charbon thermique à zéro d'ici 2030 au sein des pays membres de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- ▶ Un processus d'examen au cas par cas permet d'interdire ou d'autoriser les activités avec les partenaires de l'industrie du charbon :
 - fournisseurs d'équipements ;
 - terminaux portuaires ;
 - sites ferroviaires.
- ▶ L'assurance Dommages et Construction est interdite pour les sites d'extraction de pétrole et de gaz dans la région arctique.
- ▶ Les règles ci-dessus ne s'appliquent pas aux avantages sociaux des salariés (santé, épargne, prévoyance) ni à la Réassurance conventionnelle. Ces politiques sont intégralement disponibles en ligne. ⁽¹⁾
- ▶ Les nouvelles activités sont interdites à compter de la date d'entrée en vigueur de la politique (janvier 2020).
- ▶ Pour les contrats existants, un délai de grâce de deux ans est instauré à compter de la mise en vigueur de la politique. C'est essentiel pour permettre aux clients et aux courtiers de réorganiser leur placement des risques, mais aussi pour inciter les clients à

réduire le charbon dans ce délai. En cas de dépassement du seuil de 300 MW lors du développement d'une nouvelle centrale, le délai est ramené à un an, permettant de fait un seul renouvellement.

- ▶ Des règles internes plus fournies s'appliquent pour les cas complexes, tels que les packages « risques mixtes », etc.

En outre, AXA s'est engagé dans une stratégie de « sortie » à long terme. Le Groupe réduit ainsi l'exposition à l'industrie du charbon thermique à zéro d'ici 2030 dans les pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Cette stratégie de sortie à long terme s'applique à la fois aux activités d'investissement et de souscription.

Politique énergétique du Groupe AXA

Depuis 2017, AXA a réduit son exposition aux investissements dans les principaux producteurs de sables bitumineux. Le Groupe définit ces derniers comme des entreprises tirant plus de 20 % de leurs revenus des sables bitumineux, y compris les principales compagnies de pipelines acheminant les sables bitumineux. Il a interdit l'assurance Dommages et Construction des sites d'extraction de sables bitumineux et des transports connexes ou associés (*pipelines*) ainsi que le forage dans la région arctique ⁽²⁾.

En 2021, AXA a renforcé sa politique Pétrole et gaz ⁽³⁾, motivé par deux principes :

- ▶ Le Groupe estime essentiel d'accélérer la transition du secteur de l'énergie vers un modèle plus durable, compatible avec les trajectoires « Net-Zero ». Cette transition dépend de la mise en œuvre de plans de transition ambitieux par les entreprises pétrolières et gazières. Le rôle d'AXA, en tant qu'investisseur et assureur, est de concentrer son soutien aux entreprises pétrolières et gazières avec les plans de transition les plus ambitieux et les plus crédibles.
- ▶ Des différences significatives demeurent entre l'investissement et l'assurance en matière de décarbonation des activités. Mais AXA continue à rechercher des alignements progressifs entre ses décisions en tant que propriétaire d'actifs et en tant que souscripteur.

Par ailleurs, AXA a aligné ses ambitions en matière de climat et de biodiversité. Les activités pétrolières non conventionnelles sont un facteur aggravant de la dégradation des écosystèmes. L'extraction des sables bitumineux peut générer une utilisation excessive d'eau, des eaux usées polluées et de la déforestation. Par ailleurs, cette activité peut présenter des risques accrus de déversement. Les activités dans la région arctique peuvent dégrader des écosystèmes

critiques. La fracturation hydraulique pour les gaz de schiste nécessite aussi une utilisation intensive d'eau et de produits chimiques. Ces derniers peuvent entraîner la contamination des eaux souterraines et affecter la santé des habitants et des écosystèmes.

La principale base de données utilisée est la *Global Oil & Gas Exit List* (GOGEL) ⁽⁴⁾, publiée en 2021.

Investissements

En tant que propriétaire d'actifs, AXA exclut tout investissement dans des entreprises qui n'opèrent pas de plans de transition crédibles.

Le Groupe encourage au contraire les investissements dans des entreprises dotées de stratégies de transition solides et convaincantes, malgré les contraintes de crédit strictes. AXA exclut tout nouvel investissement direct en actions cotées et en obligations d'entreprises sur les marchés développés dans des sociétés pétrolières et gazières opérant dans les sous-secteurs dits *upstream*, les services pétroliers et/ou *downstream* et la plupart des acteurs intermédiaires.

AXA continue à réaliser des investissements ciblés dans certaines sociétés pétrolières et gazières intégrées, sur la base d'un processus de sélection restrictif. Moins de 5 % des 650 entreprises identifiées dans la *Global Oil and Gas Exit List* de l'ONG Urgewald ⁽⁵⁾ répondent aux critères d'AXA.

D'autre part, AXA exclura certaines activités d'exploration et de production non conventionnelles à partir de 2022, comme suit :

- ▶ Arctique : AXA étend la portée de ses restrictions d'investissement à la région arctique, en phase avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP). Seules les entreprises ayant des activités norvégiennes dans la région couverte par l'AMAP seront maintenues. En effet, leurs normes environnementales sont élevées et leur empreinte carbone opérationnelle plus faible. AXA cessera de réaliser de nouveaux investissements directs dans des entreprises dont plus de 10 % de la production provient de la région couverte par l'AMAP ou qui produisent plus de 5 % du volume mondial de pétrole et de gaz basé sur l'AMAP ;
- ▶ sables bitumineux : En plus des restrictions déjà en place, AXA adoptera une politique plus stricte. Le Groupe cessera les investissements directs dans les entreprises produisant plus de 5 % du volume mondial de sables bitumineux ;
- ▶ fracturation/pétrole et gaz de schiste : AXA cessera les investissements directs dans les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production du pétrole et du gaz de schiste.

(1) https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/7c51bab4-4266-42b6-aa8a-a6b209ee6e33_2019ClimateStrategy.pdf

(2) Il s'agit des activités situées au-dessus de 70°N, à l'exclusion des activités norvégiennes.

(3) <https://www.axa.com/fr/presse/communiqués-de-presse/axa-etend-ses-exclusions-dans-les-secteurs-du-pétrole-et-du-gaz-pour-soutenir-la-transition-energetique> ; https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/1ac2b2cfe-ef11-402c-a269-f2e6c88dd287_axa_oilandgas_policy_2021.pdf

(4) <https://gogel.org/>

(5) <https://urgewald.org/english>. La politique Pétrole et gaz d'AXA a été publiée avant la version finale de la liste GOGEL (Global Oil and Gas Exit List) en novembre 2021. Une version provisoire de cette liste est utilisée.

Assurance

AXA cessera de souscrire de nouveaux projets d'exploration pétrolière (*greenfield*), sauf s'ils sont portés par des entreprises dotées de plans de transition ambitieux et crédibles. Le Groupe achèvera d'ici fin 2022 la sélection des sociétés disposant de plans de transition crédibles. L'arrêt des nouveaux contrats portant sur les nouveaux projets d'exploration pétrolière entrera en vigueur avec un délai de grâce de 12 mois se terminant le 1^{er} janvier 2024. D'autre part, AXA exclura certaines activités d'exploration et de production non conventionnelles à partir de 2022, comme suit :

- ▶ AXA étend le champ de ses restrictions de souscription dans l'Arctique au-delà du cercle polaire et de la zone 70°N, en accord avec l'AMAP. Seules les activités norvégiennes dans la région couverte par l'AMAP seront maintenues. En effet, leurs normes environnementales sont élevées et leur empreinte carbone

opérationnelle plus faible. AXA renforcera les seuils applicables aux activités d'assurance dans cette région particulièrement fragile. Le Groupe exclura ainsi les nouvelles couvertures de souscription pour les activités d'extraction de pétrole et de gaz menées dans la région AMAP par des entreprises tirant plus de 10 % de leur production de cette zone ou produisant plus de 5 % du volume mondial de pétrole et de gaz basé sur l'AMAP. Il pourra accorder des exemptions en cas de projets portés par des sociétés pétrolières et gazières dotées de plans de transition ambitieux et crédibles ;

- ▶ sables bitumineux : en plus des restrictions déjà en place, AXA adoptera une politique plus stricte. Le groupe étendra les restrictions actuelles à toutes les branches d'activité pour les activités de souscription ;

- ▶ fracturation hydraulique/pétrole et gaz de schiste : AXA ne fournira plus aucune couverture d'assurance aux activités des entreprises dont plus de 30 % de la production provient de la fracturation hydraulique du pétrole et du gaz de schiste ;

AXA a été le premier grand assureur à avoir mis en place de telles restrictions. Cela représente un engagement commercial considérable. Le Groupe utilise la *Global Oil and Gas Exit List*⁽¹⁾, une base de données publique.

En outre, AXA s'engage auprès des entreprises ciblées par ses politiques sectorielles, et séparément, avec les courtiers (voir Sections 3.4 « Intégration ESG – Engagement et vote des actionnaires » et 3.4 « Intégration ESG – Engagement de souscription envers les clients et les courtiers »)



(1) <https://gogel.org/>

Politique de conversion des écosystèmes et de déforestation du Groupe AXA

En octobre 2021, AXA a annoncé une nouvelle politique sur la protection des écosystèmes, la déforestation et les sites naturels du patrimoine mondial. Elle aborde les risques liés à la déforestation et aux aires protégées cruciales pour la biodiversité. Elle prévoit de cesser tout soutien aux entreprises qui ont un impact négatif sur les écosystèmes qui abritent une biodiversité vitale. Enrayer la déforestation permet de :

- › conserver les ressources en eau ;
- › prévenir les inondations ;
- › contrôler l'érosion des sols ;
- › préserver les habitats ;
- › préserver les principaux puits de carbone.

En 2013, AXA s'est désengagé des producteurs non durables d'huile de palme et a banni l'exploitation forestière illégale de la souscription. La nouvelle politique d'AXA évalue d'autres moteurs de la déforestation, ce qui permet une approche plus complète ⁽¹⁾.

Investissements

En matière d'investissement, en tant que propriétaire d'actifs, AXA exclut des entreprises dans trois cas :

- › les producteurs d'huile de palme :
 - qui n'ont pas obtenu les certifications de production « d'huile de palme durable », et/ou
 - qui ont d'importants conflits de droits fonciers non résolus ⁽²⁾, et/ou

- qui mènent une exploitation forestière illégale (selon les critères antérieurs à la politique publiée en octobre 2021 et qui restent en place) ;
- › les entreprises confrontées à des controverses « élevées » et « sévères » liées à l'utilisation des terres et à la biodiversité, tous secteurs confondus ⁽³⁾; et
- › les entreprises produisant de l'huile de palme, du soja, du bétail et du bois qui :
 - sont confrontées à des controverses « importantes » sur l'utilisation des terres et la biodiversité,
 - ont un impact « critique » sur la déforestation ⁽⁴⁾.

Conformément à ses autres politiques, AXA se désengage des actions cotées dès l'entrée en vigueur de la politique et liquide les dettes. Le Groupe met à jour la liste d'exclusion chaque année, sauf événement particulier appelant une révision anticipée.

AXA s'engagera, en tant qu'actionnaire, individuellement si nécessaire, et si possible par le biais de coalitions, dans une sélection d'entreprises du type suivant :

- › producteurs d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois ;
- › négociants et acheteurs de ces produits ; et
- › autres entreprises au cas par cas.

Cela se fera dans une optique d'amélioration des pratiques et de suivi des progrès réalisés. Le Groupe portera une attention particulière aux controverses et aux pratiques de production et d'approvisionnement.

Assurance

En matière de souscription d'assurances, AXA se concentre davantage sur les activités à risque de déforestation. AXA limite la souscription en assurance Dommages et Construction des entreprises dans les quatre cas suivants :

- › l'exploitation forestière illégale, selon les critères antérieurs à la politique publiée en octobre 2021, qui restent en place ;
- › les entreprises exclues par la politique d'investissement décrites ci-dessus seront signalées à l'équipe de Gestion des Risques du Groupe et l'activité critique pourra faire l'objet d'une exclusion de couvertures Dommages et Construction ;
- › les entreprises opérant dans des « pays à haut risque » ⁽⁵⁾ et dans des matières premières (soja, bœuf, huile de palme, bois) confrontées à des controverses de déforestation ⁽⁶⁾ « importantes » ou « graves » seront également signalées à l'équipe de Gestion des Risques du Groupe dans le but d'envisager des restrictions sur ces activités critiques ;
- › les vendeurs de soja, de viande bovine, d'huile de palme et de bois opérant dans des pays à haut risque et confrontés à des controverses de déforestation « importantes » ou « graves » seront également signalés à l'équipe de Gestion des Risques du Groupe, et l'activité critique sera probablement interdite des couvertures de fret maritime.



(1) https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/f36f7976-ff05-44e2-933c-5328d007fcc0_axa_deforestation_and_worldheritagesites_policy.pdf
 (2) Selon les niveaux 3-4-5 des controverses liées à l'huile de palme de Sustainalytics (utilisation des terres et biodiversité, droits de l'homme, relations communautaires).
 (3) Selon la base de données de controverses de Sustainalytics. « Élevé », « Important » et « Grave » correspondent aux niveaux 3, 4 et 5. Selon les niveaux 3-4-5 des controverses liées à l'huile de palme de Sustainalytics (utilisation des terres et biodiversité, droits de l'homme, relations communautaires).
 (4) Selon la base de données « CDP Forest ».
 (5) Déterminé avec le soutien des experts du WWF.
 Amérique latine : Brésil, Bolivie, Pérou, Équateur, Colombie, Venezuela, Guyana, Suriname, Guyane française, Paraguay, Argentine.
 Bassin du Congo : Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon.
 Asie du Sud-Est : Cambodge, Chine (Yunnan et Guangxi), Laos, Birmanie, Thaïlande, Vietnam, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Indonésie, Malaisie, Brunei, Australie.
 (6) Selon la base de données de controverses de Sustainalytics.

Politique relative aux sites du patrimoine mondial du Groupe AXA

AXA s’engage également à protéger les sites naturels classés par UN PSI-UNESCO (1). À ces fins, le Groupe veille à ne pas soutenir – par la souscription d’assurance Dommages et Construction – des entreprises de secteurs sensibles qui développent des activités incompatibles avec la préservation des écosystèmes dans ces sites vitaux. L’UNESCO classe les sites naturels du patrimoine mondial (WHS) lorsqu’ils réunissent des critères

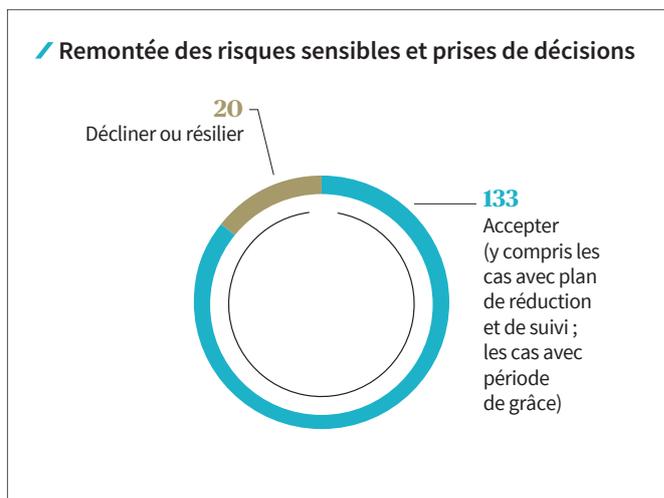
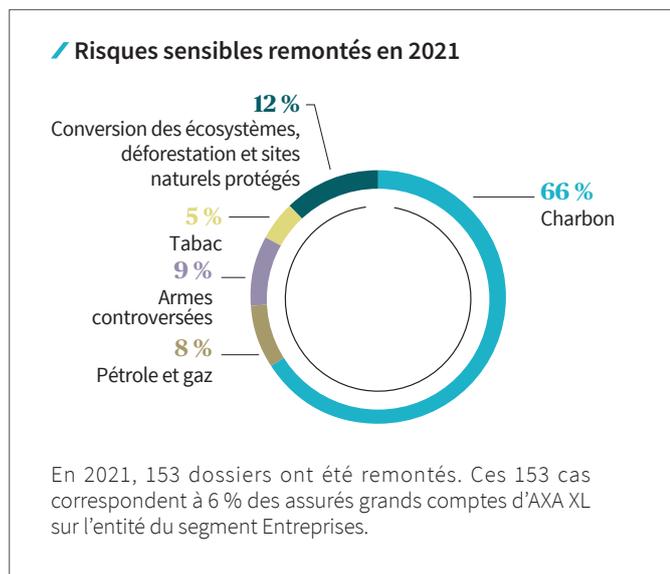
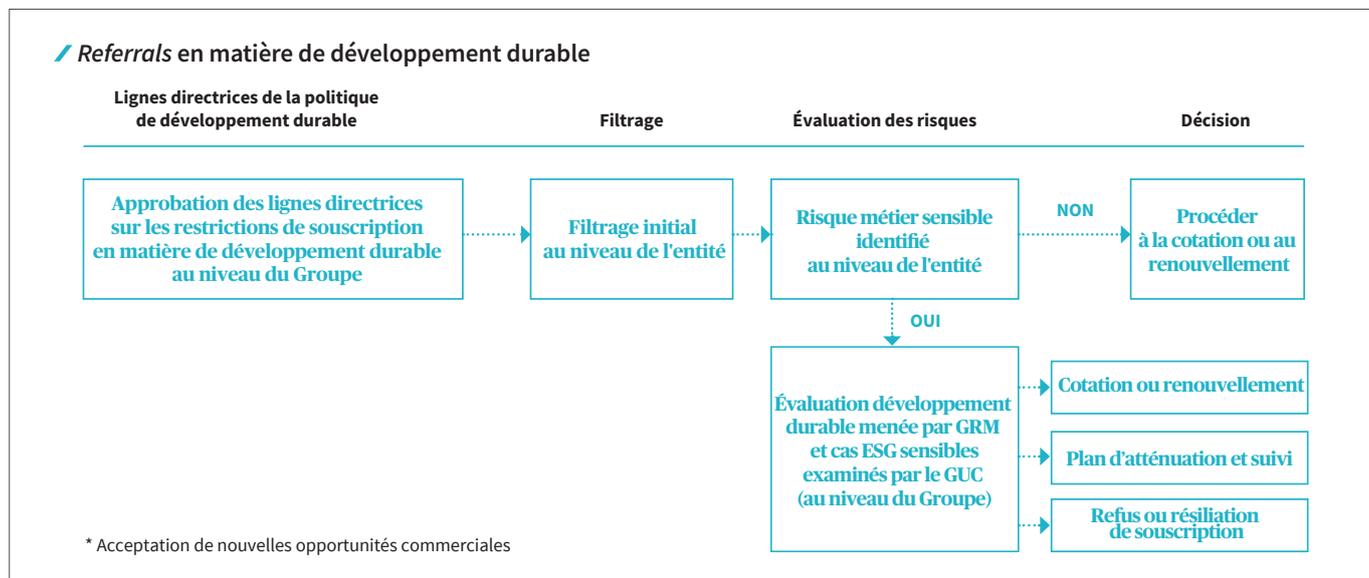
de « beauté naturelle exceptionnelle » et d’« habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation (...) ». Citons, par exemple, les îles Galapagos en Équateur et le parc national d’Ivindo au Gabon. Ces deux sites présentent :

- › des bénéfices clés pour la biodiversité : protection de la faune et de la flore par exemple ;
- › des avantages environnementaux : stabilisation des sols, prévention des inondations ou encore captage du carbone. Ils contribuent également à l’économie par l’emploi, l’écotourisme, les loisirs et les exportations.



Gouvernance sur referrals (2)

Un processus de remontée des dossiers sensibles (referrals) est en place pour contrôler l’application des « directives sectorielles » d’AXA. Tous les risques commerciaux sensibles identifiés sont remontés à l’équipe de Gestion des Risques du Groupe (Group Risk Management – GRM). Des experts en souscription durable mènent ensuite une évaluation de ces risques. Les dossiers ESG sensibles sont remontés au Comité de Souscription Groupe (Group Underwriting Committee – GUC).



(1) <https://whc.unesco.org/fr/patrimoine-mondial-nature/>
 (2) Remontées de données sensibles.

Investissements verts et primes d'assurance : contribuer à la transition énergétique

AXA accompagne ses clients dans leur transition vers un comportement et des modèles économiques plus durables. Pour cela, le Groupe propose des offres d'investissement et d'assurance vertes. L'offre d'AXA en tant qu'investisseur et assureur est présentée ci-dessous. Voir les Sections 3.4 « Intégration ESG – Engagement et vote des actionnaires » et 3.4 « Intégration ESG – Engagement de souscription envers les clients et les courtiers ».

Investissements verts

Les investissements verts englobent :

- › les obligations vertes ;
- › les dettes et actions liées aux infrastructures ;
- › les investissements à impact ;
- › l'immobilier ;
- › les prêts immobiliers commerciaux.

Les investissements verts encouragent divers secteurs à renforcer leurs efforts d'atténuation et d'adaptation. Cela vient compléter l'objectif de réduction de l'empreinte carbone des investissements intermédiaires d'AXA et les exclusions d'investissement.

En soutien à l'objectif d'investissement vert d'AXA, le Groupe a développé un Référentiel interne pour définir les investissements verts. Il se base sur des labels, des certifications et des normes environnementales externes, le cas échéant. Pour la qualification d'un investissement « vert », AXA applique les normes ci-après à chacune des classes d'actifs ci-après. Les progrès réalisés par rapport à l'objectif d'investissement vert d'AXA figurent à la Section 4.3 « Investissements verts ».

- › **obligations vertes** : les obligations vertes dans lesquelles AXA investit portent un label indépendant fondé sur l'indicateur « Green bond/Loan » (DT607) ⁽¹⁾ de Bloomberg. Il indique si les bénéficiaires nets des obligations vertes est destiné à des projets « verts » en faveur de l'atténuation du changement climatique, des stratégies d'adaptation et d'autres projets environnementaux ;
- › **infrastructures** : les investissements en titres de dette et de capital liés aux infrastructures sont classés comme actifs « verts » si le projet relève des secteurs bénéficiaires définis par la *Climate Bonds Initiative* (CBI) ⁽²⁾ ;
- › **investissements à impact** : les investissements dans les Fonds à impact d'AXA sont classés comme « verts » lorsque :
 - il y a des impacts climatiques ciblés mesurables au moyen d'indicateurs bien définis, ou
 - dans le cas des forêts, la gestion durable peut être justifiée (certification FSC ou PEFC requise). Voir des exemples d'indicateurs d'impact dans la sous-section « Investissement à impact » ci-dessous ;
- › **immobilier** : la définition d'AXA se limite aux actifs avec un niveau de certification environnementale très élevé ⁽³⁾ et un niveau de performance énergétique des bâtiments (PEB) « B » ou équivalent ;
- › **immobilier commercial** : pour la dette CRE, AXA limite la définition de « vert » aux prêts adossés à un actif sous-jacent bénéficiant du très haut niveau de certification environnementale précité.

(1) La définition de Bloomberg d'une « obligation verte » acceptée par le marché se base sur l'édition 2021 des Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles, GBP), accessible ici : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/>. Bloomberg exige que l'utilisation des produits soit alignée sur les Principes applicables aux obligations vertes pour pouvoir être qualifiée d'obligation verte.

(2) Les secteurs bénéficiaires englobent le solaire, l'éolien, la bioénergie, l'hydroélectricité, la géothermie, la distribution d'énergie, le stockage d'énergie, le transport et l'eau. Pour plus d'informations, voir www.climatebonds.net

(3) Niveau minimum BREEAM « Excellent » ou LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) « Gold » ou équivalent.

(4) Le Programme Obligations Durables du Groupe AXA et le rapport 2021 d'allocation et d'impact des obligations vertes d'un milliard d'euros en date du 7 avril 2022 sont disponibles sur <https://www.axa.com/fr/investisseurs/financement-durable>

(5) Les Projets Verts éligibles sont les Projets Verts éligibles tels que définis dans le Programme Obligations Durables du Groupe AXA.



Encadré contextuel



AXA SA émet ses premières obligations vertes ⁽⁴⁾

La publication, en 2021, du Programme d'Obligations Durables (POD) d'AXA a contribué à établir de nouveaux standards pour le financement de la lutte contre le changement climatique. Le marché a bien accueilli l'émission inaugurale d'obligations vertes subordonnées. Réalisée en avril 2021, elle a atteint un montant de 1 milliard d'euros d'AXA SA. Elle a par ailleurs contribué à l'essor de cette classe d'actifs.

Conformément au POD, AXA a déjà alloué 450 millions d'euros à des projets verts éligibles ⁽⁵⁾ au 7 avril 2022, soit un taux de refinancement des projets de 45 %. Ces projets font partie intégrante de l'objectif global d'AXA de financer jusqu'à 26 milliards d'euros d'investissements verts d'ici 2023. Le rapport d'allocation et d'impact 2022 portant sur l'émission inaugurale d'obligations vertes subordonnées a été publié en avril 2022.



Offres vertes

En 2021, AXA a développé un programme « Offres vertes » visant à développer des produits et services dommages contribuant à au moins l'un des quatre objectifs suivants :

- › atténuation du changement climatique ;
- › adaptation au changement climatique ;
- › transition vers une économie circulaire ;
- › limitation du déclin de la biodiversité et de la pollution.

Nous avons introduit trois nuances de vert pour plus de transparence sur l'évaluation de la matérialité d'une offre verte :

- › **Nuance 1 | encourager les comportements respectueux de l'environnement** ; par ex., via des remises commerciales ou le partage de conseils ;
- › **Nuance 2 | encourager la gestion durable des sinistres** ; par ex., le remplacement de biens accidentellement endommagés – comme un réfrigérateur ou un lave-linge – par des appareils plus économes en énergie ou reconditionnés ;
- › **Nuance 3 | couvrir des actifs/activités durables** ; par ex. des véhicules à faibles émissions ou panneaux solaires, ou portant sur des clients et/ou des activités respectueux de l'environnement.

1,3 Md€

de primes en assurance verte d'ici 2023

La combinaison des 4 objectifs et des 3 nuances aboutit à un référentiel interne qui aide les entités à mettre sur pied des offres vertes. Ce référentiel est disponible sur le site Internet d'AXA ⁽¹⁾.

Un objectif « primes vertes » complète ce référentiel. Il aide à mesurer les progrès réalisés et encourager l'innovation produit. Dans le référentiel de l'« Indice AXA pour le Progrès », AXA s'est engagé à porter les primes émises sur les offres vertes à 1,3 Md€, contre 1,1 Md€ en 2020. Cet objectif sera atteint en remaniant les produits existants et en développant de nouvelles solutions.

En 2021, 1,4 Md€ de primes vertes ont été encaissées. Cette performance solide découle pour l'essentiel de la pandémie de COVID-19. Celle-ci a entraîné une hausse significative des offres d'assurance auto au kilomètre en raison du télétravail. Difficile de savoir si cette tendance se poursuivra avec le recul de la pandémie. AXA maintiendra donc son objectif 2023 à 1,3 Md€. Voir également la Section 4.1 « Indice AXA pour le Progrès ».

Le référentiel « Offres vertes »

TAXONOMIE	1 Comportement éco-responsable		2 Gestion des déclarations écologiques		3 Actifs verts		Clients / activités vert(e)s
	ASSURANCE DES ENTREPRISES	ASSURANCE DE DÉTAILS	ASSURANCE DES ENTREPRISES	ASSURANCE DE DÉTAILS	ASSURANCE DES ENTREPRISES	ASSURANCE DE DÉTAILS	ASSURANCE DE DÉTAILS
	Atténuation	Transition vers moins de consommation d'énergie pour réduire les émissions de GES		Réparation des biens endommagés ou remplacement par un équipement à faible consommation		Actifs respectueux de l'environnement	
Adaptation	Mesures préventives pour limiter la vulnérabilité au changement climatique						
Économie circulaire		Remplacement par des biens d'occasion					
Biodiversité et Prévention de la pollution	Mesures préventives pour limiter la perte de biodiversité						

(1) <https://www.axa.com/fr/magazine/Offres-vertes-et-protection-inclusive-objectifs-2023>

Context Box



Des émissions de CO₂ évitées

Le positionnement du programme « Offres vertes » repose sur un impact environnemental positif. Aussi, la prochaine étape consistera à évaluer les émissions évitées grâce à l'offre d'AXA.

À titre d'illustration dans le cadre de la gestion durable des sinistres, les entités d'AXA encouragent parfois le recours à des vidéo-expertises. Cela permet de réduire les distances parcourues et donc l'impact environnemental (AXA Espagne, AXA Allemagne).

En supposant qu'un appel vidéo de 30 minutes (12 g éq. CO₂)⁽¹⁾ peut remplacer un rendez-vous client physique pour lequel l'expert conduira 10 km avec une voiture émettant 1 930 g éq. CO₂⁽²⁾, ce service permet d'éviter 1 218 g éq. CO₂ par appel.

En 2020, AXA Espagne a traité plus de 242 000 appels vidéo, correspondant à 465 éq. tCO₂ évitées. C'est l'équivalent de plus de 200 vols aller-retour Paris-New York⁽³⁾.

Exemples d'offres vertes

Nous avons adapté nos offres d'assurance pour encourager l'adoption de solutions énergétiques bas carbone.

Par exemple, le produit standard « Habitation » d'AXA Allemagne fournit une couverture d'assurance de base (incendie, eau courante, tempête et grêle) pour les installations et équipements d'énergie renouvelable. Il peut s'agir d'installations photovoltaïques ou solaires/géothermiques, ou autres systèmes de pompes à chaleur. Les clients peuvent ajouter une garantie en option pour de telles installations. L'offre comprend également le remboursement de la fourniture d'électricité alternative, après un événement assuré, et de la perte de revenus pour les systèmes photovoltaïques.

Les assurances auto au kilomètre sont un moyen d'inciter les assurés à moins rouler et à adopter une mobilité plus durable. Des clients roulant moins que le kilométrage moyen par pays bénéficient d'une réduction. Ainsi, ils sont incités à réduire leurs émissions de CO₂. Par exemple, AXA Belgique propose des réductions pour les assurés qui roulent moins de 10 000 km par an. Pour comparaison, la moyenne des kilomètres parcourus en Belgique est de 14 800 km.

AXA a développé des offres spécifiques pour accompagner la transition des véhicules conventionnels⁽⁴⁾ vers l'électrique⁽⁵⁾ ou l'hybride électrique. Par exemple, chez AXA Suisse, l'assurance auto est disponible pour les véhicules électriques ou hybrides (plug-in et non-plug-in). Elle inclut notamment l'assistance routière spécifique (par ex., batterie vide) et l'accès à un réseau de recharge à prix réduit.

Les services d'assurance ont été adaptés pour mieux évaluer les risques liés à la responsabilité environnementale.

AXA XL a développé un « **Outil de sensibilité environnementale** »⁽⁶⁾. Il permet aux entreprises d'identifier et d'atténuer les risques de pollution et environnementaux en Europe et au Royaume-Uni. L'outil s'appuie sur des bases de données très riches. Cet outil utilise des algorithmes d'intelligence artificielle pour évaluer les risques de responsabilité environnementale d'un site précis. Il en dégage des scores de sensibilité environnementale et des cartes haute résolution pour chaque lieu. Il peut être combiné avec des informations spécifiques aux clients, telles que la situation géographique du site, le type d'activité et l'occupation. Il permet alors aux entreprises d'évaluer leur exposition en matière de responsabilité environnementale sur un site précis ou sur l'ensemble d'un portefeuille de sites.

Zoom sur la gestion « verte » des sinistres

En tant qu'assureur, AXA a un rôle à jouer dans la transition vers une économie circulaire, notamment *via* une gestion responsable des sinistres. Par exemple, dans le secteur automobile, les initiatives de gestion écologique des sinistres encouragent la réparation des pièces automobiles endommagées. Lorsque ce n'est pas possible, nous encourageons l'utilisation de pièces automobiles recyclées. Elles sont bénéfiques tant sur le plan financier qu'environnemental :

- › en général, les pièces recyclées coûtent moins cher. Leur utilisation réduit en général le coût total de la réparation, ainsi que la probabilité d'une mise à la casse comme le coût total des réparations est moindre. Elle peut également réduire la prime d'assurance.
- › l'avantage environnemental peut avoir un impact plus important que la pièce elle-même. En utilisant des pièces recyclées, il peut être économiquement viable de réparer une voiture qui, autrement, serait destinée à la casse ;

Favoriser la réparation plutôt que le remplacement aide à éviter des émissions de CO₂ en allongeant la durée de vie des pièces et ainsi :

- › limite l'utilisation des matières premières ;
- › réduit les besoins de transport.

AXA a mené diverses initiatives, notamment chez AXA Espagne et AXA Suisse, axées sur les « microréparations ». Il s'agit de réparer des pièces endommagées plutôt que de les remplacer. Par exemple : impacts sur un pare-brise, ailes cabossées ou craquelure sur un pare-chocs arrière.

(1) Rapport Greenspector sur l'impact carbone moyen d'une minute de visioconférence (avril 2021).

(2) Calcul selon la méthodologie ADEME <https://monimpacttransport.fr>

(3) Calcul selon la méthodologie ADEME <https://monconvertisseurco2.fr/>

(4) Correspondant au diesel, à l'essence et au gaz naturel

(5) Correspondant aux véhicules électriques à batterie (VEB), aux véhicules électriques hybrides rechargeables (PHEV) et aux véhicules électriques à pile à combustible (FCEV)

(6) Pour plus d'informations : <https://axaxl.com/fast-fast-forward/articles/new-tools-for-assessing-and-prioritizing-environmental-liability-risks>

Protection inclusive

En 2021, AXA a développé un référentiel de protection pour tous. Il promeut l'élaboration d'offres qui protègent mieux les populations vulnérables ⁽¹⁾. La capacité d'AXA à répondre aux besoins spécifiques de ses clients et bénéficiaires en est un élément. Il tient compte de facteurs pouvant entraîner des écarts de protection importants tels que la situation financière, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la santé, la situation géographique ou la connaissance des assurances.

Ce référentiel a été conçu avec les entités d'AXA pour définir de manière fiable les vulnérabilités à aborder. Il s'appuie sur les initiatives existantes du Groupe :

- › des solutions développées par AXA Emerging Customers, AXA Climate, « Women in Insurance » ; et
- › des offres locales inclusives pour les populations vulnérables en raison de leur revenu, statut, santé ou genre.

L'objectif d'AXA est de lever les barrières à l'assurance résultant de telles vulnérabilités, en :

- › concevant ou en adaptant des offres dédiées répondant aux besoins spécifiques des groupes vulnérables ;

- › personnalisant le modèle de commercialisation et/ou de distribution de ces offres par des approches/partenariats innovants pour atteindre ces groupes.

Dans le cadre de l'« Indice AXA pour le Progrès », **l'objectif 2023 d'AXA est d'atteindre 12 millions de clients Protection inclusive, contre 7 millions en 2020. En 2021, AXA a franchi le seuil de 10,6 millions de clients** ⁽²⁾. Voir également la Section 4.1 « Indice AXA pour le Progrès ».

L'initiative Protection inclusive d'AXA reconnaît le lien entre la santé humaine et le changement climatique. Elle comprend des produits d'assurance et des services innovants qui visent à :

- › supprimer les inégalités en matière de protection entre les populations ;
- › accroître la résilience en s'attaquant aux vulnérabilités liées au changement climatique.

Par exemple, un projet incubé au sein de la coalition Business for Inclusive Growth (B4IG), coordonné par AXA Emerging Customers, AXA Climate et L'Oréal a été lancé en 2021. Insurance Net for Smallholders (INES) vise à fournir un ensemble complet de protection contre les risques aux petits agriculteurs/cueilleurs et à

leurs familles dans le cadre des programmes d'approvisionnement solidaire de L'Oréal. En 2021, deux pilotes ont été lancés au Burkina Faso avec les fournisseurs de L'Oréal notamment OLVEA et le partenaire local d'AXA, Sonar, pour la production de beurre de karité, soit 21 000 femmes, et en Inde avec Solvay pour le guar, soit 2 000 agriculteurs et leurs familles. Il est directement axé sur le lien entre santé et changement climatique. . D'autres exemples de l'offre élargie de Protection inclusive figurent sur le site Internet d'AXA ⁽³⁾.

12m

de clients Protection inclusive d'ici 2023

Le référentiel de « Protection Inclusive »

	Vulnérabilité	Description/Secteur de commercialisation	Maturité de l'entreprise
Structurel	Monétaire / Revenus	Couvrir les faibles revenus jusqu'au marché de masse	🌑
	Disparités territoriales	Fournir une couverture spécifique en fonction de la localisation des clients	🌑
	Genre	Couvrir les spécificités et besoins	🌑
	Âge		🌑
	Maladies chroniques	Accompagner nos clients dans le parcours autour de leur condition chronique	🌑
Manque d'accès à la santé et à la protection	Réduire les dépenses personnelles de santé	🌑	
Professionnel	Entrepreneurs	Apporter des solutions adaptées pour protéger l'avenir du travail et des situations de travail spécifiques	🌑
	Travailleurs de la Gig-economy		
	Travailleurs migrants		

(1) AXA a développé une définition sur mesure de la Protection Inclusive : « Une offre de protection inclusive est un produit (créé ou personnalisé) ou un service qui répond aux besoins des populations vulnérables, afin de combler l'écart de protection ».

(2) Pour plus d'informations : https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/68b761e1-df44-4765-83f2-bfe75afdcb6_20220413_Inclusive_Protection_Public_Memorandum.pdf

(3) <https://www.axa.com/fr/magazine/Offres-vertes-et-protection-inclusive-objectifs-2023>

Obligations de transition et obligations liées au développement durable

Les obligations vertes ou climatiques sont une innovation récente. Bien accueillies par le marché, elles sont destinées à financer des projets à valeur ajoutée climatique ou environnementale. Cependant, les acteurs très engagés dans la décarbonation, mais dont les principales activités ne sont pas encore suffisamment vertes pour être éligibles aux obligations vertes, nécessitent des instruments quelque peu différents.

Depuis 2019, AXA fait germer le concept d'« obligations de transition ». Les entreprises ont recours à ces obligations pour le seul financement de projets de transition. Les obligations et les modalités de leur utilisation respectent un niveau élevé de transparence. Le but est de renforcer la confiance des investisseurs quant à l'utilisation de leur capital. Les obligations de transition aideraient les investisseurs à surmonter le défi majeur d'apporter des capitaux aux entreprises

déjà vertes ou qui œuvrent à le devenir. En novembre 2019, AXA a annoncé le lancement d'une première « obligation de transition » de 100 millions d'euros en partenariat avec Crédit Agricole CIB⁽¹⁾. En 2020, AXA a annoncé une deuxième obligation de transition de 100 millions d'euros en partenariat avec BPCE.⁽²⁾

En 2020, AXA IM a coprésidé le groupe de travail sur le financement de la transition climatique de l'*International Capital Markets Association* (ICMA). L'ICMA a publié le Guide sur le Financement de la Transition Climatique (*Climate Transition Finance Handbook*), première initiative mondiale de définition du concept de financement de la transition.⁽³⁾ Ce travail a incité AXA à suivre avec attention l'arrivée d'un nouveau type de classe d'actifs obligataires : les *Sustainability-Linked Bonds* (SLB)⁽⁴⁾.

En 2021, AXA s'est fixé un objectif de 300 millions d'euros pour développer les obligations publiques de transition et les SLB.

Les entreprises ayant des plans crédibles de transition vers le Net-Zero sont privilégiées. Les SLB se distinguent des obligations vertes en ce qu'elles sont, à l'image des dettes classiques, des obligations générales. Ces obligations intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). À ce titre, elles ouvrent de nouvelles perspectives de financement de la transition climatique. En outre, elles répondent à d'autres défis environnementaux et sociaux.

Les investisseurs comme AXA ont identifié les SLB pour inciter les entreprises à transformer leur modèle d'activité. En effet, les objectifs de durabilité/ESG sont : « (i) mesurés au moyen d'indicateurs clés de performance prédéfinis et (ii) évalués au regard d'objectifs de performance de développement durable (SPT) ».

En cela, ils répondent aux principes des SLB définis par l'ICMA et la *Climate Bonds Initiative*.

Investissement à impact

AXA est l'un des premiers investisseurs institutionnels à s'être engagé de manière proactive dans l'investissement à impact. Il s'agit d'une stratégie d'investissement avec une intentionnalité claire de générer des résultats positifs et mesurables sur l'environnement et la société, tout en générant une rentabilité financière compétitive.

En 2013, AXA a engagé 200 millions d'euros dans son premier fonds à impact. Il mettait l'accent sur l'inclusion financière, l'accès à la santé et l'éducation. Depuis 2013, AXA a engagé 922 millions d'euros en investissement à impact, le montant investi s'élevant à 437 millions d'euros à fin 2021. Les fonds à impact d'AXA sont axés à la fois sur l'impact environnemental et social, avec une priorité donnée aux solutions visant à lutter contre le changement climatique et à la perte de la biodiversité.

En 2021, AXA a approuvé un nouvel objectif de « Capital Naturel ». Doté d'une enveloppe de 500 millions d'euros dédiés au reboisement, il fait partie de l'engagement de 1,5 milliard d'euros d'AXA en faveur de la gestion durable des forêts. Lors du *Women's Forum*, AXA a également lancé un nouveau Fonds dédié à la santé et à l'inclusion. Avec l'augmentation des maladies chroniques, l'impact du changement climatique et les migrations, l'accès aux soins est devenu compliqué. En conséquence, AXA a engagé 263,79 millions de dollars dans une initiative Santé. Gérée par AXA Investment

Managers, elle vise à faciliter l'accès aux soins de santé pour les populations défavorisées des marchés émergents et matures. Entre autres enjeux sanitaires internationaux, cette initiative soutiendra le traitement :

- des troubles touchant particulièrement les femmes ;
- des maladies infectieuses ;
- des troubles de la vision ;
- des pathologies liées au diabète et à l'obésité.

De par leurs objectifs et leurs résultats, les Fonds à Impact AXA 1 et 2 sont des véhicules d'investissement « fonds de fonds ». Ils illustrent le rôle concret joué par AXA et ses entités dans la réalisation des ODD de l'ONU⁽⁵⁾ par l'allocation de capitaux indispensables. Une revue préliminaire de l'alignement des fonds à impact d'AXA sur les ODD révèle des résultats positifs. Ainsi donc, les Fonds à Impact 1 et 2 apportent des capitaux aux entreprises activement engagées en faveur des ODD ci-dessous.

Encadré contextuel



/ Alignement réel et crédible sur les ODD de l'ONU

1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZERO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(1) <https://www.axa.com/fr/magazine/une-nouvelle-obligation-pour-accompagner-la-transition-energetique>

(2) <https://www.axa-im.com/media-centre/bpce-issues-e2-82-ac100-million-of-transition-bonds-invested-by-axa-im-to-finance-natixis-assets-contributing-to-the-energy-transition>

(3) <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/guidance-handbook-and-q-and-a/>

(4) <https://www.axa-im.com/document/4451/download>

(5) Voir le rapport annuel d'AXA pour la corrélation entre les ODD de l'ONU et notre Stratégie de Développement Durable.

Mesure de l'impact

Le référentiel de gestion et de mesure de l'impact d'AXA couvre :

- › l'analyse initiale ;
- › l'évaluation ;
- › le processus de *due diligence* ;
- › l'investissement ;
- › le suivi ;
- › la sortie.



L'objectif est de s'assurer que la génération de l'impact est intentionnelle, ciblée et qu'elle est un facteur décisif pour les investissements et leur gestion sur la période d'investissement. Le tableau ci-dessous présente la contribution de la plateforme AXA aux principaux enjeux environnementaux et sociaux en lien avec la mission des fonds AXA :

Thème	KPI	2021
Environnement	Émissions de CO ₂ évitées (en tonnes)	80,4 m
	Déchets évités (en milliers de tonnes)	155,8
	Ménages approvisionnés en énergie propre	3,7 m
	Terres en gestion durable (en milliers d'hectares)	69,5
Social	Solutions de santé développées	13
	Solutions de santé distribuées	198 m
	Établissements de santé	77
	Personnes touchées – inclusion financière	117,9 m
	Étudiants touchés	4,4 m

Encadré contextuel



Zoom sur le Fonds à impact d'Axa : Climat et Biodiversité

En 2019, AXA a lancé son Fonds à Impact Climat et Biodiversité lors des réunions ministérielles du G7 portant sur l'environnement. L'objectif était double : lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité et les écosystèmes qui soutiendront l'avenir de l'humanité. Ce fonds finance les activités qui :

- › préservent le capital naturel ;
- › protègent les habitats essentiels ; et
- › atténuent le changement climatique à l'échelle mondiale.

Des exemples d'investissements sont présentés ci-dessous.

Investissements	Description de l'activité	Impact attendu/investissements illustrés
Madécasse	Madécasse est un fabricant de barres chocolatées à base de cacao. Il travaille avec de petits producteurs malgaches. L'entreprise promeut des pratiques d'agroforesterie durables. Celles-ci préservent les habitats et soutiennent la biodiversité exceptionnelle de Madagascar. En effet, 85 % de sa faune et de sa flore sont endémiques.	Objectifs d'impact : › 528 hectares d'habitats critiques pour la biodiversité conservés
Fundaeco	Les opérations de Fundaeco concernent la création, la gestion et la conservation de Zones forestières protégées au Guatemala. Ces zones protégées sont d'une importance écologique mondiale. Elles constituent à la fois les habitats d'espèces absolument essentielles et une solution de séquestration naturelle du carbone – matérialisée par la délivrance de crédits carbone vérifiés.	Objectifs d'impact : › 60 500 hectares de terres en gestion durable › 4,6 millions de tonnes d'émissions carbone évitées › 4,1 millions de crédits carbonés vérifiés générés
Sistema Bio	Sistema s'associe à de petits agriculteurs en Amérique latine, en Inde et en Afrique de l'Est. Il lutte contre les émissions de méthane provenant des déchets de leurs activités. Les biodigesteurs de Sistema apportent une solution durable au traitement des déchets organiques. Ils séquestrent le méthane du lisier qui serait autrement rejeté dans l'atmosphère. Le biogaz et les biofertilisants qui en résultent offrent une alternative à faible teneur en carbone aux produits dérivés d'énergies fossiles pour les agriculteurs.	Objectifs d'impact : › 5 millions de tonnes de déchets traités › 200 millions de mètres cubes de biogaz produits › 16 millions de tonnes de biofertilisants produites › 1,8 million de tonnes d'émissions de carbone évitées

Engagement et vote des actionnaires

En tant qu'actionnaire et porteur d'obligations, AXA peut s'engager auprès des dirigeants des sociétés dans lesquelles il investit. Cela peut contribuer à accélérer un changement positif sur certains fronts ⁽¹⁾. Cet engagement est porté soit directement par AXA, soit par AXA IM pour le compte d'AXA et de clients tiers.

Comme décrit dans la section « Gouvernance », le groupe de travail Engagement & Monitoring d'AXA évalue les émetteurs d'un point de vue purement ESG. Il peut décider des suites spécifiques à donner, telles que les demandes d'engagement. L'équipe Recherche Crédit d'AXA mène également des entretiens individuels réguliers avec les dirigeants des émetteurs dans lesquels AXA est le plus exposé. Ces entretiens permettent à l'équipe Recherche Crédit d'AXA d'examiner et de discuter de la stratégie des émetteurs, y compris en matière d'ESG, de manière confidentielle.

AXA IM mène des discussions constructives et stimulantes directement avec les sociétés de son portefeuille. Il intervient aussi dans le cadre d'une coalition d'investisseurs auprès d'entreprises issues de secteurs clés.

Le changement climatique est l'un des thèmes prioritaires d'AXA IM. Le référentiel TCFD oriente les principaux objectifs et indicateurs d'engagement en faveur du climat d'AXA IM. Ce référentiel s'est imposé comme le référentiel de *reporting de facto* sur ce sujet. Parallèlement à la mise en place d'un soutien public à la TCFD, l'approche d'engagement d'AXA IM encourage les entreprises à :

- s'engager sur des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes fondés sur la science du climat. Elle exige une explication claire des projets d'investissement correspondants ;
- effectuer une analyse de scénario avec un réchauffement climatique limité à l'objectif de l'Accord de Paris « bien inférieur à 2 °C » ;
- aligner la rémunération des dirigeants sur les objectifs en matière de changement climatique.

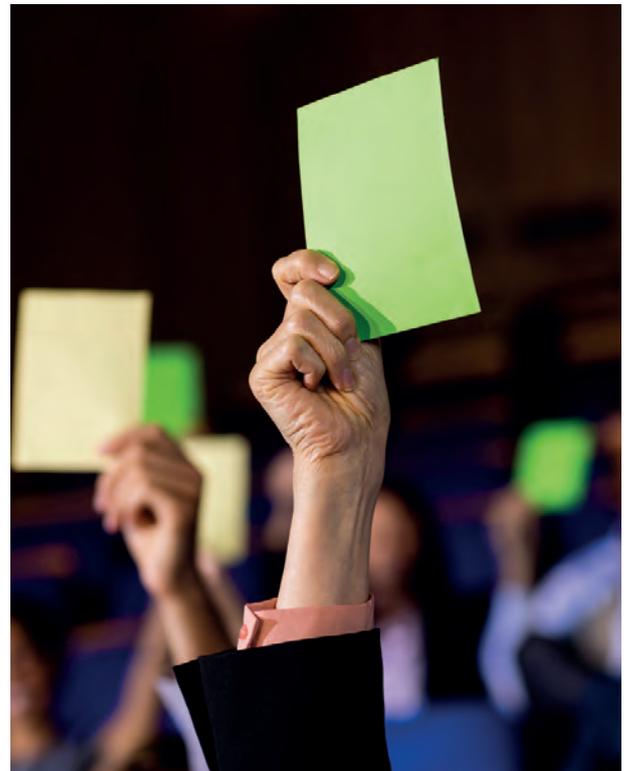
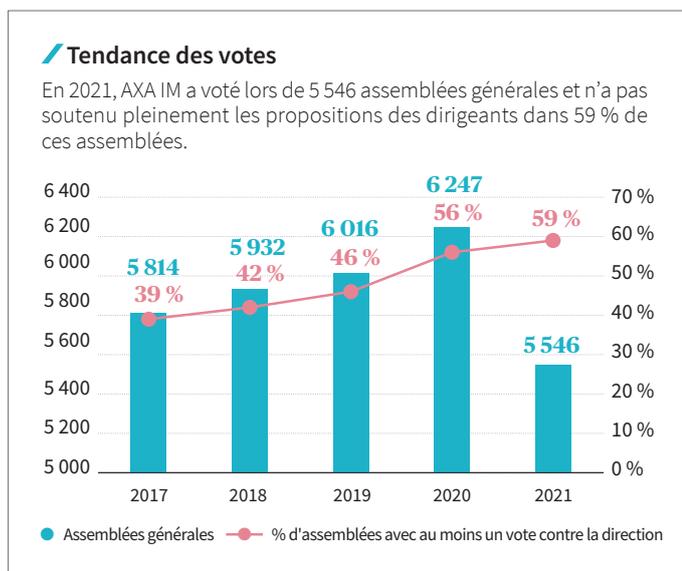
En 2021, AXA IM a renforcé sa politique, vis à vis notamment « retardataires climatiques » ⁽²⁾. À partir de 2022, AXA IM effectuera un travail auprès d'entreprises dépourvues d'engagements Net-Zero ou dont les objectifs

chiffrés de réduction des émissions sont jugés insuffisamment crédibles ou exigeants. Cette politique d'engagement vise à exercer une pression suffisante pour effectuer des changements en temps opportun. Appliqué pour le compte de clients tiers, il est assorti d'un principe d'exclusion en cas de non-respect répété.

Chaque entreprise se voit fixer des objectifs clairs, adaptés à ses activités et communiqués à sa direction. AXA IM interagira régulièrement avec ces entreprises pour les guider sur ces objectifs, à l'aide de techniques de remontée si nécessaire (par ex., vote contre la direction). Faute de concrétisation des objectifs sous trois ans, AXA IM se désengagera de la société en question.

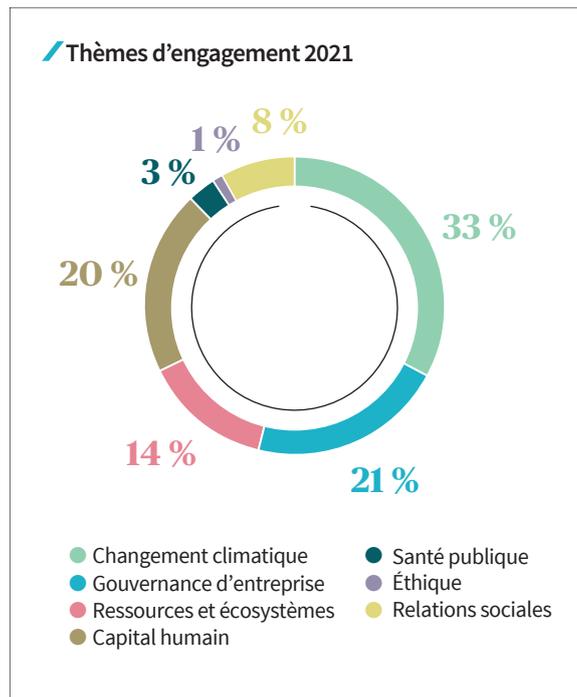
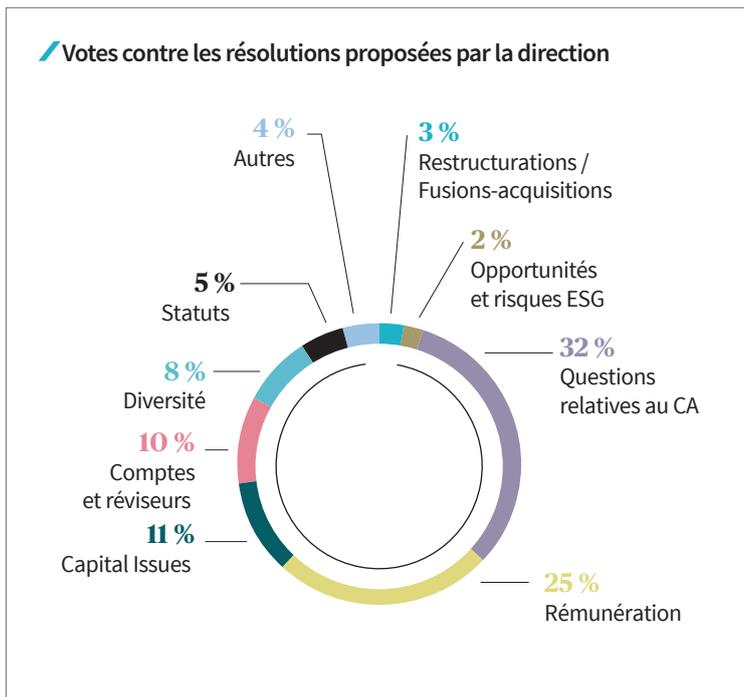
Initiatives au niveau des gestionnaires d'actifs

Les initiatives de vote et d'engagement d'AXA IM sont abordées dans son rapport annuel « Active Ownership and Stewardship » ⁽¹⁾. Un aperçu des initiatives de vote et d'engagement entreprises en 2021 est présenté ci-dessous.



(1) https://www.axa-im.com/sites/corporate/files/2022-05/axa-im-2021-stewardship-full-report_.pdf

(2) <https://www.axa-im.com/axa-im-further-strengthens-its-climate-actions-accelerate-its-contribution-low-carbon-world>



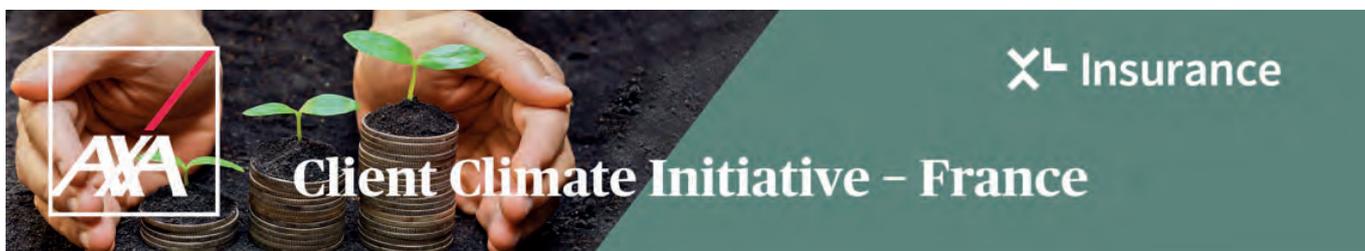
Engagement de souscription envers les clients et les courtiers

En 2021, AXA XL France a commencé à dialoguer avec ses clients sur leurs stratégies climatiques et leurs plans de transition en vue de l'objectif Net-Zero. Sur une base trimestrielle, une série d'entretiens *Climate Catchup* a été réalisée auprès de multinationales dans toute la France (2). Ces entretiens ont permis à AXA XL France de partager sa stratégie climat avec ses clients. Le Groupe a également pu déterminer comment mieux accompagner ses clients dans leur transition.

Engagement des courtiers

L'équipe Environnement d'AXA XL en France a lancé une initiative spécifique d'engagement des courtiers. Mise en œuvre en collaboration avec le courtier d'assurance Marsh, elle vise à évaluer et atténuer les risques liés à la biodiversité. Il est demandé aux clients de réaliser des audits de prévention des risques environnementaux avec des critères mesurables. L'initiative encourage les clients dotés de sites industriels à réaliser un premier diagnostic biodiversité. Ils doivent ensuite intégrer les résultats à leur plan de gestion des risques. Pour soutenir les efforts des clients en matière de responsabilité, AXA XL France leur propose des franchises plus faibles pour les contrats d'assurance garantissant les risques environnementaux.

33 %
des thèmes d'engagement liés au climat



(2) Dans des secteurs tels que le ciment, la gestion des déchets et de l'eau et les gaz, les technologies et services pour l'industrie et la santé.

3.5 Formation et renforcement des capacités

Certification de tous les collaborateurs d'AXA grâce à l'AXA Climate Academy

Dans le cadre de l'« Indice AXA pour le Progrès », AXA s'engage à renforcer les compétences de tous ses collaborateurs autour du climat d'ici 2023. À ces fins, AXA a conçu l'AXA Climate Academy. Ce programme de formations en ligne aide les employés à adopter un regard critique sur le climat et à comprendre comment agir autrement.

L'AXA Climate Academy couvre ces thèmes :

- pourquoi le climat compte de plus en plus pour les clients du segment Entreprises et les particuliers ;
- les principaux types de risques liés au changement climatique (risques physiques, risques de transition et risques en matière de responsabilité) ;
- l'impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance ⁽¹⁾ et des investissements ;
- comment les collaborateurs peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise par leurs pratiques et comportements professionnels et personnels.

Ce programme pédagogique organisé en modules est proposé dans plus de 11 langues sur les plateformes du Groupe et locales. Il nécessite 2 à 3 heures de temps.

AXA a lancé l'AXA Climate Academy lors de l'AXA Learning Week 2021 (semaine de l'apprentissage d'AXA). Cet événement encourage les collaborateurs à profiter des initiatives d'apprentissage mondiales et locales. Plus de 11 400 participants se sont connectés à l'événement mondial en direct « Real Talk : How climate change remodeling the Assurance's business » (Comment le changement climatique transforme le secteur de l'Assurance), diffusé sur LinkedIn.



Karima Silvent, Responsable des Ressources humaines

AXA Climate Academy : « Nous voulons obtenir l'engagement de tous les collaborateurs d'AXA sur les enjeux climatiques d'ici 2023. »

« Le Climat est l'un des cinq piliers du plan stratégique d'AXA « Driving Progress 2023 ». Une enquête interne réalisée en juin 2020 a montré que plus de 70 % des collaborateurs souhaitent en savoir plus sur le changement climatique. C'est pourquoi nous avons décidé de développer l'AXA Climate Academy dans plus de 11 langues. L'objectif est de sensibiliser au climat et de développer une compréhension

et une capacité d'action commune autour des risques et des opportunités liés au changement climatique, à la fois du point de vue scientifique et commercial. Cette initiative est le point de départ d'une transformation plus large de l'entreprise et du développement de nouvelles compétences sur un sujet de plus en plus important pour l'ensemble des activités d'AXA. »



(1) Souscription, sinistres, produits et services innovants.

AXA Climate School : une solution de formation au climat pour tous

En 2021, AXA Climate a lancé l'AXA Climate School. Elle permet aux entreprises et aux institutions publiques de renforcer les compétences de leurs collaborateurs et d'obtenir leur engagement.

L'engagement des collaborateurs est un levier essentiel pour la transition climatique des entreprises. L'AXA Climate School propose plus de 150 chapitres de micro-apprentissage, qui peuvent être adaptés aux besoins d'un client.

Le programme de formation d'AXA Climate School s'articule autour de 2 axes majeurs :

- › comprendre : la science derrière le changement climatique, les ressources naturelles, la biodiversité et l'impact qu'elle a sur notre quotidien ;

- › agir : la transformation durable concerne tout le monde. Tous les collaborateurs doivent être en mesure d'élaborer leur réponse ⁽¹⁾.

En outre, AXA Climate s'est récemment associé à l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Elle propose ainsi une formation en ligne sur les enjeux de la transition bas carbone pour les entreprises. Ce cours pose les bases d'une réflexion sur la réduction de l'intensité carbone de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre de la méthode ACT, portée par l'ADEME en partenariat avec le CDP, pour accélérer la transition climatique dans le secteur privé. Cette méthode vise à renforcer les compétences des acteurs de l'ACT, à savoir les entreprises françaises et internationales. Plus généralement, elle a vocation à toucher les institutions financières, les pouvoirs publics, les ONG, les étudiants et le grand public.

150

chapitres de micro-apprentissage proposés par AXA Climate School

Formation sur le climat et l'ESG et communication avec les clients

AXA IM joue un rôle actif dans la promotion de l'acceptation et de la mise en œuvre des enjeux ESG au sein du secteur de l'investissement. En effet, AXA IM s'engage en permanence auprès de ses clients pour comprendre leurs besoins et la façon dont ils peuvent les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées pour un avenir durable. AXA IM propose un *leadership* éclairé et une analyse du marché. Elle crée du contenu éducatif à destination des clients ⁽²⁾. Ces contenus sont également partagés *via* différents canaux ⁽³⁾.

AXA IM organise également régulièrement des ateliers pour ses collaborateurs sur l'IR, les formations ESG et les certifications ⁽⁴⁾. En 2021, AXA IM a organisé plus de 110 ateliers sur des sujets liés à l'ESG et au climat ⁽⁵⁾. En 2022, elle proposera des ateliers de niveau intermédiaire sur l'ESG aux fonctions centrales et supports, et une nouvelle certification du *Chartered Financial Analyst Institute* (CFA) sur le climat.

AXA France forme et informe les commerciaux et les collaborateurs, nouveaux et anciens, sur l'épargne responsable, les initiatives du Groupe, l'actualité ISR et les attentes clients. En 2021, AXA Prévoyance & Patrimoine (« A2P ») a formé 94 % de ses agents A2P (formation d'une journée) à l'investissement responsable. Il a intégré les préférences en matière d'investissement responsable dans la stratégie pour les premiers rendez-vous commerciaux avec les clients potentiels. A2P est le premier réseau professionnel d'acteurs de l'investissement responsable et de l'assurance.

Plus généralement, l'année passée, plus de 900 conseillers du réseau de distribution d'AXA France ont suivi une formation digitale de 2 heures sur l'investissement responsable. L'investissement ESG fait aussi partie des modules de formation pour les trois réseaux de distribution d'AXA France (agents A2P). Une documentation spécifique dédiée à l'ESG

est disponible pour les conseillers, sous forme de fiches thématiques, de vidéos et de tutoriels. Ce sont des supports utiles pour transmettre les informations clés aux clients lors des réunions de vente.

AXA France informe ses clients sur l'investissement ESG ⁽⁶⁾ au travers de multiples canaux : brochures commerciales, magazines, site internet, e-mails, newsletters et réseaux sociaux.

En outre, l'équipe Épargne d'entreprise a :

- › organisé des événements commerciaux dédiés (petits déjeuners professionnels, conseils d'encadrement, présentations clients sur site) ;
- › œuvré pour l'engagement des clients en matière d'ESG (animations pendant la semaine de l'épargne salariale, podcasts, etc.).

110

ateliers ESG et climat organisés par AXA IM

94%

des agents A2P formés par AXA France

(1) Des formations spécifiques sont proposées pour différents métiers : Informatique, RH, Achats, Finance, Juridique.

(2) Par l'intermédiaire de documents de recherche et d'articles, de webinaires, d'événements, de vidéos et d'infographies.

(3) Sur le site Internet d'AXA IM, par e-mail, sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet de tiers.

(4) Certificats CFA ESG, CESGA, BREAM.

(5) Y compris une masterclass sur le Net-Zero, les fondamentaux de l'ESG, l'ESG pour les "real assets" (actifs immobiliers, dettes et actions liées aux infrastructures et prêts immobiliers commerciaux).

(6) Fonds labellisés, politique d'exclusion d'AXA, critères ESG...

4. Indicateurs et objectifs

“



✓ Aller vers une cohérence internationale au niveau réglementaire

Grégoire de Montchalin, Directeur du reporting financier

« Le second semestre 2021 a été marqué par des développements significatifs. Nous avons lancé des actions régionales et internationales visant à standardiser le reporting en matière de développement durable. Des avancées concrètes de l'UE ont conduit à une concentration plus rapide et à une meilleure structuration des autres initiatives internationales. Cette dynamique inédite va transformer le reporting des entreprises.

Avec une ambition forte, les « normalisateurs » veulent créer un cadre de reporting plus fiable. L'objectif est de mieux couvrir les besoins des parties prenantes, notamment les investisseurs, en matière d'information liée au développement durable. Un engagement actif des préparateurs et des utilisateurs de l'information financière extra-financière dans cette démarche est crucial. Le secteur de l'assurance, avec son double rôle –

son expertise de l'évaluation des risques et sa capacité à lever d'importants capitaux dans la durée – est idéalement positionné pour contribuer à ces réflexions. Les assureurs peuvent aider à trouver le juste équilibre entre l'obtention de tous les renseignements pertinents sur les questions de développement durable et ne pas créer de charge inutile pour les préparateurs et les utilisateurs de ces informations.

4.1 Indice AXA pour le Progrès

Les résultats des sept engagements de l'« Indice AXA pour le Progrès » présentés dans la Section 3.1 « Stratégie de développement durable d'AXA » seront publiés chaque année. Dans l'encadré ci-dessous figurent les avancées d'AXA à fin 2021 :

✓ Tableau « Indice AXA pour le Progrès »

	Moyens ou indicateurs clés de performance pour le pilotage	Objectifs et Résultats			
		Unité	Horizon	Objectif	Résultat 2021
En tant qu'investisseur	Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'AXA (actifs pour le compte propre du Groupe)	% tCO ₂ /EV M€	2019-2025	- 20 %	- 29 % ⁽¹⁾
	Investissements verts d'AXA	Md€	2023	26 Md€	22,6 Md€ ⁽²⁾
En tant qu'assureur	Primes brutes générées par les Offres Vertes	Md€ de chiffre d'affaires	2023	1,3 Md€	1,4 Md€ ⁽³⁾
	Nombre de clients couverts par l'initiative Protection Inclusive d'AXA	Millions de clients	2023	12 millions	10,6 millions ⁽⁴⁾
En tant qu'entreprise exemplaire	Part des employés certifiés par l'AXA Climate Academy	Part des employés actuellement en CDI ⁽⁵⁾	2023	100 %	13 % ⁽⁶⁾
	Réduction de l'empreinte carbone des opérations internes d'AXA (énergie, flotte automobile, voyages d'affaires, fabrication d'équipements informatiques et services)	% tCO ₂ eq.	2019-2025	- 20 %	- 61 % ⁽⁷⁾
Transversal	Classement DJSI / Corporate Sustainability Assessment (CSA)	Classement DJSI en percentile	Annuel	95 ^e – 99 ^e	97 ^e

(1) Pour en savoir plus, voir la Section 4.2 « Indicateurs climatiques – Empreinte carbone – nouvelles approches ».

(2) Pour en savoir plus, voir la Section 4.3 « Investissements verts ».

(3) Pour en savoir plus, voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Offres vertes ».

(4) Pour en savoir plus, voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Protection inclusive ».

(5) Sur le périmètre SDR (Social Data Reports).

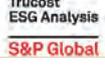
(6) Pour en savoir plus, voir la Section 3.5 « Formation et renforcement des capacités ».

(7) Pour en savoir plus, voir la Section 4.5 « Gestion de l'empreinte environnementale directe ».

4.2 Indicateurs climatiques

Depuis 2016, AXA a testé différentes approches pour analyser la « dynamique climatique » de ses investissements. AXA poursuit sa collaboration avec des fournisseurs de données externes (MSCI, Beyond Ratings, S&P Trucost) et des groupes sectoriels, tout en utilisant des évaluations internes des risques de catastrophes naturelles pour couvrir ses real assets⁽¹⁾, afin d'affiner ces méthodologies (via notamment la Net-Zero Asset Owner Alliance et la TCFD).

Tableau de synthèse des indicateurs climatiques

TYPE D'INDICATEUR		CLASSE D'ACTIFS	FOURNISSEUR DE DONNÉES	QUE MESURE-T-ON ?
POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT		DETTE SOUVERAINE		Contribution au réchauffement climatique, exprimée en °C.
		OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS		Contribution au réchauffement climatique, exprimée en °C.
CLIMATE VALUE AT-RISK	COÛTS DES RISQUES PHYSIQUES	OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS		Impact des événements climatiques extrêmes (dommages aux actifs et pertes d'exploitation), exprimé en % de la valeur d'entreprise (VE).
		REAL ASSETS		Impacts des événements climatiques extrêmes sur les bâtiments, exprimés en M€.
	COÛTS DES RISQUES DE TRANSITION	OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS		Impact de la réduction des émissions de CO ₂ , exprimé en % de la valeur d'entreprise (VE).
		OPPORTUNITÉS TECHNOLOGIQUES	OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS	
PART VERTE		DETTE SOUVERAINE		Part des énergies bas carbone dans l'utilisation des énergies primaires (hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, nucléaire).
		OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS		Revenus verts, exprimés en % du chiffre d'affaires.
EMPREINTE CARBONE		DETTE SOUVERAINE		Empreinte carbone des portefeuilles d'AXA, exprimée en T.eq.CO ₂ /M\$ du chiffre d'affaires (entreprises) ou PIB (souverains).
		OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS		
		REAL ASSETS		Empreinte carbone du portefeuille d'AXA sur la base de la VE, exprimée en T.eq.CO ₂ /M€ VE (normalisé par la valeur d'entreprise). Émissions carbone en valeur absolue au prorata des participations d'AXA, exprimées en T.eq.CO ₂ .
		OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS (HORS SOCIÉTÉS FINANCIÈRES)		
		OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIONS (HORS SOCIÉTÉS FINANCIÈRES)		

(1) Actifs immobiliers, dettes et actions liées aux infrastructures et prêts immobiliers commerciaux.

Suivi des progrès vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 à l'aide d'indicateurs de « température » prospectifs

Encore une fois, l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous +2 °C invite l'ensemble des acteurs du marché à réorienter les « flux financiers » en conséquence. Les recommandations directrices de la TCFD encouragent vivement les « propriétaires d'actifs » à décrire le positionnement de leur portefeuille dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

En France, « l'article 29 » de la loi Énergie-Climat :

- › exige de certains investisseurs institutionnels ⁽¹⁾ qu'ils expliquent leur contribution à limiter le réchauffement climatique ;

- › incite ces investisseurs à se fixer des objectifs ; et
- › leur demande d'expliquer le lien entre ces objectifs et les « accords internationaux visant à réduire le réchauffement climatique ».

L'UE a pris des mesures pour transposer l'Accord de Paris en législation.

Jusqu'ici, les réponses apportées ont été l'évaluation de l'empreinte carbone, les désinvestissements, les investissements verts et l'engagement actionnarial. Les investisseurs se tournent également vers de nouveaux types d'analyses et d'indicateurs associés pour compléter ces efforts. Ils apportent

également une réponse plus perspicace à ce que signifie être un investisseur « aligné sur Paris », avec notamment la prise en compte des « Contributions déterminées au niveau national » (CDN) prévues par l'Accord de Paris.

Dans les pages suivantes, AXA explore le concept de « Potentiel de réchauffement ». Malgré toutes les promesses de cette approche, d'importants défis méthodologiques subsistent.

Méthodologie du « Potentiel de réchauffement » appliquée aux actions et à la dette des entreprises

Depuis 2018, AXA utilise le modèle « Potentiel de réchauffement » de MSCI ⁽²⁾. Il évalue le degré d'alignement d'une entreprise sur les objectifs de température mondiale pour 2100 des prévisions d'émissions de GES ⁽³⁾. AXA n'utilise ce modèle que pour les actions et la dette d'entreprise. Le Groupe adopte une approche descendante combinant les fonctions « Potentiel de réchauffement » au niveau des pays, de façon indépendante des secteurs et de façon spécifique aux secteurs, ⁽⁴⁾ avec des capacités et des objectifs de réduction de carbone propres à l'entreprise. Ce modèle repose sur :

- › les projections au niveau des pays jusqu'en 2030. Cela correspond à l'horizon des CDN présentées à la COP26 ;
- › les écarts entre les CDN et le budget d'émissions carbone associé aux différents scénarios de température (selon le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, mis à jour chaque année) ⁽⁵⁾ ;
- › les structures du mix d'activités au niveau des entreprises par secteur et par pays ;
- › les intensités carbone actuelles au niveau des entreprises ⁽⁶⁾ ; et
- › la R&D sur les technologies/produits verts mettant en avant les opportunités de « transition ».

Encadré contextuel



/ Scopes d'émissions carbone

Les émissions de CO₂ des entreprises sont classées comme suit :

- › scope 1 : émissions directes « sur site » ;
- › scope 2 : émissions provenant de l'achat d'énergie ;
- › scope 3 : émissions indirectes générées par les chaînes d'approvisionnement ou l'utilisation des produits.



(1) Par ex. : assureurs et réassureurs, sociétés de gestion de fonds d'investissement.

(2) Par exemple, https://www.msci.com/documents/1296102/19288350/ClimateVaR_RealEstate_Methodology.pdf

(3) Émissions directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2 et Scope 3) des activités.

(4) Traduire des tonnes d'émissions de GES en « Potentiel de réchauffement » climatique

(5) <https://www.unep.org/resources/emissions-gap-report>

(6) Les intensités carbone au niveau de l'entreprise utilisées dans le modèle sont fondées sur les données utilisées par le fournisseur d'AXA à la fin du processus de collecte des données d'AXA et peuvent donc inclure des données des années précédentes. De même, AXA s'appuie sur la disponibilité des émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et 3) des activités pour les intégrer au processus de modélisation. Pour plus d'informations, voir : <https://www.msci.com/www/blog-posts/scope-3-carbon-emissions-seeing/02092372761>

« Potentiel de réchauffement » : résultats liés aux actions et à la dette d'entreprise d'AXA

Selon la méthodologie ci-dessus, AXA a mis à jour l'analyse du « Potentiel de réchauffement » pour ses investissements en capital et en instruments de dette à fin décembre 2021.

Entre 2020 et 2021 :

- le « Potentiel de réchauffement » des **actions** d'AXA est resté stable à + 3,3 °C, tandis que l'indice de référence des actions ⁽¹⁾ est en légère baisse, passant de + 3,4 °C à + 3,3 °C ;
- le potentiel de réchauffement de la **dette d'entreprise** d'AXA a baissé, passant de + 4,1 °C à + 3,7 °C, tandis que son indice de référence ⁽²⁾ est resté stable, à + 3,7 °C ;
- au total, le « Potentiel de réchauffement » d'AXA en actions et en dette est passé de + 3,9 °C à + 3,7 °C, tandis qu'un indice de référence large sur le même univers est resté stable à + 3,7 °C.

Ainsi, le « Potentiel de réchauffement » des investissements d'AXA (actions et dette) a diminué avec le rebond de la macroéconomie mondiale. Il serait toutefois imprudent de tirer des conclusions à court terme à partir de variations aussi faibles sur des indicateurs à long terme. Selon ces indicateurs, ces chiffres sont toujours nettement supérieurs à + 2 °C. Cela confirme que dans le cadre de ce modèle « Potentiel de réchauffement », l'univers d'investissement opérationnel d'AXA **manque encore d'alignement sur la trajectoire de + 2 °C fixée à la COP26**. Loin d'être une surprise, cela nous appelle à agir.

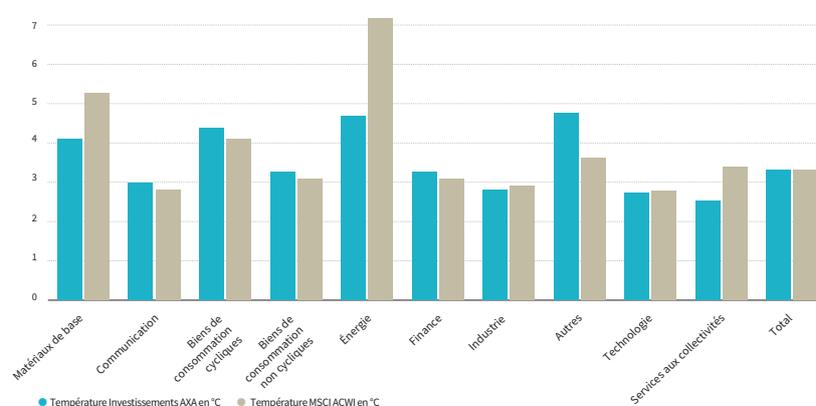
La baisse de température observée sur les investissements en dette d'entreprise d'AXA s'explique par :

- les décisions de gestion visant à diriger les nouveaux investissements vers des entreprises moins carbonées ou dotées de plans de transition plus crédibles ; et
- l'évolution de la couverture des actifs, avec une proportion plus élevée de fonds investis dans des secteurs à moindre « Potentiel de réchauffement ».

Une analyse sectorielle comparant le « Potentiel de réchauffement » d'AXA apporte un éclairage supplémentaire :

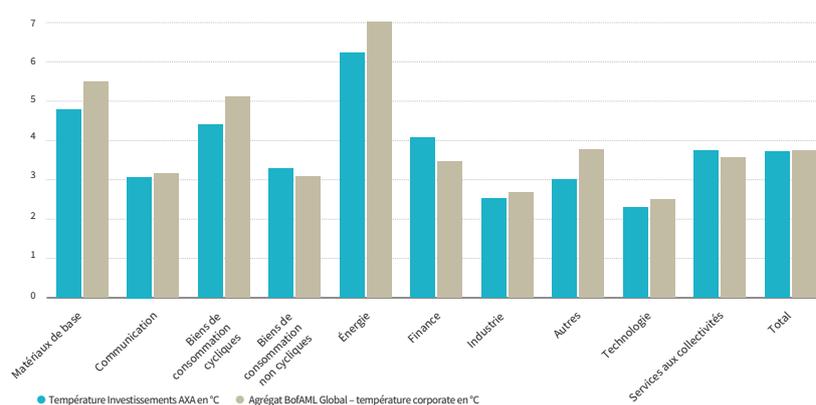
- une analyse des actions montre que les investissements d'AXA tendent à avoir un « Potentiel de réchauffement » conforme à l'indice de référence, mais une contribution plus faible à la température des secteurs à forte intensité carbone : énergie, matériaux de base et services aux collectivités. Pour ces secteurs, les investissements d'AXA ont un « Potentiel de réchauffement » inférieur à + 1 °C. En revanche, le « Potentiel de réchauffement » du secteur *Diversified* dépasse l'indice de référence ;
- l'analyse de la dette d'entreprise montre que les investissements d'AXA ont légèrement surperformé, avec un « Potentiel de

« Potentiel de réchauffement » des actions (°C)



Source : Carbon Delta MSCI/AXA⁽¹⁾.

« Potentiel de réchauffement » de la dette d'entreprise (°C)



Source : Carbon Delta MSCI/AXA⁽²⁾.

réchauffement » en deçà de l'indice de référence. Il serait imprudent de tirer des conclusions à court terme sur de si faibles variations. Mais, fait objectif, la légère surperformance tient à la surpondération ⁽³⁾ du secteur *Financials* couplée à une sous-pondération des secteurs à forte émission de carbone (*Energy, Diversified, Utilities*).

Comment un propriétaire d'actif majeur comme AXA peut-il influencer son « Potentiel de réchauffement » ?

Répondre à cette question implique de garder à l'esprit la quantité d'investissements, mais aussi de contraintes réglementaires et fiduciaires pesant sur les investissements d'un assureur. Selon AXA, il existe néanmoins une marge d'action pour les investisseurs.

Par exemple, l'analyse d'AXA montre que, grâce à ses désinvestissements liés au climat (charbon, sables bitumineux), en phase avec la politique IR d'AXA, le « Potentiel de réchauffement » de ses

investissements a diminué. À l'inverse, l'objectif d'investissement vert d'AXA fixé en 2015 (voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Investissements verts et primes d'assurance ») a poussé nos équipes d'investissement à surpondérer les actifs « verts ».

Mais les désinvestissements liés au climat et les investissements verts n'ont que légèrement réduit le « Potentiel de réchauffement » d'AXA. Ils représentent une petite partie seulement des investissements d'entreprise globaux d'AXA. Le désinvestissement a un impact progressif, car les actifs de dette liés au charbon et aux sables bitumineux sont liquidés sur un certain nombre d'années. Aussi, la décision isolée est insuffisante pour ramener le « Potentiel de réchauffement » d'AXA de manière significative sous son indice de référence. Une action plus large et plus collective est nécessaire, par exemple par l'intermédiaire de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

(1) Benchmark utilisé dans ce rapport : MSCI World ACWI.

(2) Benchmark utilisé dans ce rapport : ICE BofAML Global Broad Market corporate.

(3) Une surpondération signifie un investissement plus important dans un actif ou un secteur particulier d'un portefeuille par rapport à un benchmark (indice de référence). Une sous-pondération signifie le contraire.

Méthodologie « Potentiel de réchauffement » appliquée à la dette souveraine

AXA s'appuie sur le modèle CLAIM, développé par Beyond Ratings ⁽¹⁾, pour évaluer la température des portefeuilles d'investissement d'AXA sur les actifs souverains. Ce modèle et le modèle de MSCI (pour les entreprises), détaillé ci-dessus, reposent sur une approche similaire.

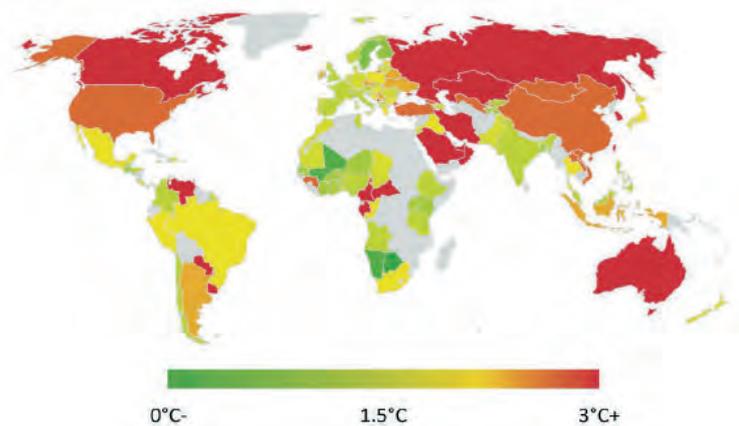
Le modèle CLAIM utilise les engagements carbone nationaux des États à l'appui du « budget carbone » de l'Accord de Paris pour exprimer la température théorique des actifs souverains. Beyond Ratings a élaboré cette approche avec des budgets carbone nationaux à +2 °C. Pour cela, l'entreprise s'est appuyée sur la « relation de Kaya » entre les émissions de GES, la croissance du PIB, la démographie, l'efficacité énergétique, et l'intensité carbone.

Les contributions déterminées au niveau national (CDN) de l'Accord de Paris ont fait l'objet d'une mise à jour lors de la COP26. Elles permettent d'élaborer une allocation homogène des engagements de réduction des émissions de GES par pays d'ici 2030. Beyond Ratings traduit les engagements 2030 en hausses de température théoriques. À ces fins, elle utilise une relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et la hausse des températures.

Les CDN ont été publiées et mises à jour à la COP26 ⁽²⁾. Le modèle CLAIM reprend ces nouveaux engagements pour cartographier les températures associées aux CDN actuelles.

$$\frac{\text{Émissions GES}}{\text{Population}} = \frac{\text{PIB}}{\text{Population}} \times \frac{\text{Énergie}}{\text{PIB}} \times \frac{\text{Émissions GES}}{\text{Énergie}}$$

Température des NDC



Source : Beyond Ratings.

« Potentiel de réchauffement » : résultats 2021 liés à la dette souveraine

AXA a appliqué le modèle CLAIM à ses portefeuilles de dette souveraine. Les pays avec de nouveaux engagements en matière de CDN ont un « Potentiel de réchauffement » plus faible qu'en 2020 (cf. tableau ci-dessus). Par exemple, la France a une température de +1,62 °C, contre +1,9 °C en 2020. Ce « Potentiel de réchauffement » relativement faible s'explique pour l'essentiel par le mix énergétique à faible émission de carbone de la France. Le pays a principalement recours au nucléaire et à l'hydraulique.

Sur la base de ce modèle, le « Potentiel de réchauffement » de la dette souveraine d'AXA en 2021 s'élève à +2 °C (en baisse par rapport à 2020 et 2019, à +2,3 °C). L'indice de référence d'AXA a diminué de +0,6 °C, passant à +2,4 °C. Cela s'explique par :

- la dette publique de la France ⁽³⁾ ; et
- nos investissements dans les pays de l'UE, où les des températures sont en général plus basses qu'aux États-Unis (cf. tableau).

Ce travail révèle que le mix énergétique d'un pays et sa forte dépendance aux combustibles fossiles sont un facteur clé des futures « émissions financées » pour les investisseurs en dette souveraine. C'est le cas en Australie, aux États-Unis et au Canada. À titre d'exemple, le Japon a abandonné son énergie nucléaire depuis 2012. Il l'a progressivement remplacée par un mix de charbon et de gaz naturel. Cela a augmenté son « Potentiel de réchauffement ».

Cette analyse peut servir de relais pour les risques et opportunités de transition. En effet, les pays avec un « Potentiel de réchauffement » plus « froid » sont en principe sur la bonne voie pour réussir à :

- découpler les émissions de carbone des activités économiques ;
- réduire les émissions des secteurs *downstream* ;
- minimiser l'exposition générale aux coûts réglementaires liés au carbone.

Compte tenu de l'exposition géographique souveraine d'AXA à l'UE, une réduction du « Potentiel de réchauffement » souverain d'AXA dépendra fortement de la sortie du charbon et d'une augmentation correspondante du renouvelable et du nucléaire. C'est particulièrement pertinent pour les prêts d'AXA à l'Allemagne et à l'Italie du fait de leur part dans l'allocation d'actifs d'AXA. Sans être les premiers pays producteurs de charbon de l'UE, ni ceux à la plus grande part de charbon dans leur mix énergétique primaire, l'Allemagne et l'Italie possèdent de grandes centrales à charbon.

Ces pays se sont beaucoup intéressés à la question des « émissions financées » et du « Potentiel de réchauffement » des entreprises. En effet, les actionnaires peuvent s'engager plus facilement auprès d'elles. C'est aussi là que les objectifs ont été fixés ⁽⁴⁾. La dette souveraine est toutefois une classe d'actifs essentielle pour la plupart des détenteurs. En 2022, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) élaborera un référentiel de gestion de la dette souveraine.

(1) Méthodologie CLAIM (Climate Liabilities Assessment Integrated Methodology). Pour en savoir plus : <https://www.longfinance.net/programmes/sustainable-futures/london-accord/reports/how-measure-temperature-sovereign-assets/>

(2) 112 CDN mises à jour, incluant l'Australie, le Japon, les États-Unis, la France, l'Allemagne et la Chine.

(3) 24 % de la dette publique détenue par AXA, contre 7 % pour l'indice de référence.

(4) Voir la section 4.2 « Indicateurs climatiques - Empreinte carbone ».

Répartition de la dette souveraine et potentiel de réchauffement

2021	Dette souveraine AXA			Benchmark	
	ASG %	Température (°C)	Couv. Temp %	Poids	Température (°C)
Australie	0,6%	4,09	100,00%	1,8%	4,09
Belgique	7,4%	2,08	100,00%	1,5%	2,08
Canada	0,5%	3,05	100,00%	2,1%	3,05
Danemark	0,0%	1,89	100,00%	0,3%	1,89
France	24,4%	1,62	100,00%	6,6%	1,62
Allemagne	6,8%	1,86	100,00%	4,5%	1,86
Italie	7,8%	1,76	100,00%	6,0%	1,76
Japon	13,6%	2,25	100,00%	18,4%	2,25
Pays-Bas	2,5%	2,10	100,00%	1,3%	2,10
Autres pays	16,5%	2,05	93,57%		
SNAT	6,7%	1,88	99,96%		
Espagne	6,1%	1,79	100,00%	3,9%	1,79
Suède	0,0%	0,81	100,00%	0,2%	0,81
Royaume-Uni	1,0%	1,73	100,00%	7,2%	1,73
États-Unis	6,1%	2,89	100,00%	46,3%	2,89
Total	100,0%	1,98	98,93%	100,0%	2,44

Source : AXA, Beyond Ratings/LSEG.

2°C

Actifs de dette souveraine d'AXA - Potentiel de réchauffement

2,4°C

Dette souveraine d'AXA - Benchmark du potentiel de réchauffement

Alignement du portefeuille : conclusions macroéconomiques

Compte tenu des éléments précités, les investissements d'AXA (actions et dette) affichent un « Potentiel de réchauffement » légèrement inférieur à l'indice de référence et en baisse par rapport à un indice de référence lui-même en léger recul.

Nos investissements en dette souveraine, plus concentrés, présentent un écart plus marqué avec l'indice de référence du fait de notre forte exposition à l'UE et à la France. Une moyenne pondérée de ces deux chiffres ⁽¹⁾ produit un « **Potentiel de réchauffement** » combiné de **+ 2,6 °C pour les participations d'AXA et ses investissements en dette souveraine**. Cette valeur est inférieure :

- à celle plus vaste du marché de + 3 °C ;
- aux projections découlant des engagements actuels en matière de CDN (+ 3,2 °C) ;
- et aux scénarios de continuité (c'est-à-dire en cas de non-application des CDN) à plus de + 4 °C.

Le modèle de « Potentiel de réchauffement » s'est considérablement amélioré depuis notre Rapport Climat 2020. Par exemple, il intègre désormais les émissions du Scope 3 ⁽¹⁾, ainsi que les émissions autodéclarées et les objectifs prospectifs. Cet indicateur requiert des tests plus approfondis. Mais il doit servir de point de repère et montrer dans quelle mesure les marchés actuels ne sont pas en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris.

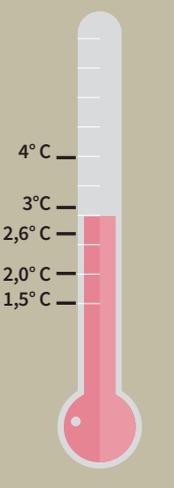
La prudence est de mise dans l'analyse de ces chiffres, du fait de l'évolution des méthodologies sous-jacentes. Néanmoins, selon ces indicateurs, compte tenu de l'allocation d'actifs actuelle et de la sélection

des émetteurs d'AXA, les investissements du Groupe pointent vers une hausse de la température mondiale de + 2,6 °C d'ici 2050. C'est bien au-delà de l'objectif de l'Accord de Paris et de l'engagement d'AXA en faveur de la neutralité climatique d'ici 2050 (de + 1,5 °C).

Ces travaux montrent que les économies mondiales manquent encore d'alignement sur les accords de Paris ». La seule mise en œuvre des CDN est insuffisante pour atteindre cet objectif. L'accélération de la décarbonation de l'économie réelle est essentielle pour gagner le pari de l'Accord climat de 2015.

Scénarios de référence / BAU
Indice de référence agrégé 2021 / CDN inconditionnelles 2030

Portefeuille agrégé d'AXA 2021
Objectif minimum de l'Accord de Paris
Objectif idéal de l'Accord de Paris/NZAOA



Il est du devoir de tous les secteurs et de toutes les entreprises d'avancer en tenant compte de l'impact social et économique. Charge aux investisseurs d'identifier et de soutenir, par exemple par l'engagement, des stratégies de transition pertinentes, tout en pesant le risque de pertes financières. C'est l'objet de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et de la nouvelle Net-Zero Insurance Alliance (NZIA) présentées dans les premières pages du présent rapport.

(1) Le modèle de « Potentiel de réchauffement » s'est considérablement amélioré depuis notre Rapport Climat 2020. Par exemple, il intègre les émissions du scope 3 en amont et en aval lorsqu'elles sont disponibles, ainsi que les émissions autodéclarées et les objectifs prospectifs.

Modèles d'augmentation implicite de la température

Les initiatives Net-Zero rassemblent de plus en plus de signataires. En parallèle, les modèles d'augmentation implicite de la température (*Implied Temperature Rise* « ITR ») gagnent du terrain. Cet indicateur estime la hausse implicite de la température mondiale (en 2100 ou plus tard) si l'ensemble de l'économie allait au-delà/en deçà du même budget carbone ⁽¹⁾ que celui de la société (ou du portefeuille) concerné(e). MSCI remplace progressivement l'indicateur du « Potentiel de réchauffement » par ce type de modèle ⁽²⁾, d'avantage conforme aux recommandations de la TCFD.

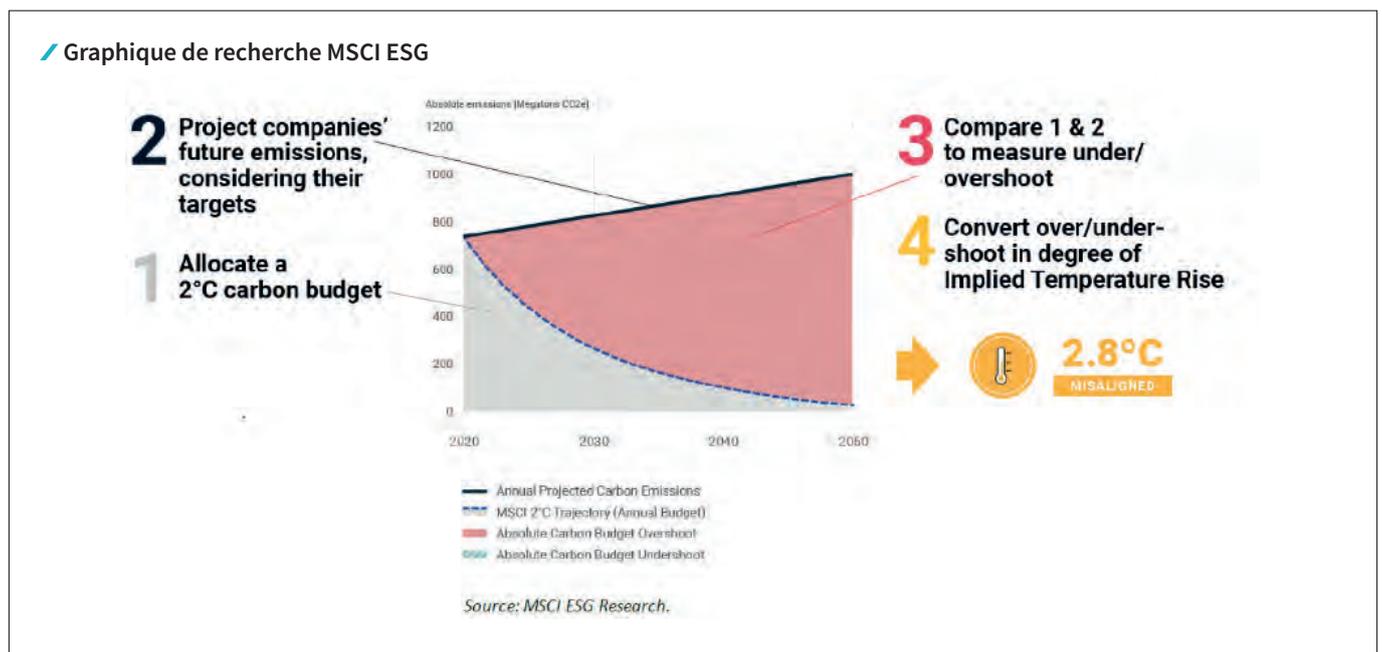
Les modèles dits ITR prennent en compte :

- le bilan carbone restant en supposant que le réchauffement climatique soit maintenu bien en dessous de + 2 °C d'ici 2100 ; et par extension
- ce qu'une entreprise peut émettre (sur les scopes 1, 2 et 3) tout en restant dans les limites.

On calcule l'ITR d'une société donnée en 4 étapes :

1. **on alloue un budget carbone à l'entreprise** : Le budget global est issu des scénarios du GIEC. On l'attribue à une entreprise spécifique en fonction de son chiffre d'affaires par secteur et par pays ;
2. **on calcule les prévisions d'émissions de l'entreprise** : En tenant compte des émissions de GES réelles ou estimées de l'entreprise et des objectifs de réduction fixés, on génère les séries temporelles des émissions absolues projetées jusqu'en 2070 pour les scopes 1, 2 et 3 ;
3. **on calcule l'écart en plus/moins par rapport au budget carbone de l'entreprise** : Cet écart correspond à la différence entre les prévisions d'émissions d'une entreprise et le budget carbone à + 2 °C qui lui est alloué. On calcule ensuite l'écart relatif en plus/moins en divisant leur écart par leur budget carbone respectif à + 2 °C ;
4. **on convertit l'écart relatif en plus/moins en degré d'augmentation de température** : Au moyen du facteur RTCE (Réponse transitoire du climat aux émissions cumulées de CO₂) ⁽³⁾.

Établi par le GIEC, ce facteur RTCE précise le lien entre chaque unité supplémentaire d'émissions au-delà du bilan carbone mondial restant disponible de 2 °C à des degrés de réchauffement supplémentaire. Le facteur RTCE est fixé à 0,000545 °C de réchauffement par Gt CO₂.



Au niveau du portefeuille, on compare la somme d'un dépassement de budget financé aux budgets carbone financés pour les participations en portefeuille. Au moyen du facteur RTCE, on convertit le dépassement total en degré d'élévation de température.

(1) On peut dire qu'une entreprise dont les prévisions d'émissions carbone sont inférieures au budget « tire trop court » (écart en moins par rapport au budget) et qu'une entreprise dont les prévisions d'émissions carbone dépassent le budget « tire trop long » (écart en plus par rapport au budget).

(2) <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/net-zero-solutions/implied-temperature-rise>

(3) Élévation de température = + 2 °C + écart relatif en plus/moins au niveau de l'entreprise × budget global à 2 °C × facteur RTCE. Pour plus d'informations : https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9ponse_climatique_transitoire_aux_%C3%A9missions_cumul%C3%A9es_de_dioxyde_de_carbone

Part Verte - Contribution à la transition énergétique

Outre les indicateurs de « température », on peut mesurer l'alignement du portefeuille à l'aune de la contribution à la transition énergétique sous deux angles :

- › **part verte à base de projets** : AXA investit dans les obligations, bâtiments et infrastructures verts (voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Investissements verts et primes d'assurance » pour les définitions) ;
- › **part des revenus verts provenant des participations cotées** : « part moyenne pondérée des revenus verts des émetteurs en portefeuille » (« Part Verte »). Cet indicateur mesure le « niveau de verdissement » des investissements.

En 2021, la Part Verte d'AXA sur les actions, la dette d'entreprise et la dette souveraine a atteint **17 %**, contre un indice de référence large (voir tableau de bord) de **13 %**. Avec l'entrée en vigueur du Règlement Taxonomie de l'UE en 2022, la méthodologie de calcul pour la Part Verte va évoluer. Nous présenterons ce nouvel indicateur dans le Rapport Climat 2023.

17%

Part verte des investissements d'AXA en 2021

13%

Benchmark de la « part verte » d'AXA en 2021



Un appel à la convergence méthodologique

Au lieu de réfuter la notion de température d'investissement, AXA estime que cette situation appelle une convergence méthodologique. AXA participe au groupe de travail *Portfolio Alignment* de la NZAOA afin d'encourager la convergence des méthodologies. Ces exigences figurent en détail sur le site Internet de la NZAOA ⁽¹⁾. En 2022, ce groupe de travail doit poursuivre ses travaux pour contribuer à la convergence du marché sur les indicateurs de température.

TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) du FSB

En complément de ces travaux, AXA a contribué aux travaux de la TCFD. AXA est membre du groupe de travail *Implied Temperature Rise Associated with Investments*. Ce groupe a publié une consultation publique en 2021, nourrie des contributions de diverses parties prenantes, dont la NZAOA. La TCFD a publié ses recommandations ⁽²⁾ en octobre 2021.

(1) <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/02/TCFD-consultation-AOA-response-on-alignment-metrics1-1.pdf>

(2) Dans un rapport intitulé *Guidance on metrics, targets and transition plans (Conseils sur les indicateurs, les objectifs et les plans de transition)*, qui présente les indicateurs prospectifs de type « alignement du portefeuille ».

Risque : « Valeur à risque climat » (*Climate Value-at-Risk - CVaR*)

Outre l'approche de « Potentiel de réchauffement », qui reflète l'impact potentiel de nos investissements sur le climat, l'analyse des risques climatiques peut également se faire du point de vue du risque commercial/d'investissement. Cela permet l'impact potentiel du changement climatique sur les rendements des investissements.

AXA s'appuie sur un modèle « Valeur à risque climat » (*Climate Value-at-Risk - CVaR*) en matière de climat, développé par MSCI. Ce modèle offre une estimation de l'effet possible sur la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA (obligations d'entreprise et actions cotées) sur un horizon de 15 ans :

- du risque lié à la politique du climat ;
 - des opportunités de transition technologique ;
 - des événements climatiques extrêmes.
- Toujours en cours de développement, ce modèle est applicable uniquement pour les actions et obligations d'entreprises. Les mises à jour annuelles de ce modèle nous permettent d'élargir l'éventail des risques financiers mesurés liés au climat des investissements d'AXA et de les évaluer plus précisément. Ainsi, en 2021, cette mise à jour a intégré des risques physiques supplémentaires (étiage de cours d'eau et feux de forêt) pour tous les scénarios et a permis d'ajuster le modèle de calcul.

« Policy Risk Climate VaR » (coûts de transition)

La transition vers une économie bas carbone liée aux évolutions du marché et de la réglementation peut avoir un impact négatif sur les entreprises et leurs investisseurs. L'indicateur « Policy Risk Climate VaR » évalue les effets des réglementations issues des CDN des pays sur une entreprise dont les activités produisent des GES directement (Scope 1) et indirectement (Scope 2 et Scope 3).

Cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles pour les entreprises qui ne parviennent pas à adapter leurs activités à un scénario climatique donné et aux trajectoires de transition qui en découlent.

MSCI utilise trois modèles d'évaluation intégrés pour l'analyse liée aux investissements :

- « AIM CGE Advance (scénario + 1,5 °C) » ;
- « AIM CGE Advance Late Action (scénario + 2 °C) » ;
- « AIM CGE Advance (scénario + 3 °C) ».

L'Institut national japonais des études environnementales a développé le modèle AIM/CGE⁽¹⁾. Ce dernier présente des données détaillées sur les facteurs technologiques, composante fondamentale du travail de MSCI. Ces modèles sont semblables aux scénarios du GIEC de « trajectoires socio-économiques partagées » (SSP). À partir de l'année prochaine, MSCI modifiera les scénarios en intégrant les prix et la modélisation des coûts du modèle REMIND du réseau NGFS (*Network for Greening the Financial System*).

Technology Opportunity Climate VaR (opportunités vertes)

La transition vers une économie bas carbone peut s'accompagner de nouvelles opportunités pour les entreprises et les investisseurs. L'indicateur *Technology Opportunity Climate VaR* évalue les rentrées d'argent potentielles découlant de ces opportunités vertes. Bien qu'elle ne soit certainement pas le seul facteur dans l'estimation des futurs revenus verts, cette analyse porte notamment sur les brevets verts et les revenus bas carbone actuels. Cet indicateur évalue ainsi le potentiel de revenu économique pour les entreprises engagées sur une trajectoire de réduction des émissions de carbone conforme à un scénario climatique donné.



(1) Pour plus d'informations, voir : <https://www-iam.nies.go.jp/aim/>

Physical Risk Climate VaR (risque physique)

Les scénarios de risque climatique physique définissent :

- › les conséquences possibles sur le climat de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES ;
- › la charge financière (ou l'opportunité) qui en découle pour les entreprises et leurs investisseurs. L'indicateur *Physical Risk Climate VaR* évalue le niveau d'exposition ⁽¹⁾ et de vulnérabilité ⁽²⁾ des entreprises à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses.

MSCI a développé une analyse du risque climatique physique jusqu'en 2100, à l'aide de scénarios et de projections climatiques physiques. Elle combine :

- › **les risques climatiques chroniques** : Cette notion renvoie aux transformations à long terme des modèles climatiques ⁽³⁾. Ces risques reposent sur l'extrapolation statistique d'un ensemble de données historiques et de projections ;
- › **les risques climatiques aigus** : Cette notion renvoie aux risques physiques liés à des événements ⁽⁴⁾. L'utilisation d'un scénario est une composante importante de l'analyse des risques climatiques, en particulier pour la modélisation des phénomènes météorologiques extrêmes. Les scénarios « RCP » (*Representative Concentration Pathway*) prescrivent des trajectoires spécifiques de futures émissions de GES. Ils divergent progressivement dans le temps, générant des projections climatiques assez similaires. MSCI utilise principalement le scénario RCP8.5 et une combinaison de projections à court terme de données climatiques historiques.

Cet indicateur évalue ainsi les pertes financières potentielles des entreprises dans un environnement climatique changeant pour un scénario climatique donné des scénarios physiques moyens et agressifs. Le scénario moyen représente les coûts climatiques du risque physique les plus probables, c'est-à-dire un scénario compris entre + 1,5 °C et + 2 °C, tandis que le scénario agressif reflète le risque spécifique de la distribution des coûts du risque physique (scénario à un 95^e percentile supérieur), soit un scénario supérieur à + 2 °C.

Depuis 2021, le modèle Climate VaR de MSCI a été largement actualisé. Les principaux changements sont liés à l'évaluation des risques physiques, avec l'ajout de deux risques aigus au modèle de MSCI :

- › l'étiage des cours d'eau ;
- › les feux de forêt.

Cet ajout permet au modèle de MSCI de mieux évaluer l'impact économique de la pénurie d'eau dans les secteurs :

- › de la production d'énergie, en particulier pour les centrales thermiques et hydrauliques ;
- › des feux de forêt, provoqués par la sécheresse, les températures élevées, l'évaporation et les vents forts.

Plus globalement, l'évaluation des risques physiques a fait l'objet d'une actualisation sur la base des informations les plus récentes en matière de science du climat. La méthodologie « Policy Risk Climate VaR » a également été adaptée pour :

- › refléter les scénarios de transition les plus récents et la tarification du carbone ;
- › intégrer le budget carbone restant à +2 °C.

Un seul indicateur de la VaR climatique ⁽⁵⁾

Pour évaluer les coûts/bénéfices potentiels futurs pour les entreprises dans un scénario climatique donné (+ 1,5 °C, + 2 °C ou + 3 °C), on combine les risques stratégiques, les opportunités technologiques et les risques physiques en un seul indicateur de « valeur en jeu » (*Value-at-Risk*), ou VaR.

AXA a appliqué ce modèle de VaR climatique à l'ensemble de ses portefeuilles d'investissement (obligations d'entreprise et actions cotées) dans des scénarios de + 1,5 °C, + 2 °C et + 3 °C. Pour cela, le Groupe a utilisé un scénario physique moyen et un scénario agressif. Par rapport au scénario moyen, le scénario agressif explore les risques physiques à la baisse les plus graves. Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, selon ce modèle, les risques climatiques combinés représentent un risque potentiel futur sur la valeur de marché du portefeuille d'investissement total d'AXA (obligations d'entreprise et actions cotées) de :

- › dans le meilleur scénario ⁽⁶⁾ - 11,3 %
 - - 5,7 % pour les risques physiques,
 - - 9,5 % pour les risques de transition,
 - + 3,9 % pour les opportunités vertes ;
- › dans le pire scénario ⁽⁷⁾ - 8,04 %
 - - 7,1 % pour les risques physiques,
 - - 1,2 % pour les risques de transition,
 - + 0,2 % pour les opportunités vertes.

Néanmoins, cette analyse agrégée donne une moyenne d'impact sur les acteurs du marché. Certains seront probablement bien plus touchés que d'autres. Selon le modèle CVaR de MSCI, un scénario à + 3 °C peut être moins impactant qu'un scénario à + 1,5 °C.

Une réduction rapide de l'intensité carbone exige des mesures promptes et fortes, se traduisant par la hausse du prix du carbone, d'où un impact négatif sur les coûts de transition. Cependant, on peut attendre des compensations partielles du fait du déploiement audacieux des technologies vertes dans un environnement assorti de risques climatiques moindres.

En revanche, pour l'essentiel, un scénario + 3 °C est lié à des impacts à plus long terme sur les valorisations des actifs, avec des coûts d'actualisation plus élevés. Le risque physique est modélisé en tant que coût lié à la survenance d'un ensemble non exhaustif d'événements climatiques extrêmes susceptibles d'entraîner une interruption de l'activité et des dommages aux actifs au niveau de l'entreprise. Il ne reflète pas l'impact de ces aléas climatiques extrêmes au niveau macroéconomique.

Selon la méthodologie *Climate Value at Risk*, l'impact du changement climatique ⁽⁸⁾ sur la valorisation des sociétés du portefeuille d'AXA représente un risque agrégé de 11 % de la valeur de marché du portefeuille d'investissement d'AXA dans le meilleur scénario (+ 1,5 °C).

AXA n'utilise donc pas cet indicateur complexe et évolutif dans le cadre de ses investissements quotidiens. Il offre néanmoins un aperçu des actifs les plus exposés au changement climatique. Il reflète de plus la manière dont AXA gère ces risques au fil du temps.

11%

Risque physique VaR d'AXA en 2021

2100

Analyse du risque climatique physique de MSCI

(1) Notamment via leur situation géographique, leur taille et la valeur de leurs actifs.

(2) Notamment via leur capacité d'adaptation.

(3) Chaleur extrême, froid extrême, fortes précipitations, fortes chutes de neige et vents forts.

(4) Inondations côtières, inondations fluviales, cyclones tropicaux, étiages de cours d'eau et feux de forêt.

(5) Les chiffres de la VaR climatique pour les scénarios optimistes et pessimistes ne peuvent pas être comparés à ceux publiés dans le Rapport Climat 2021, en raison des changements de méthodologie décrits dans le texte ci-dessus.

(6) Scénario + 1,5 °C combiné à un scénario physique moyen.

(7) Scénario + 3 °C combiné à un scénario physique agressif.

(8) En raison principalement des coûts réglementaires et des préjudices liés aux événements météorologiques extrêmes.

Empreinte carbone - nouvelles approches

En plus des indicateurs prospectifs précités, AXA prend depuis 2014 un « instantané » annuel, plus statique, de l’empreinte carbone de ses investissements.

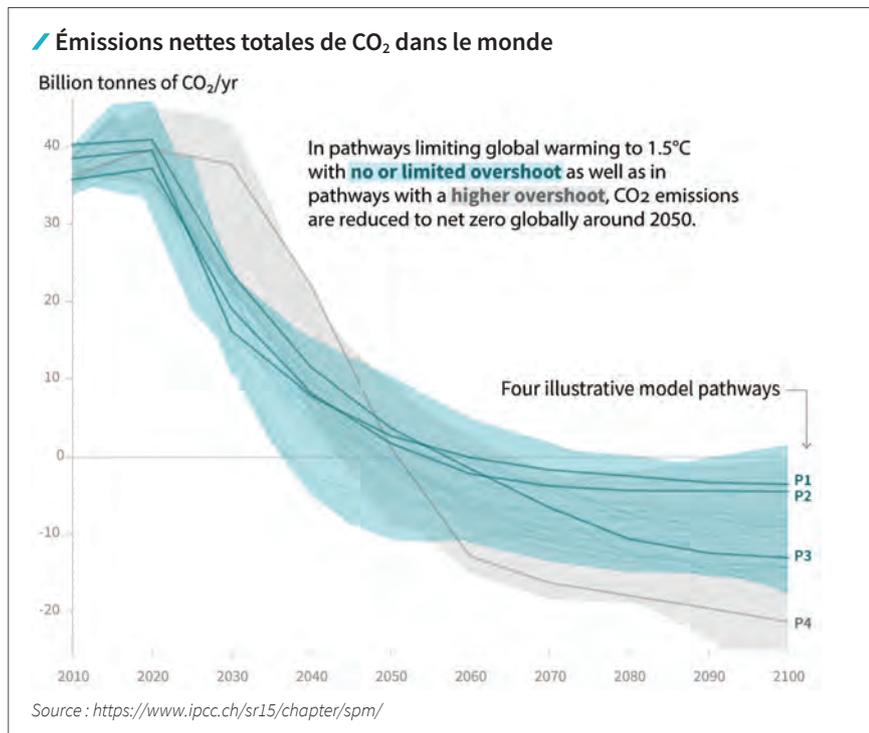
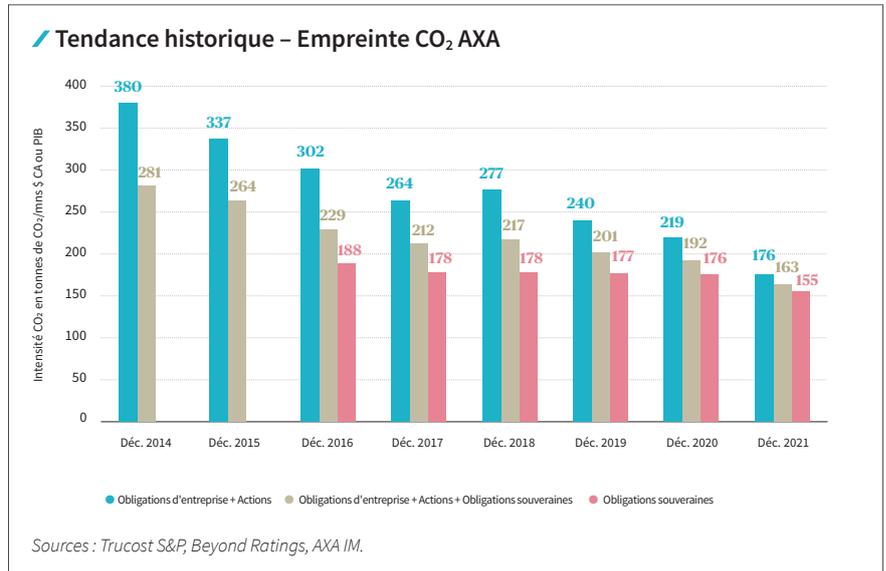
Pour cela, le Groupe utilise trois approches ⁽¹⁾ :

- › la normalisation par le chiffre d’affaires ;
- › la normalisation par la valeur d’entreprise ;
- › en valeur absolue.

Empreinte carbone : approche par chiffre d’affaires

L’analyse à fin 2021 porte sur les actions, la dette d’entreprise et la dette souveraine d’AXA.

- › Depuis 2014, l’empreinte carbone des investissements d’AXA a **diminué de 42 %**.
- › Sur un périmètre exhaustif (dette d’entreprise et participations), il est en baisse de 54 % entre 2014 et 2021.
- › pour les seuls investissements en dette d’entreprise d’AXA, l’empreinte carbone est passée de 246 à 179 t.ég.CO₂/m USD de chiffre d’affaires entre 2019 et 2021 (- 27 %) ⁽²⁾.



Empreinte carbone : approche de la valeur d’entreprise et lien avec les scénarios du GIEC et l’objectif NZAOA

AXA s’est engagé à établir un objectif intermédiaire en matière d’investissement, lors de son entrée dans la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) en 2019. En collaboration avec ses pairs de la NZAOA, AXA a soutenu le *Target-Setting Protocol* de l’Alliance. Ce protocole encadre les exigences minimales en termes d’ambition et de classes d’actifs. Il a été publié en octobre 2020.

L’Alliance a évalué le rapport spécial du GIEC « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » ⁽³⁾. Elle a identifié une fourchette cible de réduction des émissions au niveau des classes d’actifs de - 16 % à - 29 % d’ici 2025. Après analyse de tous les scénarios de ce rapport, elle a recommandé l’utilisation de scénarios avec un « dépassement » limité de la hausse de la température mondiale de + 1,5 °C ⁽⁴⁾.

- 1) L’empreinte carbone d’AXA est calculée à partir des données mises à disposition par les fournisseurs du Groupe à l’issue du processus de collecte des données d’AXA et peut donc inclure les données des années précédentes. De même, AXA s’appuie sur la disponibilité des données relatives aux émissions des activités pour qu’elles soient incluses dans le processus de modélisation : (i) normalisées par le chiffre d’affaires (émissions directes, c’est-à-dire les émissions de GES générées par la combustion de combustibles fossiles et les processus de production dont l’entreprise est responsable ou qu’elle contrôle, et les émissions indirectes de niveau 1, c’est-à-dire les émissions de GES des fournisseurs directs) ; (ii) normalisé par la valeur d’entreprise (scopes 1 et 2) ; (iii) en valeur absolue (scopes 1 et 2).
- 2) 1) Cette tendance est en grande partie due au programme de désinvestissement relatif aux énergies fossiles qu’AXA a enclenché en 2015 et renforcé entre 2017 et 2021 (voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Exclusions et restrictions ESG sensibles »).
2) La baisse brutale des émissions carbone en 2021 s’explique par la baisse des émissions en 2020 liée à la COVID-19.
- 3) Les données d’AXA (voir tableau global « Tableau de bord complet ») révèlent aussi une intensité carbone significativement plus faible par rapport à nos benchmarks sur les trois classes d’actifs. Cela s’explique par des allocations dans des secteurs moins intensifs en carbone.
- 4) <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/>
- 4) C’est-à-dire avec un besoin limité d’éliminer le carbone atmosphérique (comme la capture et le stockage de carbone) pour ramener la température en dessous de + 1,5 °C.

Ces ensembles de scénarios sont généralement décrits par leurs trajectoires représentatives P1, P2 et P3 ⁽¹⁾.

Il s'agit des « meilleures données scientifiques disponibles à + 1,5 °C » ⁽²⁾. Même dans le scénario P3, plus « permissif » ⁽³⁾ :

- les émissions de CO₂ doivent baisser de 91 % entre 2010 et 2050 ;
- l'utilisation d'énergie primaire issue du pétrole doit chuter de 81 % ;
- la part des énergies renouvelables doit être portée à 63 % ; et
- le nucléaire doit croître de 501 %.

À partir de 2022, l'exigence de réduction des émissions carbone pour les nouveaux membres de la NZAOA devrait varier entre - 22 % et - 32 % en raison de leur base de référence plus récente.

Quelles implications pour la stratégie d'investissement d'AXA ?

En décembre 2020, AXA a annoncé un engagement de réduction de l'empreinte carbone de ses actifs adossés à l'actif général ⁽⁴⁾ de 20 % entre 2019 et 2025. Il repose sur l'approche privilégiée de la Valeur d'Entreprise (EV). L'approche de l'intensité carbone exprimée en chiffre d'affaires s'intègre bien aux processus « physiques » sous-jacents aux émissions de carbone. Mais, les membres de la NZAOA estiment que l'approche EV représente mieux le rôle des investisseurs dans la valorisation des

entreprises. Cet objectif de - 20 % est conforme aux scénarios climatiques de la première version du protocole de fixation d'objectifs de la NZAOA. Il est compatible avec les trajectoires de + 1,5 °C.

L'intensité carbone des portefeuilles d'AXA est relativement faible par rapport à notre univers d'investissement et aux contraintes liées à la rotation limitée des actifs de dette dans un délai de 6 ans. Aussi, les décisions d'investissement d'AXA reflètent un effort significatif. Pour atteindre cet objectif, de nouveaux investissements moins carbonés et des progrès de la part des entreprises déjà en portefeuille seront nécessaires. Atteindre la neutralité carbone du portefeuille passe à la fois par :

- la réaffectation des ressources vers des activités à faible émission de carbone ; et
- la poursuite de l'accompagnement des entreprises des secteurs à forte intensité carbone, à la condition qu'elles s'engagent de manière crédible à faire évoluer leur modèle d'activité.

Le Groupe AXA entretient des liens permanents avec les entreprises de ses portefeuilles d'investissement (voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Engagement et vote des actionnaires »). Il les encourage à se fixer des objectifs de plus en plus précis et mesurables. L'efficacité de la politique d'AXA dépendra également de sa capacité à accompagner la transition de ces entreprises avec des solutions et produits financiers innovants, tels que les obligations indexées sur le développement durable.

L'intensité carbone du bilan d'AXA par valeur d'entreprise (tCO₂/EV m€) a baissé de - 29 % entre 2019 et 2021, et de - 33 % sur la seule année 2021. Cette diminution s'explique principalement par :

- (i) la baisse des émissions carbone en 2020 liée à la pandémie de COVID-19 ;
- (ii) des désinvestissements, par exemple dans le secteur du charbon ;
- (iii) des décisions actives de construction de portefeuille pour les nouveaux investissements ;
- (iv) l'évolution des marchés financiers en raison d'une forte performance positive des actions et de l'impact positif sur les valorisations obligataires lié aux faibles taux d'intérêt dans la zone euro.

Cet indicateur continuera d'évoluer en fonction de l'évolution des émissions de carbone ou de la valorisation des actifs ⁽⁵⁾. L'intensité carbone d'un portefeuille pourrait ainsi se détériorer faute de mesure de compensation pour les nouveaux investissements. AXA continue de poursuivre son objectif intermédiaire, à savoir - 20 % d'intensité carbone d'ici 2025, en assurant de front :

- des décisions d'investissement pertinentes ;
- l'augmentation constante des participations d'AXA dans des sociétés affichant des objectifs Net-Zero crédibles ;
- son engagement auprès d'entreprises accusant un retard en matière de stratégies climatiques.

Empreinte carbone : émissions absolues

Le changement climatique est plus une question de niveau absolu d'émissions de carbone dans l'atmosphère chaque année que d'intensité carbone. Aussi, le Groupe AXA publie également la part pondérée des émissions de carbone des entreprises de ses portefeuilles adossés à l'actif général (dette d'entreprise, participations et immobilier) : 6,9 millions de t.éq.CO₂ (fin 2021), en nette baisse par rapport à fin 2020 (9,6 millions de t.éq.CO₂).

Ce chiffre dépasse largement les émissions directes d'AXA liées à sa consommation d'énergie (bâtiments), sa flotte automobile, ses déplacements professionnels et ses activités informatiques (85 000 t.éq.CO₂ en 2021) ⁽⁶⁾.

Voir la Section 4.5 « Gestion de l'empreinte environnementale directe ».



(1) P4 a été écarté, car misant trop sur la capture et le stockage de carbone.

(2) Avant la publication du rapport « Net-Zero by 2050 » de l'AIE.

(3) Ce qui permet de compenser des émissions significatives par un niveau important de capture du carbone.

(4) Dette d'entreprise et actions, et immobilier. En 2021, la couverture de notre reporting a évolué. Les données publiées dans ce rapport intègrent les émetteurs et entités des marchés émergents.

(5) L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a récemment averti que les émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie avaient atteint un niveau record en 2021, avec la reprise des économies suite à la pandémie de COVID-19 et la hausse de l'utilisation du charbon

(6) Pour en savoir plus, voir la Section 4.5 « Gestion de l'empreinte environnementale directe ».

Tableau de bord complet des indicateurs climatiques ⁽¹⁾

		Total des actifs					
		Portfeuille AXA			Benchmark		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021
Potentiel de réchauffement (°C)		2,79	2,75	2,62	3,22	3,20	2,96
% de couverture		77 %	77 %	90 %	85 %	86 %	97 %
Part Verte (%)		18,5 %	18,8 %	17,1 %	0,13	13,1 %	13,3 %
% de couverture		86 %	85 %	97 %	96 %	96 %	100 %
Risques climatiques agrégés (CVaR)	Meilleur scénario	-12,15	-11,47	-11,34	-13,20	-12,02	-13,25
	Pire scénario	NA	NA	- 8,04	NA	NA	- 8,81
% de couverture		48 %	47 %	64 %	76 %	77 %	92 %
Coût du risque physique (CVaR)	Scénario moyen	-6,15	-5,96	-5,73	-6,31	-6,02	-5,80
	Scénario agressif	-7,72	-7,40	-7,07	-8,23	-7,80	-7,53
Coût de transition (CVaR)	Scénario 1,5 °C	-10,33	-9,53	-9,53	-10,78	-9,69	-11,72
	Scénario 2 °C	NA	NA	-6,77	NA	NA	-8,58
	Scénario 3 °C	NA	NA	-1,17	NA	NA	-1,48
Revenus verts (CVaR)	Scénario 1,5 °C	4,34	4,02	3,92	3,88	3,69	4,27
	Scénario 2 °C	NA	NA	1,77	NA	NA	1,90
	Scénario 3 °C	NA	NA	0,20	NA	NA	0,20
Score ESG		5,89	5,88	6,40	5,50	5,51	6,12
% de couverture		94 %	94 %	93 %	98 %	98 %	98 %
Intensité carbone (tCO₂ par M\$ de chiffre d'affaires)		201	192	163	278,69	265	253
% de couverture		85 %	81 %	88 %	95 %	96 %	97 %
Intensité carbone (tCO₂ par M\$ de valeur d'entreprise (VE))		66	70	47	NA	NA	NA
% de couverture		78 %	72 %	78 %	NA	NA	NA
Émission de carbone absolue (tCO₂)		10 015 565	9 617 567	6 996 315	NA	NA	NA
% de couverture		78 %	72 %	78 %	NA	NA	NA

Indicateurs de référence : MSCI World ACWI (actions), ICE BofAML Global Broad Market corporate (dette privée), JPM GBI Global (dette souveraine).

Une stratégie d'investissement adaptée à l'action climatique

« Le consensus scientifique sur l'urgence d'agir sur le changement climatique est incontestable. Chez AXA, nous soutenons pleinement cet appel à l'action sur le réchauffement climatique. Nous réitérons notre engagement à réduire nos émissions de carbone via nos investissements pour atteindre l'objectif zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris.

En effet, l'action climatique, sous toutes ses formes, de l'atténuation à l'adaptation, est au cœur de la stratégie d'investissement d'AXA. Deux objectifs motivent cette stratégie : 1) diminuer la contribution du portefeuille d'investissement d'AXA au changement climatique, et 2) réduire l'exposition du portefeuille d'AXA au risque climatique. Cet effort exige que notre stratégie d'investissement continue de s'appuyer sur une approche d'excellence dans notre secteur en matière d'actifs de participations et de dette d'entreprise. Elle doit aussi reposer sur l'intensification de nos investissements verts (infrastructures et bâtiments). Le tout

en soutenant et finançant l'émergence de nouveaux instruments financiers à ajouter aux obligations vertes ou de transition existantes, telles que les obligations liées au développement durable.

Nous entendons ainsi investir dans les entreprises dont la trajectoire est clairement définie, fondée sur des objectifs scientifiques ambitieux, pour réduire les émissions et limiter le réchauffement à 1,5 °C. Nous sommes en bonne voie pour concrétiser notre ambition de 26 Md€ d'investissements verts d'ici 2023 et atteindre un objectif intermédiaire de - 20 % d'empreinte carbone liée aux investissements entre 2019 et 2025.

Au-delà de ces objectifs, AXA joue un rôle de facilitateur d'une transition plus efficace. Pour cela, le Groupe agit notamment dans le secteur privé par le financement d'infrastructures d'énergie renouvelable et de techniques d'efficacité énergétique, comme le stockage ou la distribution. À ce jour, AXA a investi près de 1,1 Md€ dans des actifs de transition énergétique.



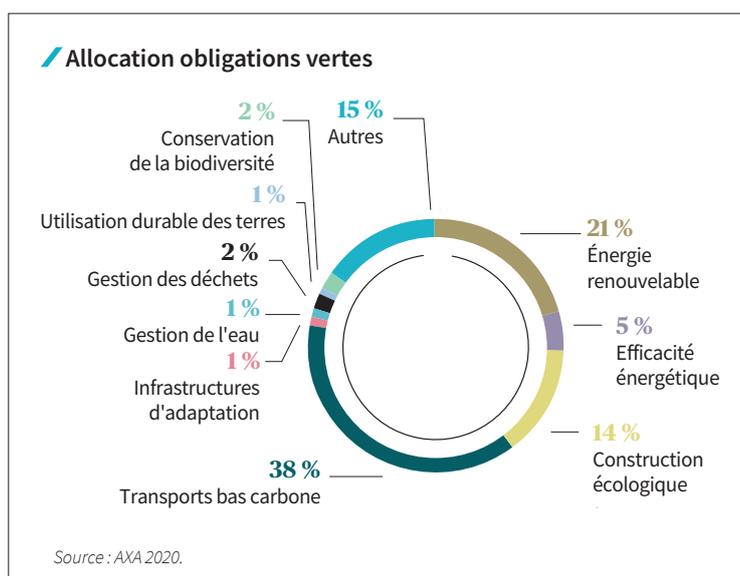
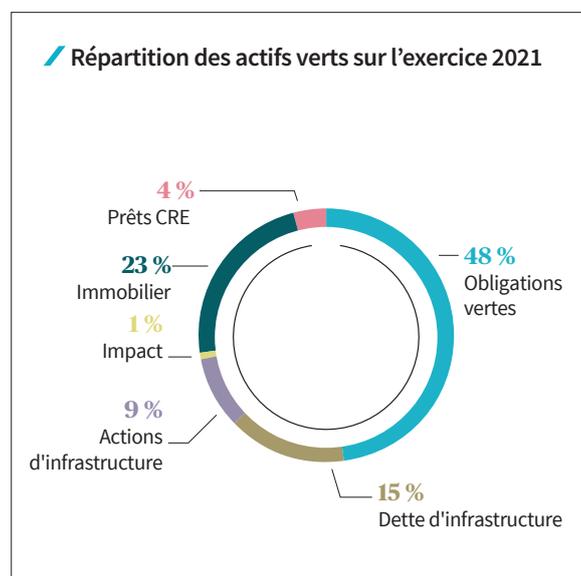
Pascal Christory,
Directeur des Investissements du Groupe

Le Groupe estime également qu'une transition verte réussie passera par une transformation majeure dans tous les secteurs de l'économie réelle. C'est pourquoi AXA accompagne les acteurs des marchés publics et privés qui souhaitent combattre le changement climatique et laisser un impact positif sur l'environnement. Le Groupe les aide et veillons à ce que leurs activités favorisent des objectifs inclusifs et durables. »

(1) Les indices de référence du « Climate Metrics Full Dashboard » sont les indices les plus représentatifs du portefeuille d'investissement d'AXA. Cependant, AXA investit des actifs pour compte général en dehors du périmètre de ces indices de référence. Comme les fournisseurs de données priorisent la couverture du périmètre des indices de référence par défaut, les taux de couverture du portefeuille d'investissement d'AXA sont inférieurs à ceux des indices de référence.

4.3 Investissements verts

En novembre 2019, AXA a pris l'engagement de consacrer 24 Md€ aux investissements verts d'ici 2023. En 2021, AXA a annoncé le relèvement de cet objectif à 26 Md€. En décembre 2021, les investissements verts d'AXA s'élevaient à 22,6 Md€, contre 16,1 Md€ à fin 2020. Il s'agit principalement de nouvelles obligations vertes, de projets d'infrastructure et d'investissements immobiliers.



Zoom sur les obligations vertes

Fin 2021, AXA avait investi un total de 10,8 Md€ en obligations vertes, contre 5,90 Md€ fin 2020.

En 2021, AXA a investi 3,7 Md€ en obligations vertes, contre 2,2 Md€ en 2020, la plus grande part portant sur les obligations vertes de l'UE.

L'augmentation restante de l'exposition aux obligations vertes en 2021 est principalement due au changement méthodologique en 2021 et à l'évolution des marchés financiers. Pour en savoir plus, voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Investissements verts ».

Exemples d'investissements en obligations vertes :

- › **Obligations vertes NextGenerationEU** – L'Union européenne est fortement engagée dans la lutte contre le changement climatique. Elle a mis en place des politiques et stratégies climat ambitieuses. Pour accélérer la transition verte, chaque État membre doit consacrer au moins 37 % des dépenses des plans de relance et de résilience pour mesurer la poursuite des objectifs climatiques. Les obligations vertes NextGenerationEU pourraient ensuite servir au financement de ces mesures. Avec l'émission de la première obligation verte de l'UE en octobre 2021, les 12 Md€ recueillis seront alloués à des projets impliquant, entre autres, des transports à faible émission de carbone, des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- › **Apple** – Apple a émis 4,7 Md\$ pour accélérer la concrétisation de la neutralité carbone de sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030. Sa dernière obligation verte soutient 50 projets, dont celui très novateur de l'aluminium bas carbone. Ces 50 projets permettront :

 - d'atténuer ou compenser 2 883 000 tonnes eq. CO₂,
 - d'installer près de 700 MW de capacité d'énergie renouvelable dans le monde,
 - de promouvoir de nouveaux travaux de R&D sur le recyclage ;
- › **Colbún** – En octobre 2021, Colbún SA, fournisseur d'électricité chilien, a émis sa première obligation verte de 600 M\$ sur 10 ans. Cette émission s'inscrit dans la poursuite de sa stratégie ambitieuse en matière de développement durable. Le produit de l'émission financera presque exclusivement des projets éoliens et solaires. La société affiche un impressionnant portefeuille de cinq projets d'énergie renouvelable. Ils totalisent près de 2 000 MW à un stade avancé de développement et un autre groupe de 1 100 MW à un stade précoce. Ensemble, ils représentent pratiquement l'équivalent de la capacité actuelle de Colbún.

Zoom sur les *real assets*

Les investissements dans des « actifs réels » représentent une part importante de l'engagement global d'investissement vert d'AXA (26 Md€), (voir la Section 3.4 « Intégration ESG – Investissements verts »). Pour être classé « vert », un actif doit respecter des critères précis. En 2021, AXA a refinancé les actifs réels verts suivants avec l'émission de sa première obligation verte :

› Bâtiment écologique | 22 Bishopsgate, Londres

- En 2020, AXA IM Real Assets a achevé la réalisation de cet immeuble de 62 étages, haut de 278 mètres, dans la City de Londres.
- Conçu comme un village vertical performant, cet espace de travail totalise 118 637 m².
- Avec une performance énergétique « A+ », cet immeuble phare a obtenu les labels BREEAM « Excellent » et WiredScore « Platinum ».
- Il a été conçu pour réduire de 35 % les émissions de CO₂ par rapport à la limite fixée par la réglementation locale. Ce sont environ 1 390 tonnes de CO₂ en moins sur les émissions annuelles.
- Il fonctionne avec 100 % d'énergie renouvelable certifiée et le système de production combinée de chaleur et d'électricité est alimenté à 100 % de gaz

naturel compensé permettant de répondre à 60 % des besoins en eau chaude dans le bâtiment.

- Outre l'impact environnemental positif de l'actif, la valorisation des déchets de construction a atteint 98 %.
- 10 % des surfaces sont dédiées à l'agrément des locataires.

› Foresterie durable

- En 2019, AXA IM Real Assets a acquis le portefeuille forestier « Forest Cover 1 » en Irlande.
- Avec une superficie de 4 063 hectares, il comprend des essences à croissance rapide et les principales essences de conifères commerciales du pays⁽¹⁾.
- Toutes les forêts de Forest Clover 1 bénéficient de pratiques de gestion durable. De plus, la biomasse arboricole permet

d'estimer le niveau annuel de séquestration de carbone dans les forêts d'AXA. La séquestration nette en 2020 est d'environ 77 851 tonnes de CO₂.

› Énergie renouvelable

- En 2020, AXA a acquis une participation de 20 % dans Acciona Energia Internacional (« AEI »), groupe spécialisé dans la production d'énergie renouvelable opérant dans le monde entier.
- Pour un total de 2 511 MW de capacité installée, AEI possède et exploite :
 - trois parcs solaires : deux photovoltaïques et un solaire thermodynamique ;
 - 49 parcs éoliens⁽²⁾.

Encadré contextuel



En association avec le Crédit Agricole, AXA IM Alts acquiert 50 % d'un parc éolien⁽³⁾

AXA IM Alts s'est associé à Crédit Agricole Assurances pour financer une partie du plus grand parc éolien en mer du monde, Hornsea 2. Basé au Royaume-Uni, ce parc éolien couvre une zone offshore de 462 km². Il devrait produire suffisamment d'électricité verte pour alimenter l'équivalent de 1,3 million de foyers par an, soit l'équivalent de tous les ménages du Grand Manchester. AXA IM Alts a investi 3 Md€ dans ce projet.



(1) https://realassets.axa-im.com/content/-/asset_publisher/x7LvZDsY05WX/content/acquisition-of-irish-forestry-portfolio-of-circa-4-000-hectares

(2) Ce portefeuille comprend des actifs situés principalement dans les pays de l'OCDE, notamment : États-Unis, Mexique, Canada, Italie, Portugal, Afrique du Sud et Australie.

(3) Voir le communiqué de presse : https://realassets.axa-im.com/content/-/asset_publisher/x7LvZDsY05WX/content/-/c3-b8rsted-partners-with-axa-im-alts-and-cr-c3-a9dit-agricole-assurances-on-hornsea-2-offshore-wind-farm/24669

4.4 Indicateurs de biodiversité

Le déclin de la biodiversité et ses principaux facteurs sont solidement documentés. Mais la quantification des impacts des entreprises sur la biodiversité est encore un domaine relativement nouveau. La version bêta du référentiel commun de la TNFD vise à donner des orientations aux entreprises et aux investisseurs. Il les aide à comprendre les dépendances et les impacts liés à la biodiversité que les entreprises peuvent rencontrer et les risques et opportunités en matière de biodiversité liés à leurs activités.

AXA collabore ainsi avec ses pairs pour accélérer ce travail, en tant que membre de la TNFD, et en partenariat avec d'autres gestionnaires d'actifs dans le but de créer des indicateurs appropriés.

AXA cherche à consolider la connaissance des indicateurs adéquats pour comprendre le rôle des services écosystémiques rendus à l'économie. À ces fins, le Groupe publie, pour la première année, une étude des impacts potentiels de ses activités sur la biodiversité (AXA en tant que société émettrice) et de son portefeuille d'investissement (AXA en tant qu'investisseur). Il s'est appuyé sur différents outils tiers pour son élaboration.

Encadré contextuel



Termes clés de la TNFD

Selon la TNFD, **les impacts** sont « les changements (positifs ou négatifs) de l'état de la nature, qui peuvent influencer sur la capacité de la nature à assurer des fonctions sociales et économiques ».

Selon la TNFD, **les dépendances** sont « les services écosystémiques sur lesquels s'appuient les entreprises et autres acteurs pour fonctionner, par ex., un approvisionnement régulier en eau propre ».

Selon la TNFD, **les risques liés à la biodiversité** sont « les menaces potentielles pour une entreprise liées à sa dépendance et à celle d'autres entreprises à l'égard de la nature et des impacts sur la nature ».

Selon la TNFD, **les opportunités liées à la biodiversité** sont « des activités qui créent des résultats positifs pour les entreprises et la nature en évitant ou en réduisant l'impact sur la nature ou en contribuant à sa restauration ».]

Impact des activités propres d'AXA sur la biodiversité

Il n'existe pas encore d'outils communément admis et bien développés pour mesurer la performance en matière de biodiversité. Aussi, les mesures d'impact sur la biodiversité peuvent différer selon les choix méthodologiques. Dans un esprit de transparence, AXA souhaite encourager la discussion sur les indicateurs de biodiversité. Le Groupe publie ainsi l'analyse suivante afin de démontrer les possibilités et les limites des indicateurs actuels relatifs à la biodiversité pour les entreprises émettrices. AXA intervient dans le cadre du Groupe de travail sur les indicateurs et objectifs de la TNFD. De ce fait, il continue de s'engager auprès de ses pairs et d'autres parties prenantes clés afin de développer de nouvelles orientations pour tous.

Le test pilote intègre les données financières disponibles. Il couvre l'ensemble de la chaîne

de valeur d'AXA, y compris les scopes 1, 2 et 3. En s'appuyant sur le *reporting* et la gestion environnementale existants d'AXA, le Groupe a pu utiliser les données suivantes :

- **scope 1** : impact direct de l'activité propre de l'entreprise sur site (consommation de carburant, surface occupée, eau consommée, etc.) ;
- **scope 2** : impact indirect de la production d'énergie achetée hors combustible (électricité, vapeur, chauffage et refroidissement) ;
- **scope 3** : impacts indirects, ne résultant pas de l'activité de l'entreprise, mais de sources non détenues ou contrôlées par l'entreprise, en amont de ses activités (achat de matériel informatique, matériel de bureau, flotte automobile, restauration, déplacements domicile-travail des salariés, etc.).

En l'absence de données, des hypothèses conservatrices ont été privilégiées afin d'éviter de sous-estimer la pression de certaines activités.

L'analyse pilote évalue l'impact d'AXA sur la biodiversité à l'aide de modèles scientifiques. Elle vise à convertir les flux d'activité en pressions mesurables sur la biodiversité⁽¹⁾. Cela permet aux différentes parties prenantes de partager un langage commun pour exprimer les types de pressions et l'intensité de la perte de biodiversité par activité.



(1) Définie par l'IPBES comme la classification des facteurs directs des activités humaines qui affectent la nature.

L'outil utilise les principales pressions sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins identifiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) :

- **changement d'usage des terres/mers** : artificialisation par l'homme des terres/mers dans un but précis (utilisation des terres, fragmentation, empiètement, conversion de zones humides) ;
- **exploitation directe des ressources** : perturbations dues à l'utilisation directe des ressources ;
- **changement climatique** : changement de l'état du climat qui peut être identifié par des changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés et qui perdure, généralement des décennies ou plus ;
- **pollution** : dégradation/contamination du capital naturel/des écosystèmes par des agents toxiques (entre autres, dépôts d'azote atmosphérique, eutrophisation en eau douce).

En l'absence de modèles solides, les modèles scientifiques appliqués dans cette analyse pilote ont leurs limites :

- **les facteurs d'érosion de la biodiversité liés aux espèces invasives ne sont pas encore couverts** ;
- **l'exploitation directe des ressources en eau est sous-évaluée** ;

Cette analyse pilote a converti les activités d'AXA en différentes pressions sur la biodiversité, répertoriées par l'IPBES. L'objectif était de créer une grille complète de son empreinte biodiversité par activité et par périmètre.

La majeure partie de l'impact des activités propres d'AXA sur la biodiversité provient de sa flotte de véhicules (utilisation et fabrication) au cours d'une année où les déplacements professionnels ont été peu nombreux du fait de la Covid-19.

Selon les résultats de cet exercice, parmi les cinq pressions clés, l'impact des opérations d'AXA sur la biodiversité est largement attribuable aux émissions de GES liées à une série d'activités associées à ses immeubles de bureaux ⁽¹⁾ et à la consommation d'énergie et la production d'électricité des bâtiments d'AXA.

Selon les activités mesurées en 2021, ce projet pilote a confirmé la corrélation entre le changement climatique et la perte de biodiversité. Il a aussi confirmé les engagements d'AXA à réduire son empreinte de GES provenant de ses propres activités. Cet exercice fournit un éclairage précieux sur les catégories d'indicateurs actuellement disponibles pour les entreprises. Il peut fournir des indications sur les principaux impacts d'une entreprise sur la biodiversité. Les mêmes indicateurs pertinents en matière de biodiversité, avec une publication transparente et standardisée, peuvent être utilisés par un investisseur tel qu'AXA à un niveau global. Voici quelques-unes des mesures mises en œuvre.

Encadré contextuel



Actions pour réduire l'empreinte GES des activités d'AXA et lutter contre l'impact négatif sur la biodiversité

AXA a déjà pris des mesures pour lutter contre les impacts négatifs de ses opérations sur la biodiversité :

1. Favoriser la mobilité éco-responsable pour les trajets domicile-travail :

Depuis 2021, AXA encourage les nouveaux modes de transport. Les collaborateurs d'AXA peuvent opter pour un vélo de fonction. Fin 2021, ils avaient accès à plus de 70 points de vente partenaires Zenride.

2. Favoriser les bâtiments bas carbone :

Les entités d'AXA utilisent des solutions locales pour encourager les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de bâtiments à améliorer la consommation d'énergie des immeubles et à respecter les engagements d'AXA.

3. Privilégier les matériaux reconditionnés pour prolonger leur cycle de vie :

Depuis 2020, AXA propose des téléphones portables reconditionnés, garantis 2 ans. Ils sont dotés d'une coque 100 % biodégradable, aussi résistante que les traditionnelles. AXA propose un service de réparation à tous ses salariés pour prolonger la durée de vie de leurs smartphones. Enfin, si le téléphone n'est pas réparable, les pièces en bon état sont conservées et réutilisées sur d'autres appareils.

Impact des investissements d'AXA sur la biodiversité

Pour compléter son analyse pilote de l'empreinte potentielle de ses opérations sur la biodiversité, AXA a également publié les résultats de sa première analyse exploratoire des indicateurs de biodiversité qui pourraient aider un grand propriétaire d'actifs à comprendre les impacts de son portefeuille d'investissements sur la biodiversité.

Pour mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité, AXA a sélectionné un outil innovant de mesure de données spécifiques à la biodiversité. Conçu par Iceberg Data Lab ⁽²⁾ (IDL) et iCare&Consult ⁽³⁾, cet outil est baptisé **Corporate Biodiversity Footprint** ou CBF (empreinte biodiversité de l'entreprise). Le CBF vise à identifier, au niveau du portefeuille, l'impact lié à la biodiversité des activités d'investissement d'un investisseur. Le CBF mesure cet impact en associant la perte de biodiversité aux pressions ⁽⁴⁾ qu'elle subit en raison des activités économiques des entités détenues, sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. L'approche par chaîne de valeur permet d'analyser l'empreinte biodiversité d'une entreprise générée par ses activités. Elle est mesurée d'après trois périmètres, dont l'approche est similaire aux trois définitions des scopes de GES.

Le calcul du CBF ⁽⁵⁾ d'une entreprise comprend plusieurs étapes :

1. on évalue les matières premières et les produits achetés et vendus par l'entreprise sur toute sa chaîne de valeur, à partir de l'input/output physique interne d'IDL. Puis on répartit les flux de produits de l'entreprise par secteur (classification NACE ⁽⁶⁾) ;
2. on calcule les pressions environnementales de l'entreprise identifiées par le CBF à partir des flux de ses produits sur la base d'une analyse de cycle de vie ;
3. on traduit les pressions via les fonctions pression-impact (GLOBIO ⁽⁷⁾) en une seule unité d'impact biodiversité ;
4. on agrège les différents impacts en un impact global absolu au niveau de l'entreprise.

(1) Il s'agit de l'achat de véhicules, de matériel informatique, d'équipements de bureau et de services de restauration (y compris l'impact du cycle de vie complet).

(2) Iceberg Datalab.

(3) iCare – Conseil en stratégie et environnement (i-care-consult.com).

(4) Les pressions sont définies par l'IPBES comme le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation directe des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques invasives.

(5) N.B. Les modèles scientifiques de calcul du CBF (Glbio) ont leurs limites, car les facteurs de perte de biodiversité, tels que le changement d'usage de la mer, les espèces invasives et la surexploitation des ressources naturelles identifiées par l'IPBES ne sont pas encore couverts par la solution CBF de l'IDL.

(6) Classification européenne des activités économiques.

(7) Global Biodiversity model for policy support : <https://www.globio.info/>

À partir de 2021, la méthodologie CBF couvre environ 27 secteurs à enjeux élevés et moyens, tels que l'agroalimentaire, l'électricité, le pétrole et le gaz, l'immobilier, les mines et les métaux. Ce modèle sectoriel permet à l'IDL de constituer une base de données harmonisée du CBF des entreprises et de calculer une empreinte biodiversité (en valeur absolue ou relative) au niveau de l'entreprise. On peut ensuite agréger

ces résultats au niveau du portefeuille en suivant la même logique et les mêmes indicateurs d'agrégation que pour l'empreinte carbone du portefeuille.

L'unité d'impact sur la biodiversité utilisée pour calculer le CBF est l'unité MSA (*Mean Species Abundance*). Elle exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un

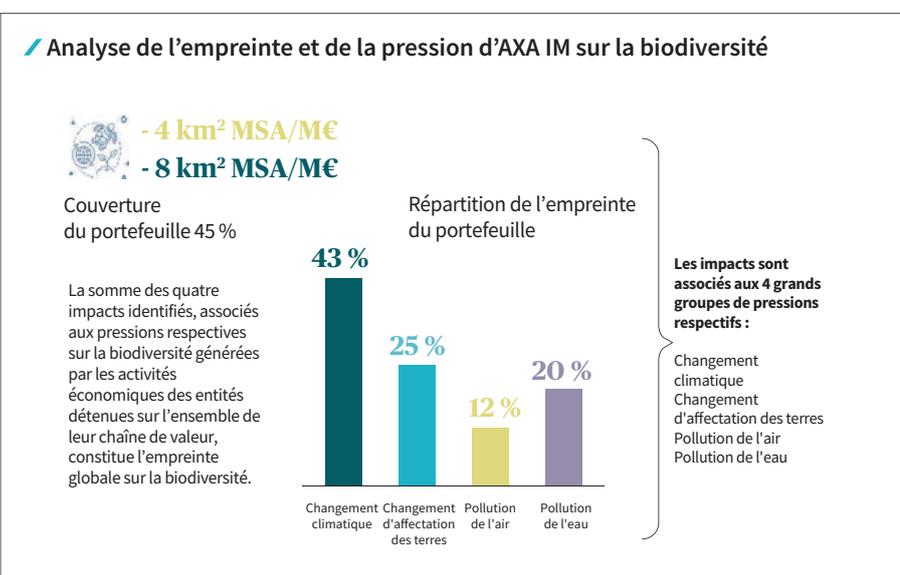
écosystème par rapport à leur abondance dans les écosystèmes non perturbés. Par exemple, une zone avec 0 % MSA aura complètement perdu sa biodiversité d'origine (par ex. un milieu totalement artificialisé), alors que 100 % MSA reflète un niveau de biodiversité équivalent à un écosystème d'origine non perturbé. Les impacts sont ensuite renormalisés pour exprimer la surface relative agrégée en km² artificialisé.

Résultats agrégés

Cette analyse pilote peut mesurer le risque de dégradation de la biodiversité généré par les activités des entreprises dans un portefeuille. Ce risque s'exprime en **km²MSA/M€ investi**. L'indicateur représente la surface en km² artificialisée par million d'euros investi.

L'outil d'IDL permet aux investisseurs de calculer l'empreinte biodiversité au niveau d'un portefeuille. Il aide à décomposer les quatre grandes pressions sur la biodiversité identifiées par l'IPBES : changement climatique, changement d'utilisation des terres, pollution

de l'air et pollution de l'eau. De plus, IDL permet une analyse du secteur et de l'émetteur. Au niveau de l'émetteur, il est possible d'explorer les impacts de l'entreprise par pression, périmètre, produit ou activité clé.



L'outil d'IDL offre différents niveaux de granularité d'informations sur l'émetteur, le secteur et le portefeuille. Il aide ainsi les investisseurs à identifier les impacts de différentes activités économiques sur la biodiversité. Ces informations devraient aider les investisseurs à déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité dans leurs portefeuilles.

Conclusion

En conclusion, l'exercice pilote réalisé par AXA a révélé la pertinence des outils externes pour aider les entreprises et les investisseurs à comprendre les impacts de leurs activités sur la biodiversité. Ces analyses, même si elles sont expérimentales à de nombreux égards, peuvent aider entreprises et investisseurs à cerner les premiers axes d'amélioration. Pour les opérations propres d'AXA, cet exercice a confirmé la corrélation entre le changement climatique et la perte de biodiversité. Il a conforté les mesures déjà en place pour réduire

l'empreinte carbone des activités d'AXA. Il a également confirmé la valeur des systèmes de reporting et de management environnemental en place. Pour les investissements d'AXA, l'exercice a révélé des informations sur la biodiversité, utiles pour traiter les risques et opportunités en la matière. Ce traitement pourra se faire au niveau de l'émetteur (par exemple, l'engagement actionnarial) et au niveau sectoriel (en identifiant les secteurs à fort impact sur la biodiversité et l'engagement auprès des plus grands acteurs pour sensibiliser

au changement et le promouvoir, quels que soient les métiers ou les pratiques). Les mesures affichées éclaireront les décisions d'investissement au niveau du portefeuille. Cependant, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour comprendre les limites et renforcer la solidité des outils, notamment en favorisant une plus grande disponibilité des données et la granularité des données à l'échelle de l'entreprise.

4.5 Gestion directe de l’empreinte environnementale

L’empreinte environnementale directe d’AXA, bien que relativement faible en valeur absolue, est essentielle. En effet, elle contribue à montrer l’exemple et à améliorer notre éco-efficacité opérationnelle, notamment grâce à des économies de coûts. Depuis 2002, AXA a mis en place un processus de reporting environnemental et des politiques associées. Ce reporting est audité chaque année et publié dans le Chapitre 4.3 du Document d’Enregistrement Universel 2021 d’AXA.

Les objectifs d’AXA reposent sur l’approche promue par l’initiative *Science Based Targets* (SBTi), à laquelle AXA a adhéré en 2015. Le Groupe a plus précisément choisi l’« Approche de décarbonation sectorielle » pour définir ses objectifs 2019-2025, dans le but d’atteindre

l’objectif de l’Accord de Paris. AXA a soumis à SBTi un objectif de - 31 % pour les périmètres de Scope 1 et 2.

Cet objectif s’inscrit dans un cadre plus large qui intègre de nouvelles mesures ESG, par

exemple, aux activités informatiques d’AXA et se traduit par une réduction globale de 20 % des émissions de CO₂ du Groupe d’ici 2025 (par rapport à 2019) ⁽¹⁾.

Indicateurs environnementaux du Groupe AXA

La multiplication des dispositifs de travail hybride au sein de toutes les entités d’AXA et les mesures liées à la COVID-19 ont marqué l’année 2021. Cette évolution a eu un impact sur l’ensemble de nos indicateurs environnementaux.

Scope 1,2,3 du Groupe AXA (sur la base du marché pour les opérations propres ⁽¹⁾)	Unité	2019	2020	2021	Variation 2021/2019
Scope 1 : Énergie et flotte automobile	t. éq. CO ₂	37 889	26 292	23 362	- 38 %
Scope 2 : Énergie	t. éq. CO ₂	62 765	40 894	31 997	- 49 %
Scope 3 : Déplacements professionnels	t. éq. CO ₂	90 584	17 460	3 866	- 96 %
Scope 3 : Fabrication d’équipements et services numériques	t. éq. CO ₂	25 298	25 370	25 720	2 %
Total (énergie, flotte automobile, déplacements professionnels et activités informatiques)⁽²⁾	t. éq. CO₂	216 536	110 016	84 945	- 61 %

(1) Pour le calcul en location-based, voir le chapitre 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du Document d’Enregistrement Universel 2021 d’AXA.]

(2) N’inclut pas le Scope 2 : calcul en location-based de l’énergie.

Scope 2 - Énergie émissions de CO ₂	Unité	2019	2020	2021	Variation 2021/2019
Calcul en <i>location-based</i>	t. éq. CO ₂	88 558	63 914	53 492	- 40 %

Neutralité carbone et compensation

En cohérence avec ses engagements en matière d’investissement et d’assurance favorisant la neutralité climatique et le respect de l’Accord de Paris, le Groupe se fixe ainsi le même objectif pour ses opérations. L’objectif le plus récent vise à atteindre la neutralité carbone d’ici 2025. Dans ce cadre, la compensation des émissions résiduelles de CO₂ de toute l’année 2021 (soit 85 000 t. éq.CO₂) complète l’objectif de baisse de 20 % des émissions de CO₂ en soutenant deux projets en Chine et en Indonésie :

► développement du biogaz rural en Chine :

- le projet vise à accompagner jusqu’à un million de ménages ruraux à faible revenu dans le Sichuan avec des équipements dernier cri. Des techniciens locaux installent et entretiennent des digesteurs de biogaz et des fours de cuisson biogaz sans fumée,
- les digesteurs de biogaz compacts évitent les émissions de méthane provenant du lisier de porc, ainsi que les émissions de dioxyde de carbone provenant du charbon et du bois de chauffage,
- les familles bénéficient par ce moyen de biogaz propre, renouvelable et gratuit pour la cuisson, le chauffage et l’éclairage,
- en soutenant ce projet, AXA répond à plusieurs ODD ⁽²⁾.

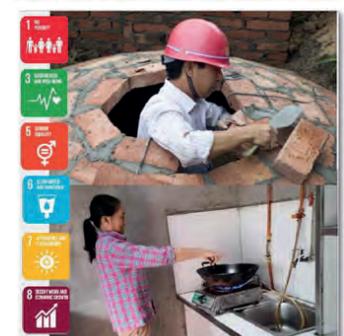
► restauration des forêts de tourbières d’Indonésie :

- il s’agit d’un projet de restauration et de conservation de tourbières tropicales essentielles, couvrant plus de 150 000 hectares en Indonésie,
- ces forêts constituent l’habitat vital d’une flore et d’une faune d’une rare diversité. On dénombre cinq espèces en danger critique d’extinction, huit espèces en voie de disparition et 31 espèces animales vulnérables (orang-outan, gibbon),
- les tourbières sont des écosystèmes vulnérables, sujets aux feux de forêt. Leur protection est donc essentielle pour renforcer la résilience des communautés et de la biodiversité au changement climatique,
- en soutenant ce projet, AXA répond à plusieurs ODD ⁽³⁾.

(1) Périmètre énergie, flotte automobile, déplacements professionnels et activités bureautiques et informatiques.

(2) ODD n° 1 Pas de pauvreté, n° 8 Travail décent et croissance économique, n° 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, n° 15 Vie terrestre et n° 16 Paix, justice et institutions efficaces.

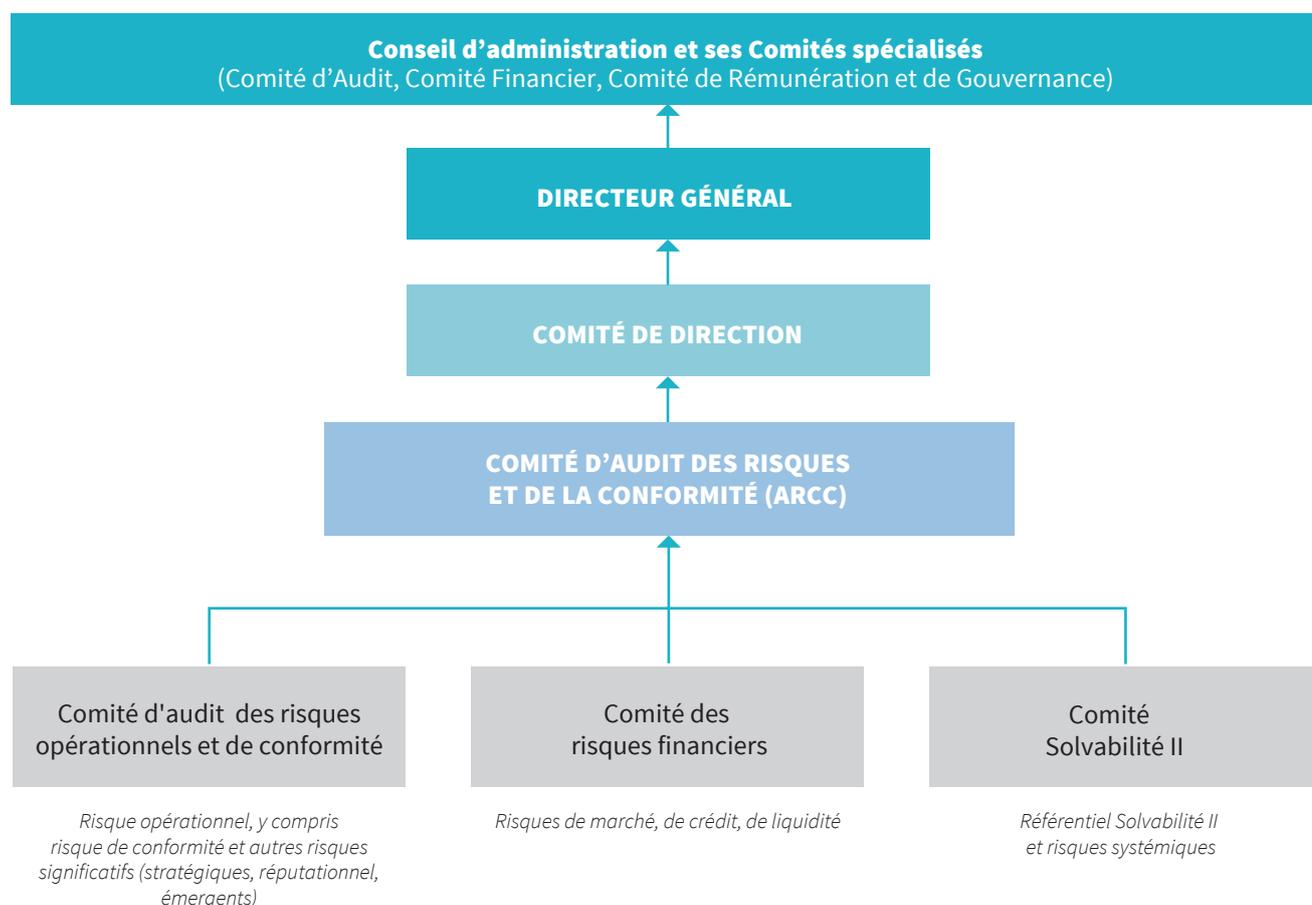
(3) ODD n° 3 Bonne santé et bien-être, n° 6 Eau propre et assainissement, n° 7 Énergie propre et d’un coût abordable et n° 8 Travail décent et croissance économique.



5. Gestion des risques

5.1 Présentation

La gestion des risques liés au développement durable opérée par AXA fait partie d'un système complet de contrôle interne et de gestion des risques. Elle figure plus en détail dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA. AXA exerce ses activités dans les domaines suivants, à l'échelle mondiale : assurance, réassurance, gestion d'actifs et banque. Le Groupe est donc exposé à de multiples risques majeurs : risques de marché, risques de crédit, risques d'assurance, risques opérationnels, etc.



Le Comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC) a pour mandat de renforcer la gouvernance globale de la gestion des risques d'AXA. Le périmètre de ce Comité couvre l'ensemble des activités d'AXA. Il inclut entre autres l'appétence globale au risque d'AXA, y compris le dépassement des limites de risque, l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« ORSA ») et les autres rapports Solvabilité II, la documentation du risque systémique et les principaux constats identifiés par l'audit interne.

5.2 Évaluation des risques climatiques et *stress tests*

Adapter les techniques de gestion des risques au changement climatique

L'évaluation des risques liés au changement climatique est une priorité croissante dans le secteur des services financiers. Elle fait depuis longtemps partie intégrante du référentiel de gestion des risques d'AXA. AXA s'efforce en permanence :

- › d'améliorer sa connaissance globale et son évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques ;

- › de développer davantage ses analyses des scénarios climatiques en interne.

Les référentiels de gestion des risques doivent être gérés en fonction des spécificités des risques climatiques. Les risques liés au changement climatique se manifestent à moyen et long termes. Leurs trajectoires et leurs impacts sont donc incertains. En outre, les changements de dynamique climatique induiront des changements structurels.

Ces derniers auront de profondes répercussions sur les activités économiques, financières et d'assurance, partiellement reflétées dans les données historiques. À cet égard, l'analyse de scénarios climatiques peut aider à anticiper les vulnérabilités et opportunités éventuelles liées au changement climatique. Elle est basée sur différentes trajectoires de contextes climatiques, macro-économiques et financiers.

Stress tests de contrôle

Ces deux dernières années, les autorités de contrôle ont accéléré l'élaboration d'analyses de scénarios climatiques et de *stress tests*. Cela passe notamment par des exercices climatiques élaborés par l'ACPR/Banque de France en 2020 et l'Autorité de contrôle prudentiel (PRA)/Banque d'Angleterre en 2021. En 2020, la Banque de France et l'ACPR ont conçu un référentiel analytique qui :

- › couvre les risques physiques et de transition ;
- › fournit en même temps aux assurances et aux banques de nouvelles données prospectives fondées notamment sur les scénarios du réseau NGFS (*Network for Greening the Financial System*).

Contrairement aux *stress tests* classiques, l'exercice pilote de l'ACPR ciblait le bilan et le compte de résultat plutôt que le ratio de solvabilité. Il utilisait un calibrage prospectif sur plusieurs horizons à long terme jusqu'en 2050, avec la possibilité d'inclure des actions

de gestion. L'ACPR a présenté 3 scénarios de transition climatique (« référence », « accélérée » et « retardée ») basés sur les scénarios développés par le NGFS, et un scénario physique (scénario RCP 8.5⁽¹⁾). Plusieurs projets de recherche en cours visent à intégrer l'impact du changement climatique aux modèles internes de catastrophes naturelles d'AXA. Ils prévoient plusieurs niveaux de réchauffement, couvrant les principaux scénarios du GIEC, RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 8.5.

De même, la Banque d'Angleterre et l'Autorité de contrôle prudentiel ont réalisé leur exercice *Climat Biennial Exploratory Scenario* (CBES) en 2021. L'objectif était de tester la résilience des modèles d'activité actuels des principales banques et assureurs britanniques face aux risques physiques et de transition. Ces risques proviennent de différentes trajectoires climatiques, également spécifiées dans les scénarios climatiques du NGFS.

Ces exercices de *stress tests* surviendront régulièrement sous la direction de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA). Ils impliqueront davantage de pays européens⁽²⁾.

AXA a activement contribué à ces exercices exploratoires menés par l'ACPR/Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel/Banque d'Angleterre. Le Groupe considère les analyses de scénarios climatiques comme l'occasion de mieux comprendre les conséquences au long cours du changement climatique sur ses portefeuilles d'investissement et ses activités d'assurance. La coopération avec les autorités de contrôle et les pairs du secteur permet d'améliorer le cadre méthodologique et l'expertise interne pour mieux évaluer les risques liés au changement climatique.

Stress tests et analyses internes

AXA est doté d'un **processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA)**. Dans ce cadre, le Groupe s'est appuyé sur les scénarios de l'ACPR pour mieux refléter son profil de risque. Il a tout particulièrement ciblé les risques physiques :

- › pour les risques liés aux catastrophes naturelles (Nat Cat) de la branche dommages aux biens, AXA a appliqué des approches modulaires, d'une modélisation simple à sophistiquée :

- englobant les 3 facteurs de risques Nat Cat : évolution des aléas, de l'exposition et de la vulnérabilité,
- évaluant l'impact potentiel à l'échelle mondiale (plus de régions, plus de dangers) de scénarios prospectifs selon des points de vue plus ou moins optimistes ; (voir la Section 5.4 « Impact du climat sur les opérations d'AXA »).

Concernant les risques relatifs à l'activité **Santé et Prévoyance**, AXA s'est appuyé sur les

scénarios développés en 2020 par l'ACPR et AON France. Il a :

- › examiné l'augmentation de la mortalité due à la pollution urbaine en 2021,
- › défini une méthodologie de calcul des chocs de mortalité dans le scénario le plus défavorable (voir l'activité Santé et Prévoyance d'AXA ci-dessous)

À partir de certains risques représentatifs, AXA a estimé l'impact quantitatif à l'aide de *stress tests* prudentiels et de l'évaluation des risques ORSA.

(1) Les experts du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) définissent les trajectoires de concentration représentatives (RCP). Ces dernières servent de données d'entrée des modèles climatiques pour évaluer l'impact de différentes politiques d'atténuation. Cela va de l'absence de mesures d'atténuation à l'arrêt complet des activités haut carbone. Scénario d'émissions mondiales de GES à long terme, RCP 8.5 stabilise le forçage radiatif à 8,5 W m⁻² en 2100, sans jamais dépasser cette valeur. Il donne une augmentation de température comprise entre 1,4 °C et 2,6 °C (contre 2,6 °C et 4,8 °C) d'ici 2050 (contre 2100), par rapport aux températures préindustrielles. Ce scénario est une RCP élevée tablant sur des émissions constantes après 2100.

(2) L'EIOPA pourrait lancer son propre exercice de *stress tests* climatique impliquant la participation des assureurs de l'UE à partir de 2024 (à confirmer à la date de publication).

Risques physiques de la branche Dommages aux biens d'AXA

- **Dommages aux biens** : les principaux risques physiques liés au changement climatique d'ici 2050, dans un scénario pessimiste (scénario RCP 8.5), sont :
 - la hausse des températures ;
 - l'élévation du niveau de la mer ;
 - les précipitations extrêmes.
- **Inondation** : les risques liés aux précipitations extrêmes vont probablement devenir plus graves et fréquents d'ici 2050 dans certaines régions. Il s'agit notamment de l'Amérique du Nord et de l'Europe du Nord et de l'Est. L'accroissement des risques peut y être multiplié par 2,5 dans un scénario pessimiste.
- **Cyclones tropicaux** : les taux de précipitations devraient augmenter. Les inondations côtières dues aux ondes de tempête, dues à l'élévation du niveau de la mer, se feront plus fréquentes.
- **Sécheresse** : avec le réchauffement, l'ampleur et la durée des sécheresses devraient augmenter d'ici 2050. Cela concernera en premier lieu la Méditerranée, l'Afrique australe, l'Australie et l'Amérique centrale et du Sud (voir la Section 5.6 « Impacts de la (ré)assurance Dommages liés au climat »).

Les activités internationales d'AXA et les risques associés offrent un niveau élevé de diversification intrinsèque. De ce fait, l'évolution possible des futurs sinistres pour Dommages reste essentiellement liée à l'évolution des **expositions** (démographie, richesse) plutôt qu'à la seule augmentation des **aléas**.

Selon les études actuelles d'AXA, en France, le risque d'inondation augmenterait de 1,5 % par an jusqu'en 2050 dans un scénario climatique pessimiste. Dans ce scénario, les émissions de GES continuent d'augmenter d'ici à la fin du siècle. Cette hausse du risque d'inondation s'explique à 80 % par l'évolution de l'exposition et à 20 % par l'évolution des spécificités des inondations. Un tel changement peut être géré en temps opportun sans impact significatif sur AXA. Le Groupe doit alors :

- adapter la stratégie de souscription, de tarification, de provisionnement ou de réassurance d'AXA ;

- encourager les initiatives de prévention ⁽¹⁾.

En 2021, différentes entités d'AXA ont participé à d'autres exercices de *stress test* couvrant leurs activités dommages aux biens ⁽²⁾. Cela a accéléré la recherche interne d'AXA sur l'impact du changement climatique sur les régions clés au sein des portefeuilles d'AXA ⁽³⁾. Les exercices de *stress tests* au Royaume-Uni comprenaient l'examen de scénarios impliquant le risque de litige lié au changement climatique. Le périmètre d'étude était large, du fait de la nature des dangers et de la situation géographique. Le Groupe a donc choisi la méthode fréquence-gravité ⁽⁴⁾, car les résultats du modèle concernent les conditions climatiques actuelles. Les variations d'exposition sont exclues.

En 2022, AXA a pris des mesures pour prendre en compte les scénarios de changement climatique, notamment à l'échelle de la division AXA XL. Pour cela, il s'est appuyé sur les exercices de *stress tests* et a étendu les méthodologies et les processus créés. L'une des principales conclusions de ces exercices pour 2021 est la nécessité d'avoir une vision multi-modèle lors de l'évaluation des tendances futures des risques climatiques. Le Groupe a également mis l'accent sur l'illustration et la communication de l'incertitude, des limites et des défis associés à ces approches. **L'objectif est de s'assurer que la prise de décision commerciale intègre correctement la quantification du risque.** La conclusion clé de ces exercices était similaire à celle résultant de l'exercice de l'ACPR. En effet, les évolutions attendues en matière d'aléas sont beaucoup plus faibles à court terme que celles liées à l'exposition, comme l'inflation des coûts de reconstruction.

Stress tests et risques de transition : les investissements d'AXA

L'impact des scénarios de marché financier sur les investissements d'AXA est faible. Cela s'explique notamment par la faible exposition d'AXA aux secteurs à forte intensité carbone susceptibles d'être les plus impactés par la transition climatique. En effet, l'exercice quantitatif réalisé dans le cadre du *stress test* de l'ACPR a mis en évidence :

- la stratégie d'investissement responsable d'AXA ;

- le désinvestissement significatif par rapport aux secteurs à forte intensité carbone.

En outre, AXA peut réduire encore cette exposition. Le Groupe peut axer ses décisions d'investissement sur la réorientation des échéances obligataires vers les meilleures positions sectorielles avec :

- une préférence pour les entreprises ayant des engagements formels en faveur du bas carbone ;
- une limitation des échéances d'investissement ;
- des mesures d'engagement incitant les entreprises à adopter une stratégie d'économie bas carbone.

Activité Santé et Prévoyance d'AXA

AXA a appliqué l'approche de *stress test* de l'ACPR avec deux scénarios physiques :

Scénario 1 : Maladies à transmission vectorielle (p. ex., dengue, paludisme). Ce scénario envisage une probabilité accrue de transmission d'agents pathogènes par des vecteurs du type moustiques, tiques ou puces. Cela s'explique principalement par la hausse des températures, avec un déplacement des habitats favorables à ces espèces. Cette probabilité varie en fonction du lieu de résidence des assurés et de leur vulnérabilité aux maladies à transmission vectorielle. Le calendrier de l'impact dépend du rythme de hausse de la température, lequel reste très incertain.

Scénario 2 : Pollution en milieu urbain. Ce scénario envisage une détérioration de la qualité de l'air, entraînant un taux accru de maladies respiratoires et de décès. Cela impacterait les couvertures suivantes : décès, santé (consultation et hospitalisation) et invalidité (arrêt de travail).

En 2020, AXA a estimé que son activité Santé et Prévoyance serait plutôt résiliente à l'impact du changement climatique sur une période de trente ans. Le principal impact financier provient du scénario de pollution et, en particulier, de l'impact sur l'assurance vie. Néanmoins, le Groupe a prévu un impact limité. Même avec une approche très prudente ⁽⁵⁾, des mesures de gestion telles qu'une révision réaliste des prix pourraient absorber l'impact évalué.

Conclusions

- AXA continue de participer activement aux exercices de *stress tests* prudentiels.
- En outre, les travaux menés par les experts en gestion des risques du Groupe AXA en 2021 lui ont permis de mieux évaluer les effets du changement climatique sur son activité.
- Concernant l'activité Santé et Prévoyance, le calibrage des chocs d'AXA confirme le caractère modéré de cet impact sur le portefeuille d'assurance d'AXA.
- S'agissant de l'assurance dommages, le référentiel interne de gestion du risque climatique a été développé d'une modélisation triple du risque climatique.
- AXA continuera d'améliorer l'évaluation des risques climatiques. Le Groupe approfondira entre autres la prise en compte des aspects de vulnérabilité et de prévention.

(1) Cette adaptation peut toutefois impacter l'assurabilité de certains actifs et accroître le « déficit de protection ».

(2) Y compris la Prudential Regulatory Authority (PRA) (AXA XL et AXA UK) au Royaume-Uni et la Bermuda Monetary Authority (BMA) (AXA XL).

(3) Incluant les ouragans dans l'Atlantique Nord, les typhons au Japon, les cyclones en Australie, les tempêtes de vent en Europe, les tempêtes de convection et les tempêtes hivernales en Amérique du Nord, les inondations dans les terres en Europe et les feux de forêt aux États-Unis.

(4) <https://www.investopedia.com/terms/f/frequenceseverity-method.asp>

(5) À savoir, pas de diversification entre les deux sous-scénarios, chocs comme si toute la population était en zone urbaine.

5.3 Impact du climat sur l'assurance santé

En 2021, AXA a mené une étude de 6 mois relative à l'impact du changement climatique sur ses activités Santé et Prévoyance par la projection de ses propres chocs de mortalité liés à la pollution de l'air.

L'étude d'AXA a montré que des quatre polluants de l'exercice pilote ACPR, trois (PM2.5, PM10, NO_x) sont en baisse depuis ces 20 dernières années, tant au niveau des émissions que des concentrations.

AXA souhaitait mesurer l'impact d'une éventuelle pollution supplémentaire liée au changement climatique, et ces 3 polluants ne semblent donc pas poser de risque accru. AXA a concentré ses efforts sur le 4^e polluant : **l'ozone**.

Deux questions subsidiaires ont émergé, à savoir :

- quel pourrait être l'impact du changement climatique sur les niveaux de concentration en ozone ?
- quel pourrait être l'impact d'une augmentation de la concentration en ozone sur la mortalité de la population française ?

S'appuyant sur la documentation disponible ⁽¹⁾, AXA a formulé une hypothèse pour traduire l'augmentation de température en degrés Celsius en augmentation de la concentration d'ozone (O₃) exprimée en µg/m³.

La réponse à la deuxième partie de la question repose sur l'étude de plusieurs évaluations quantitatives d'impact sur la santé (QHIA), réalisées principalement par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et d'autres organisations de santé. **Ces évaluations estiment qu'il existe un risque relatif pour les principaux polluants.** Pour une population donnée associée à un taux de mortalité global précis, il est possible de calculer le nombre de décès prématurés en présence d'une certaine concentration du polluant.

Ainsi, il est possible de calculer le nombre de décès prématurés avec la concentration actuelle d'ozone. Ce nombre peut ensuite être comparé au nombre de décès prématurés pour une augmentation de température – et donc une augmentation de la concentration d'ozone – définies. Ces calculs permettent d'établir un nombre supplémentaire de décès dus au changement climatique : la différence entre les décès prématurés actuellement dus à la pollution et ceux dus à une augmentation de la température. Le résultat peut être exprimé en taux de mortalité additionnel.

Partant du scénario le plus pessimiste du GIEC (RCP 8.5), il a été estimé que l'écart global cumulé des décès liés à la pollution sur 30 ans était environ 18 fois plus faible avec la méthodologie d'AXA (1,5 %) qu'avec celle de l'ACPR (28 %) sur le portefeuille assuré d'AXA. Deux raisons principales expliquent cet écart :

1. AXA a considéré que trois des quatre polluants de l'exercice pilote ACPR ne représentaient pas un risque supplémentaire par rapport à la situation actuelle ;
2. les chocs ont été fournis uniquement pour la population nationale, alors que le portefeuille d'AXA est beaucoup moins exposé à la tranche d'âge des 65 ans et plus, qui est la plus touchée par la pollution.

Sans prendre des actions de gestion réactives telles que la révision tarifaire, l'étude interne d'AXA a confirmé la résilience relative de l'activité Santé et Prévoyance d'AXA au changement climatique en général (et au scénario de pollution de l'air en particulier). Ce constat avait déjà été démontré lors de l'exercice climatique pilote.



(1) En associant des modèles météorologiques prospectifs et des modèles rétrospectifs basés sur l'évolution passée des concentrations d'ozone.

5.4 Impact du climat sur les activités propres d'AXA

Le changement climatique pourrait avoir un impact sur les activités propres d'AXA. Il s'agirait principalement des risques physiques pour ses bâtiments et des perturbations associées des activités⁽¹⁾. Les aléas climatiques peuvent avoir un impact sur la santé et la sécurité des collaborateurs d'AXA. La réglementation climatique peut également influencer sur les opérations propres d'AXA, avec des risques de responsabilité liés à la conduite et à la réputation⁽²⁾. Les risques liés à la transition climatique impliqueraient des perturbations sociétales et une transformation de la main-d'œuvre.

Mesures d'adaptation et d'atténuation opérationnelles

AXA s'appuie sur son référentiel de risque opérationnel au travers de l'évaluation des risques et de la quantification de scénarios sur un horizon d'un an. Élaborés chaque année avec les experts métiers et de modélisation d'AXA, ces scénarios intègrent un volet climat⁽³⁾. Ils tiennent compte de la situation géographique des locaux d'AXA et des plans de continuité d'activité pour les processus critiques et les dépendances (internes et externes).

AXA s'appuie également sur son référentiel de contrôle interne. Il garantit ainsi aux entités des contrôles efficaces en réponse aux principaux risques, dont les risques climatiques. Certaines mesures et politiques détaillées visent à garantir la préparation adéquate d'AXA face aux situations de crise, y compris les aléas climatiques. Elles figurent dans le Document « Enregistrement Universel 2021, section « Impact du changement climatique sur les opérations d'AXA ».



(1) Par ex. : bureaux inaccessibles, déplacements domicile-travail et déplacements professionnels interrompus, etc.

(2) Par ex. : nouvelles actions en justice liés au climat intentées par les clients.

(3) Par ex. : inondations, tempêtes de vent, ondes de tempête, cyclones, etc.

5.5 Impact des risques physiques liés au climat sur le portefeuille d'investissement immobilier

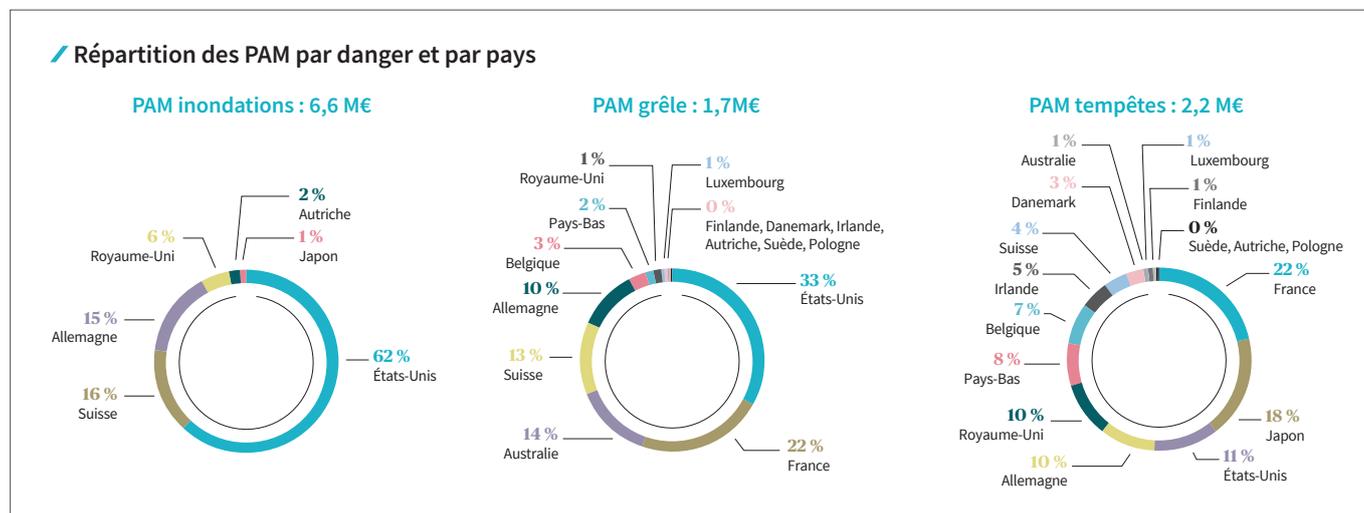
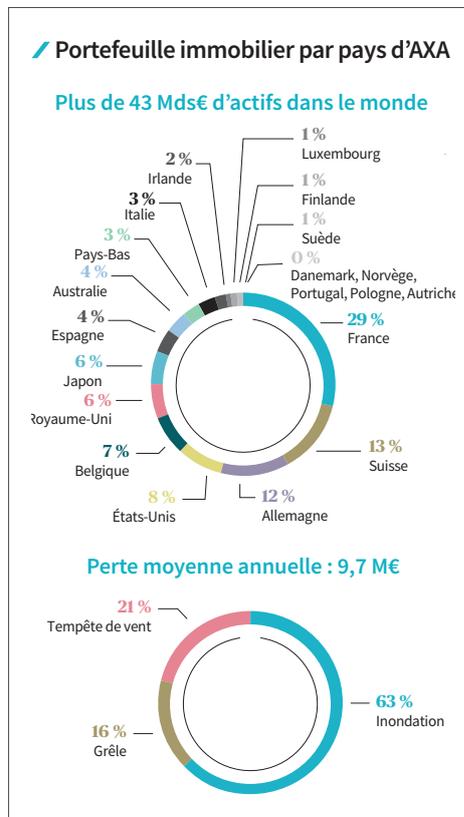
Les événements météorologiques extrêmes peuvent avoir un impact sur les *real assets*. Selon la terminologie de la TCFD, les « actifs réels » sont soumis à la fois à des risques physiques et de transition. AXA a procédé à l'analyse de la CvaR (« Valeur en risque climatique ») de son portefeuille d'investissements de crédit aux entreprises. En complément, le Groupe dispose d'une quantité importante de données liées aux sinistres pour analyser les « risques physiques » de son portefeuille immobilier.

Les mécanismes climatiques sous-jacents recoupent ceux de la (ré)assurance de biens. En revanche, les impacts diffèrent considérablement à l'examen de ces actifs du point de vue de l'investisseur.

Analyse interne des risques pour les actifs immobiliers

Depuis son premier Rapport Climat en 2016, AXA sélectionne chaque année des actifs immobiliers pour analyse. En 2021, cette analyse a porté sur plus de 43 Md€⁽¹⁾ d'investissements immobiliers directs. Les équipes d'investissement et de gestion des risques d'AXA ont évalué l'impact financier des inondations, des tempêtes et de la grêle sur ces immeubles. Couvrant une vingtaine de pays, cette évaluation a représenté près

de 100 % du portefeuille d'investissements directs. À l'instar des études précédentes et à partir d'une analyse du risque climatique, les pertes annuelles moyennes (PAM) et les pertes dues à une inondation, une tempête de vent et à la grêle se produisant une fois tous les 50 ans restent limitées par rapport à la valeur totale des actifs. Les PAM qui en résultent sont réparties par pays ci-après.



L'exposition immobilière d'AXA est mondiale, avec la majeure partie de son portefeuille en Europe (82 %). Les risques les plus importants du portefeuille sont les inondations (63 % des PAM) suivies des tempêtes de vent et de la grêle.

Les données au niveau des actifs utilisées dans l'analyse reposent actuellement sur la situation géographique des bâtiments et leur occupation principale. Or les modèles utilisés pour évaluer l'exposition aux risques naturels peuvent

intégrer des informations plus détaillées concernant les composants physiques d'un bâtiment⁽²⁾. Cela peut donner des résultats plus affinés et adaptés aux actifs. Actuellement, dans les portefeuilles immobiliers, la disponibilité de ces informations détaillées est variable. La collecte de ces données est en cours.

Selon les données de l'évaluation interne des risques, les États-Unis sont en tête des PAM pour les risques d'inondation (62%) et de grêle (33%).

- **risque de tempête** : les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Japon et l'Allemagne représentent 62 % des PAM.
- **risque d'inondation** : l'Allemagne et la Suisse représentent 30 % des PAM.
- **risque de grêle** : la France, l'Australie, la Suisse et l'Allemagne représentent 59 % des PAM.

Les PAM sont en hausse par rapport à 2021 du fait de l'ajout d'actifs au portefeuille immobilier.

(1) Détention d'actifs immobiliers d'AXA gérés par AXA IM Alts au 31/12/2021.

(2) Tels que la structure, l'année de construction, la hauteur du bâtiment.

Intégration des analyses des risques physiques dans les décisions d'investissement

AXA IM Real Assets renforce l'analyse des risques physiques lors du processus d'acquisition. À l'aide d'outils internes, l'équipe d'AXA IM a pu identifier les bâtiments assortis de niveaux de risque physique historique plus élevés. Les équipes de gestion d'actifs ont ensuite pris la relève, avec l'élaboration de réponses d'adaptation. En guise de démonstration de faisabilité, elles ont mené deux projets en 2020 pour évaluer l'analyse des scénarios futurs à l'échelle du portefeuille. Ils reposaient sur des modèles de MSCI et d'AXA Climate :

- › le premier projet portait sur un portefeuille immobilier paneuropéen. MSCI a modélisé la résilience aux risques de transition et physiques liés au changement climatique. Cette approche holistique a permis à l'équipe d'investissement d'identifier la valeur en risque potentielle des actifs du fonds et les immeubles à risque

extrême pouvant nécessiter l'élaboration d'une stratégie d'adaptation propre aux actifs ;

- › et dans un projet plus approfondi, les équipes d'investissement se sont engagées auprès d'AXA Climate à cibler le risque physique à l'aide des scénarios RCP 4.5 et 8.5. Cela a permis de déterminer le score de risque normalisé d'un portefeuille global représentatif de 90 actifs. Elles ont mené une analyse approfondie sur 3 actifs, assortie d'un rapport d'adaptation détaillé pour guider les équipes de gestion d'actifs.

En outre, AXA IM Real Assets a de plus en plus recours à un outil de souscription interne pour renforcer l'analyse de la résilience physique au changement climatique lors du processus d'acquisition. L'équipe d'investissement responsable accompagne les équipes d'acquisition locales en souscrivant une

analyse des risques physiques climatiques des immeubles concernés et en intégrant les résultats à la phase de *due diligence* technique. Ainsi, les équipes d'acquisition ont pu œuvrer avec leurs partenaires techniques pour renforcer leurs ambitions liées au climat et inclure une stratégie d'adaptation spécifique pour ces actifs, le cas échéant.

En conclusion, selon la modélisation des risques d'AXA, l'impact financier des « risques physiques » liés au climat sur les actifs immobiliers semble limité.

Les équipes d'AXA IM Real Assets continuent de collaborer avec les équipes d'AXA CatNat afin de mieux comprendre les niveaux de risque physique et déterminer les efforts d'adaptation nécessaires pour limiter l'exposition aux événements climatiques.

Risque de transition - Une approche holistique de la résilience



Les risques de transition peuvent également impacter les investissements immobiliers. Les équipes d'investissement d'AXA s'appuient sur différents référentiels et outils de marché pour appréhender les risques de transition, dont :

- › **le Certificat de Performance Énergétique (CPE) de l'UE** ⁽¹⁾ – Conformément au règlement Taxonomie et au règlement MEES (*Minimum Energy Efficiency Standard*) au Royaume-Uni, le CPE de l'UE devient un outil de référence pour identifier les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique. Le but ultime est de réduire l'empreinte carbone des actifs.

AXA reste convaincu qu'en plus de l'exigence d'un CPE de l'UE pour négocier un actif, ce cadre réglementaire continuera d'être utilisé pour définir des seuils légaux minimaux de performance énergétique. C'est actuellement le cas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Les équipes d'investissement d'AXA utilisent les notes du CPE pour mesurer l'efficacité globale

du portefeuille. Elles visent ainsi à minimiser l'exposition au risque de liquidité des immeubles du Groupe pendant la transition. Objectif : avoir au moins 75 % du portefeuille européen assortis d'un CPE noté C ou mieux d'ici 2025, contre 45 % en 2021.

- › **le modèle CRREM** (*Carbon Risk Real Estate Monitor*) est un autre outil de confrontation de la performance énergétique d'un bâtiment aux objectifs de l'Accord de Paris. Il livre au secteur de l'immobilier des objectifs d'intensité cohérents et fondés sur des données scientifiques pour différents types de bâtiments, dans différents pays, par rapport aux niveaux d'émissions locaux du réseau.

Ces objectifs de performance au niveau des actifs incluent des indicateurs en matière d'efficacité énergétique (kWh/m²) et d'émissions de GES (kg éq. CO₂/m²). La conformité au regard des objectifs internationaux dépend du respect de ces indicateurs par l'actif sous-jacent. Cet outil fournit des informations essentielles sur la mesure de la performance de l'objectif d'AXA visant à atteindre des portefeuilles d'investissement « Net-Zero » en 2050 au plus tard. En 2021, 25 % du parc immobilier d'AXA était conforme au scénario de réchauffement de 1,5 °C. Ce pourcentage est amené à augmenter avec les nouveaux objectifs de réduction carbone fixés par l'entreprise.

À terme, l'utilisation de ces outils permettra à AXA de disposer d'un éclairage nouveau sur certains des risques physiques et de transition, ainsi que sur l'impact du changement climatique sur ses portefeuilles. AXA continue d'utiliser ces outils avec d'autres investisseurs institutionnels et gestionnaires pour mieux protéger et améliorer la valeur de ses actifs et de ses portefeuilles au fil du temps.

(1) https://ec.europa.eu/energy/eu-buildings-factsheets-topics-tree/energy-performance-certificates_en

5.6 Impact de la (ré)assurance des biens physiques lié au climat

Risque climatique

L'évolution des pertes annuelles dues aux aléas climatiques est fonction de trois composantes :

- › l'aléa ;
- › la vulnérabilité ;
- › l'exposition.

Selon un certain consensus scientifique, l'aléa évolue en fonction de différentes menaces liées à un changement climatique anthropique. Les données probantes suggèrent toutefois qu'à long terme⁽¹⁾, la direction et l'ordre de grandeur d'une telle évolution peuvent être lents et, dans de nombreux cas, très incertains.

Dans certains cas, le risque climatique peut diminuer en raison d'interactions complexes entre l'aléa, l'exposition et la vulnérabilité dans l'espace-temps. Parvenir à comprendre quand et où ces changements pourraient se produire serait synonyme d'opportunités pour AXA, en tant que (ré)assureur. Le Groupe pourrait ainsi :

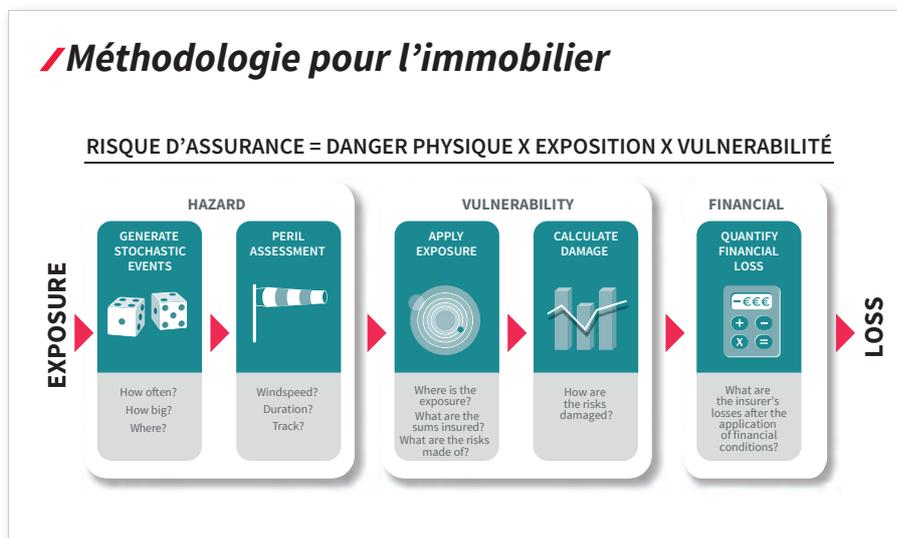
- › soit prendre des risques là où d'autres ne le souhaiteraient pas ;
- › soit réduire les risques lorsque les prix peuvent ne pas refléter les risques pris.

Aléa

En matière d'impact du changement climatique sur les (ré)assureurs, il importe de distinguer météorologie et climat :

- › le climat fait référence à la moyenne des phénomènes météorologiques sur de longues durées (en général, plus de 30 ans) et à basses résolutions spatiales ;
- › la météorologie fait au contraire référence à des événements de courte durée et relativement régionaux.

Malgré l'échelle planétaire du changement climatique, son impact se manifeste par des



Lorsqu'AXA dispose de projections de l'évolution attendue de l'aléa, celles-ci sont pour la plupart trop éloignées (ex., 2050 ou 2100) et trop imprécises en termes de résolution spatiale pour fournir des indications exploitables sur la façon de gérer son activité.

Ces projections sont certainement utiles pour comprendre comment le climat évoluera dans un avenir lointain à l'échelle continentale et au-delà. Cependant, du point de vue de la planification annuelle de la souscription de l'activité et du capital, AXA a besoin de résultats climatiques et météorologiques précis à des horizons temporels de plusieurs années.

Selon les analyses internes d'AXA, le principal facteur de variation des pertes au cours des 10 dernières années est l'évolution de l'exposition. Ces variations résultent, entre autres, de la hausse des valeurs immobilières, de la croissance économique et de la dynamique démographique. **Selon AXA, les facteurs d'exposition continueront à évoluer plus rapidement que l'aléa et la vulnérabilité au cours de la prochaine décennie. Du point de vue de la (ré)assurance, il est donc prudent d'étudier en particulier l'impact des évolutions à court terme de l'exposition d'AXA sur son profil de risque.**

événements météorologiques extrêmes et localisés. Notre connaissance actuelle de l'incidence et la gravité d'un grand nombre de ces aléas atmosphériques comporte encore de nombreuses incertitudes.

Malgré cela, AXA doit continuer de chercher à comprendre l'impact qu'un aléa évolutif aura sur le risque auquel AXA est confronté en tant que (ré)assureur. Pour identifier les dangers et les régions les plus à risque eu égard au changement climatique, AXA a développé des

cartes à l'aide des données du GIEC et d'autres rapports scientifiques.

AXA a analysé le sixième rapport d'évaluation du GIEC et identifié dans le tableau ci-dessous :

- (i) les hausses en rouge ;
- (ii) les diminutions en bleu ;
- (iii) les conclusions sans tendance claire ou certaine sont laissées en noir.

(1) 50 à 100 ans.

Ce tableau montre, à titre purement indicatif, si les modèles actuels de catastrophes naturelles confirment la tendance passée en termes de changement climatique. Ces commentaires sont d'ordre général. Une analyse approfondie est nécessaire pour identifier les dangers et les régions les plus susceptibles d'être impactées par le changement climatique et d'affecter le portefeuille d'AXA.

Aléa	Évolution passée observée	dans les modèles de catastrophes	Projection de changement dans un climat plus chaud
Cyclones Tropicaux (CT) : activité à l'échelle du bassin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Probable] que la part de CT de forte intensité de (catégorie 4 et 5) et que la fréquence des événements d'intensification rapide aient augmenté ces 40 dernières années (à l'échelle mondiale) 	En général, OUI – À noter que les changements passés concernent l'ensemble du bassin, alors qu'aucune tendance n'est détectable au niveau du sol	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Probable] que la fréquence globale des CT, toutes catégories confondues, diminuera ou restera inchangée (à l'échelle mondiale) ➤ [Très probable] que les pics de vitesse moyens des vents des CT et la part de cyclones de catégorie 4 à 5 augmenteront (à l'échelle mondiale) ➤ [Très probable] que les taux de précipitations des CT augmenteront (à l'échelle mondiale)
Inondations côtières/Élévation du niveau de la mer/Ondes de tempête	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance élevée] Le réchauffement du système climatique a provoqué une élévation du niveau moyen des mers à cause de la fonte des glaces sur les terres émergées et de l'expansion thermique due au réchauffement des océans (à l'échelle mondiale) 	Selon l'année du modèle et les décalages entre la mise à disposition du modèle et son utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Très probable à pratiquement certain] que l'élévation du niveau relatif moyen de la mer au niveau régional se poursuivra tout au long du XXI^e siècle. Environ deux tiers du littoral mondial ont des prévisions d'élévation relative du niveau de la mer au niveau régional dans une proportion de $\pm 20\%$ de l'augmentation moyenne mondiale (confiance moyenne).
Cyclones extratropicaux (CET)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance faible] concernant toute évolution récente du nombre total de CTE sur les deux hémisphères (à l'échelle mondiale) ➤ [Confiance moyenne] concernant un décalage vers les pôles des trajectoires des tempêtes sur les deux hémisphères depuis les années 1980 (à l'échelle mondiale) 	N/A ⁽¹⁾ OUI - compte tenu des données historiques utilisées pour élaborer les modèles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance moyenne] que les évolutions futures de l'intensité des CET seront mineures, même si une modification de l'emplacement des trajectoires des tempêtes pourrait modifier substantiellement la vitesse des vents locaux extrêmes (à l'échelle mondiale). ➤ [Confiance élevée] que les taux de précipitations moyens et max. des CET augmenteront (à l'échelle mondiale)
Orages de convection violents (OCV)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance moyenne] que le nombre annuel moyen de tornades aux États-Unis est resté relativement constant depuis 1970 (États-Unis) ➤ [Confiance faible] concernant les variations du nombre d'OCV en raison de l'insuffisance des enregistrements de données et des définitions variables selon les régions (à l'échelle mondiale) ➤ [Confiance moyenne] concernant un nombre accru de tornades détectées en Europe (Europe) 	N/A ⁽¹⁾ N/A ⁽¹⁾ N/A ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance élevée] que les taux de précipitations moyens et max. des OCV aux États-Unis augmenteront (États-Unis) ➤ [Confiance élevée] que les environnements deviendront plus favorables au développement des OCV dans les régions tropicales et subtropicales, augmentant potentiellement la fréquence des OCV (à l'échelle mondiale) ➤ [Confiance moyenne] que la fréquence des OCV de printemps aux États-Unis augmentera, allongeant la saison des OCV (États-Unis)
Fortes précipitations sur les terres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance moyenne] concernant une hausse des précipitations terrestres moyennes mondiales depuis 1950 (à l'échelle mondiale) 	En général, OUI – compte tenu des données historiques utilisées pour élaborer les modèles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Presque certain] que les fortes précipitations deviendront plus fréquentes et plus intenses (à l'échelle mondiale)
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance faible] concernant les changements observés dans l'ampleur ou la fréquence des inondations (à l'échelle mondiale) ➤ Certaines régions ont connu des hausses et d'autres des baisses de l'ampleur et de la fréquence des inondations 	N/A ⁽¹⁾ En général, OUI – compte tenu des données historiques utilisées pour élaborer les modèles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance moyenne] que la fréquence et l'ampleur des inondations en Asie du SE et du N, en Inde, en Afrique orientale et tropicale, ainsi que dans le nord de l'Amérique du Nord augmentera (à l'échelle régionale) ➤ [Confiance élevée] que la fréquence et l'ampleur des inondations en Europe centrale et de l'Est et en Méditerranée, ainsi que dans certaines parties de l'Amérique du Sud, du sud et du centre de l'Amérique du Nord et de l'Afrique du Sud-Ouest diminueront (à l'échelle régionale)
Feux de forêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance moyenne] que les conditions météorologiques favorisant les incendies de forêt sont devenues plus probables en Europe du Sud, en Eurasie du Nord, aux États-Unis et en Australie au cours du siècle dernier (à l'échelle mondiale) 	OUI (États-Unis) – nous estimons que l'influence du changement climatique sur l'activité à court terme des feux de forêt existe dans le cadre de la variabilité naturelle de nos modèles.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [Confiance moyenne] concernant des augmentations prévues de la fréquence et de la durée des incendies (climat chaud, sec et venteux), ce qui accroît la probabilité des feux de forêt extrêmes dans certaines régions, en fonction de la disponibilité des combustibles et des sources d'inflammation (à l'échelle mondiale)

* D'ici la fin du siècle.

(1) N/A : Non applicable en raison d'une tendance climatique historique très incertaine ou d'une absence de tendance.

Dans le tableau ci-dessus, les projections de changement dans un climat plus chaud concernent la fin du siècle. Elles restent néanmoins très incertaines pour certains dangers. Par exemple, dans le cas des cyclones tropicaux, AXA prévoit une baisse de leur fréquence. Le Groupe table en revanche sur une intensité accrue des tempêtes et des précipitations associées, avec des différences selon les bassins.

Aléa - Comprendre les incertitudes

Il existe une grande part d'incertitude inhérente au processus d'évaluation des risques. L'incertitude est inévitable. Il convient de la reconnaître et, si possible, de l'évaluer. De surcroît, l'incertitude augmente considérablement avec l'intégration du changement climatique à l'évaluation des risques.

Il existe différents types d'incertitudes à prendre en compte :

- › l'incertitude au niveau de la réponse du système (p. ex., les futurs scénarios de température mondiale ou l'horizon de temps cible) ;
- › l'incertitude au niveau des outils d'évaluation (p. ex., l'incertitude liée aux modèles de catastrophe ou l'incertitude concernant la vision actuelle du risque) ; et

- › l'incertitude au niveau de l'attribution du changement climatique (variabilité naturelle par opposition au changement climatique).

Malgré ces incertitudes, AXA doit tenter de comprendre, mettre en œuvre et modéliser l'impact d'un aléa évolutif sur le risque auquel il est confronté en tant que (ré)assureur. C'est une démarche continue.

Exposition

Selon une analyse interne basée sur des données américaines et européennes, l'exposition assurée à l'échelle du secteur dans ces régions a augmenté d'environ 4 à 5 % par an en moyenne. Ces augmentations sont favorisées par des facteurs socio-économiques, tels que la croissance démographique, l'urbanisation,

l'étalement urbain, l'inflation de la richesse et l'utilisation des sols. Cette tendance ne devrait pas décliner à court terme. AXA explore ainsi de manière proactive l'impact potentiel d'une exposition croissante aux régions à haut risque. Le Groupe cherche ainsi à mieux comprendre l'évolution du profil de risque d'AXA à l'avenir.

Dans ce cadre, AXA XL mène en collaboration avec l'Université du Colorado, à Boulder, des travaux de recherche basés sur l'apprentissage automatique (*Machine Learning*). L'objectif est de comprendre l'évolution de la stabilisation des prévisions.

Vulnérabilité

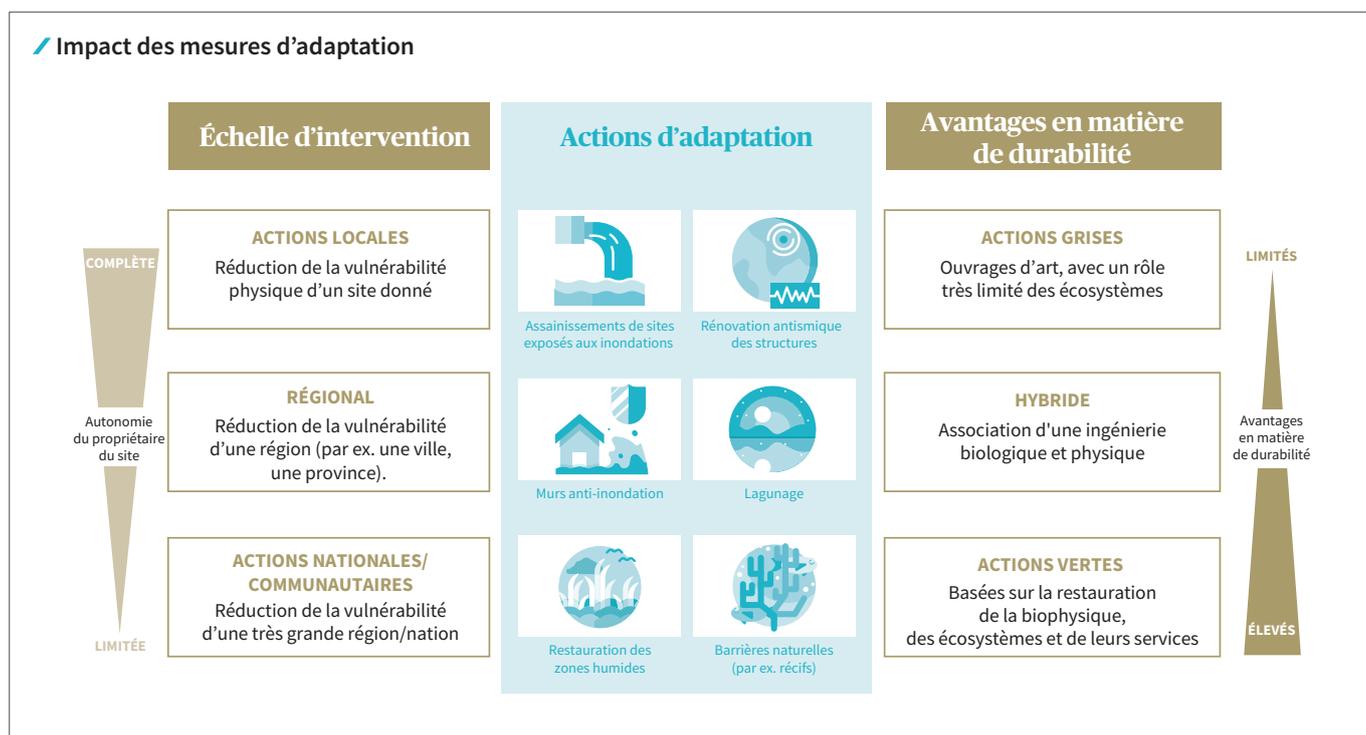
La vulnérabilité fait référence à la sensibilité d'un actif à une intensité d'aléa donnée et à sa capacité d'adaptation. Dans le contexte du présent Rapport, cela peut être considéré comme la mesure dans laquelle un actif est sensible à un changement climatique. Du point de vue de la modélisation des risques et de la tarification, il est essentiel pour AXA de disposer d'informations détaillées sur la sensibilité ou le risque d'endommagement des actifs assurés

à une intensité d'aléa donnée. Le Groupe peut ainsi avoir une représentation précise du risque.

Jusqu'à récemment, AXA a mis l'accent sur l'identification de mesures d'atténuation pour limiter le risque climatique. Face au changement climatique, des mesures d'adaptation et de résilience compléteront cette approche. La façon dont cette résilience naîtra au sein des communautés et se développera au fil du temps

contribuera à l'incertitude du risque auquel AXA est confronté en tant que (ré)assureur et au développement des trajectoires d'émissions visées.

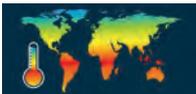
La capacité d'adaptation d'un actif particulier dépendra de l'ampleur de l'évolution de sa vulnérabilité dans un climat changeant. La résilience et l'adaptation peuvent prendre plusieurs formes comme illustré dans le tableau suivant :



Modélisation : incertitudes et limites

Divers modèles décrivent le changement climatique. Tous ont été conçus pour répondre à des problématiques différentes et offrir des angles variés. Cette section vise à :

- › décrire brièvement certains d'entre eux, ainsi que leurs forces et limites en matière d'évaluation du risque de catastrophe naturelle pour les activités de (ré)assurance ; et
- › commenter la contribution d'AXA.

	MODÈLES AXÉS SUR LA SCIENCE		MODÈLES ORIENTÉS MÉTIER	
	PRÉVISION MÉTÉO NUMÉRIQUE	MODÈLES CLIMATIQUES MONDIAUX / RÉGIONAUX	MODÈLES DE CATASTROPHE	MODÈLES DE TARIFICATION
Objectif	 Prévisions météo	 Prévisions climatiques	 Modélisation du risque de catastrophe	 Risque de prix
Calendrier	Quelques jours à semaines à l'avance	Années à décennies, passées et futures	Sur la base de la durée de la police, généralement 1 an	Sur la base de la durée de la police, généralement 1 an
Résolution	Haute résolution (5-10 km)	Basse résolution (25-100 km)	Haute-résolution (géocodage)	Haute-résolution (géocodage)
Description utilisée chez AXA	<ul style="list-style-type: none"> - Initialisé en fonction des conditions actuelles - Les modèles sont exécutés pour estimer de multiples éléments météorologiques afin de prévoir les conditions futures dans un avenir proche 	<ul style="list-style-type: none"> - Développé pour reproduire globalement les caractéristiques atmosphériques à moyenne et grande échelle, utile pour les tendances mondiales - Réduction d'échelle à haute résolution requise pour modéliser des caractéristiques météorologiques localisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Le module financier combine le risque (H), l'exposition (E), la vulnérabilité (V) pour générer des milliers d'années d'historique possible et donner de la « confiance » - Par défaut, ils intègrent le climat actuel dans leur modélisation en fonction du calendrier de paramétrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse tous les risques ayant un impact sur une police, pour arriver à une prime technologique (y compris provision pour charges et coût du capital) - Nécessite une estimation des pertes attendues sur la durée du contrat à l'aide de modèles de catastrophes, d'une tarification fondée sur l'expérience passée, d'une analyse comparative
	<p>› En raison de leur nature à très court terme, non explicitement utilisé pour les besoins d'AXA</p>	<p>› Au sein d'AXA, utilisé pour formuler une vision des impacts futurs sur les risques exposés, sur la base de scénarios</p>	<p>› Au sein d'AXA, utilisé pour estimer le coût des sinistres et les agrégats liés à des risques et régions en particulier</p>	<p>› Au sein d'AXA, utilisé pour estimer le prix technique d'un contrat de (ré)assurance</p>

Les assureurs ont la tâche complexe d'intégrer les résultats des modèles climatiques mondiaux et régionaux aux modèles de gestion des catastrophes et aux modèles financiers. Ils doivent ensuite les prendre en compte dans les processus décisionnels

et les déclarations d'ordre financier. C'est particulièrement vrai compte tenu des incertitudes liées à la variabilité naturelle du climat, l'incertitude des modèles climatiques et l'incertitude des systèmes/scénarios d'émissions (RCP).

L'horizon temporel et l'échelle spatiale sont deux paramètres clés pour comprendre le risque auquel AXA est confronté en tant que (ré)assureur. L'impact de l'incertitude sur ces facteurs est abordé ci-dessous.

Application dans l'activité (Ré)Assurance : horizons temporels et résolution spatiale

Du point de vue de la (ré)assurance, AXA envisage l'horizon temporel et la résolution spatiale en fonction de :

› tarification du risque :

- lorsqu'AXA évalue le risque, la tarification vise à refléter la vision actuelle du risque (aléa, exposition et vulnérabilité).
- AXA a la possibilité de réviser la tarification des contrats de (ré)assurance tous les ans.
- la modélisation par AXA des conditions météorologiques extrêmes à l'échelle locale est précise seulement quelques jours à l'avance. Aussi, lors de l'étude de l'exposition aux dangers naturels, AXA doit tenir compte de l'horizon de temps sur lequel le Groupe dispose de données pour estimer le risque évalué.

- lors de la tarification du risque, AXA tente de relever le défi consistant à s'appuyer sur :

- des ensembles de données plus petits de ces dernières années qui peuvent contenir des influences climatiques à court terme connues ; ou
- les avantages à long terme d'un ensemble de données plus complet avec de possibles inexactitudes et le fait que le passé peut ne pas refléter des conditions climatiques plus récentes potentiellement à l'origine du risque ;

› planification des activités/gestion du capital :

- du point de vue de la planification des activités et de la gestion du capital, l'horizon d'intervention d'AXA est de 3 à 5 ans (10 ans maximum).

- AXA doit tenir compte de l'impact et de la mesure dans laquelle les risques naturels peuvent varier au cours de ce délai.

- la planification des activités tient compte de la manière dont ces risques pourraient évoluer et de la façon dont il convient de répondre à ces changements du point de vue de l'appétence/la rentabilité.
- la structuration du portefeuille d'assurance d'AXA à l'avenir détermine sa stratégie de gestion du capital. Il est important d'avoir une vision sur l'évolution possible du climat à une grande échelle, et de façon plus précise/régionale.

Les éléments ci-dessus soulignent la nécessité de disposer d'informations à un horizon de temps et à une résolution conformes aux projections et aux informations des modèles climatiques mondiaux ou régionaux ⁽¹⁾. Les projections à long terme, fondées sur des scénarios RCP, sont importantes pour :

- › obtenir une vue d'ensemble de l'impact du changement climatique ;
- › attirer l'attention sur la nécessité de changements sociétaux à grande échelle. Cependant, les projections à ces échelles de temps et à des résolutions grossières manquent d'alignement avec les besoins de la communauté de la (ré)assurance.

Les assureurs ont besoin de projections météorologiques extrêmes allant jusqu'à 10 ans maximum (de préférence comprises entre 3 et 5 ans) à haute résolution. Ils peuvent alors étudier l'évolution des aléas générateurs d'exposition. Sachant cela, les assureurs pourront :

- › atténuer efficacement certains risques associés à l'évolution du climat ;
- › potentiellement tirer parti des opportunités, du point de vue de :
 - la tarification,
 - la planification des activités,
 - la gestion du capital.

En conclusion, un modèle de catastrophe combine les 3 composantes de l'équation de risque pour parvenir à une vision du risque.

Lors des discussions sur l'horizon de temps et la résolution, AXA doit prendre en compte :

- › les trois composantes et leur impact relatif potentiel sur des horizons de temps et une résolution concurrents ;
- › et la façon dont leurs interactions pourraient changer à l'avenir.

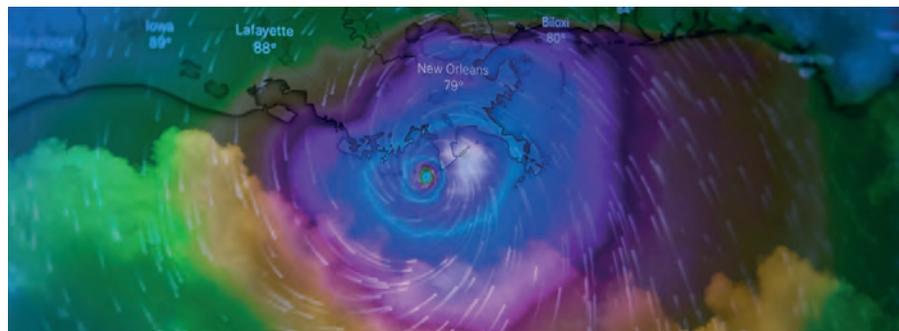
La modélisation du climat progresse en permanence. Mais de toute évidence, cette modélisation doit être adaptée au regard de la tarification des risques, de la planification des activités et de la gestion du capital d'un (ré)assureur. Les résultats des modèles climatiques constituent des données importantes pour les actions sociétales. Or ils doivent être affinés pour comprendre le risque auquel AXA est susceptible d'être confronté.

Référentiel d'évaluation du risque Nat Cat par AXA à l'avenir

Il existe un écart entre les données nécessaires à l'évaluation des scénarios prospectifs pour le risque de catastrophe naturelle et celles actuellement à la disposition d'AXA. Malgré cela, le Groupe a étudié les possibilités d'évaluation de l'impact des futurs dangers liés au climat sur le risque de (ré)assurance. Dans un premier temps, AXA a identifié des approches complémentaires au sein du Groupe pour couvrir les risques en combinaison avec les facteurs géographiques. Le Groupe compte sur la disponibilité et la qualité des données pour les trois facteurs de risque climatique.

AXA envisage trois types d'approches :

- › « **modèle jouet** »
 - cette approche simple s'appuie sur la littérature disponible ou sur des ensembles de données qui fournissent un pourcentage d'impact sur l'aléa, l'exposition et/ou la vulnérabilité,
 - il est possible de combiner différentes sources d'information (p. ex., différents modèles CMIP6 ⁽²⁾) et scénarios (p. ex., RCP 2.6, 4.5 et 8.5) pour évaluer l'impact à différents intervalles de temps,
 - on peut également les appliquer à différentes échelles, de la ville au pays,
 - cette approche suppose un effet proportionnel et direct entre l'évolution des facteurs et l'évolution du risque,
 - elle n'offre pas de flexibilité, notamment au regard des conditions générales des contrats couverts par AXA,
 - cependant, cette approche permet de comprendre où le risque peut évoluer de manière significative ainsi que les incertitudes associées. Elle permet à AXA d'identifier les domaines nécessitant une étude plus approfondie,



- AXA l'a mise en œuvre pour l'exercice ORSA du Groupe. Il en a dégagé une vision mondiale de l'avenir des risques de catastrophes naturelles ;
- › **ajustement gravité/fréquence** :
 - la modélisation des catastrophes naturelles d'AXA peut produire une série d'événements dangereux associés :
 - i. à la fréquence de chaque événement, et
 - ii. au montant de la perte causée par chaque événement sur une exposition donnée.
 - il est donc possible d'ajuster la fréquence et/ou la gravité des événements en s'appuyant sur l'analyse de la littérature ou des ensembles de données climatiques,
 - cette approche exige la disponibilité de résultats de modélisation basés sur le climat passé. Elle est toutefois applicable aux résultats de tout modèle et n'impose pas d'accéder au cœur du modèle ou aux ensembles de données d'entrée. Nous présentons des exemples dans la section suivante consacrée aux stress tests ;

- › **vision intégrée**
 - c'est l'approche la plus sophistiquée. Elle consiste à intégrer une vision modifiée de l'aléa/l'exposition/la vulnérabilité aux modèles NatCat eux-mêmes, en envisageant des scénarios prospectifs,
 - pour appréhender l'impact du changement climatique, cette approche nécessite d'accéder au cœur du modèle. Les simulations climatiques servent de données d'entrée à la place des ensembles de données passés,
 - plusieurs projets de recherche sont en cours pour intégrer l'impact du changement climatique aux modèles internes de risques naturels d'AXA, pour plusieurs niveaux de réchauffement ⁽³⁾,
 - actuellement, le Groupe étudie plus particulièrement les sécheresses, les cyclones tropicaux, les inondations et les ondes de tempête.

La dimension évolutive de ces méthodes représente un défi pour le (ré)assureur international qu'est AXA. AXA cherche en effet à étendre les analyses mentionnées ci-dessus, centrées sur un pays et un aléa, à d'autres périmètres géographiques où les données ne sont pas toujours disponibles. Pour atteindre un niveau permettant la prise de décision, une vision globale est nécessaire ⁽⁴⁾.

(1) Il s'agit en général de projections à plus long terme, habituellement jusqu'en 2030, 2050 et 2100.

(2) <https://www.wcrp-climate.org/wgcm-cmip/wgcm-cmip6>

(3) Couvrant tous les principaux scénarios du GIEC, y compris RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5.

(4) Évaluation de la composante aléa dans le climat actuel et futur pour tous les dangers avec leurs changements potentiels, les données d'exposition aujourd'hui et les projections futures, et des informations sur l'évolution prévue des codes de la construction et d'autres mesures d'adaptation dans les prochaines années.

5.7 Risques de responsabilité liés au climat



Helen Browne, Directrice juridique du Groupe

L'Accord de Paris de 2015 et l'urgence croissante de la crise climatique ont un impact profond sur l'environnement réglementaire dans lequel nous opérons. L'ensemble des lois et réglementations liées au climat évoluent rapidement. En parallèle, les régulateurs de la gestion des risques financiers liés au changement climatique exercent une surveillance toujours plus étroite. En mai 2021, le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment recensait plus de 2 200 lois et politiques mises en place aux niveaux national et international pour lutter contre le changement climatique⁽¹⁾. Nombre de ces lois ont imposé de nouvelles obligations, induisant une hausse du nombre de litiges liés au climat. Des particuliers et des ONG ont notamment poursuivi des États et des entreprises pour les exhorter à mieux lutter contre le changement climatique mondial.

Ces dernières années, les actions en justice visant à sanctionner l'inaction climatique se sont multipliées. Les plus courantes sont les poursuites civiles contre des États ou des organismes publics accusés de n'avoir pas fait respecter les lois/réglementations climatiques ou atténué efficacement les dommages climatiques. Désormais, ces affaires impliquent également divers acteurs des secteurs privé et, plus particulièrement, financier. Des actions en responsabilité délictuelle et d'autres procès visent des entreprises accusées de ne pas avoir pris en compte ou communiqué publiquement des risques, de pratiquer l'écoblanchiment (*greenwashing*) en trompant les investisseurs ou le public sur leurs méfaits ou sur les mesures d'atténuation du changement climatique – entre autres poursuites pour non-respect des obligations fiduciaires. Le nombre de dossiers « stratégiques », qui visent à opérer un changement sociétal plus large, est également en hausse.

Comme pour tous les risques de litige, certains territoires dans lesquels de telles poursuites sont engagées sont plus susceptibles d'être des sources d'exposition pour les compagnies d'assurances et de donner lieu à des affaires du même type ; par exemple, les États-Unis, l'Allemagne et l'Australie sont historiquement des pays « propices aux litiges ». Dans ces régions, nous devons suivre de près le paysage politique pour comprendre l'exposition des compagnies d'assurances. Mais les litiges climatiques essaient rapidement, y compris vers les pays du Sud.

Ils peuvent être intentés par des plaignants pour divers motifs. De plus en plus souvent, ils ont des visées stratégiques directement centrées sur le changement climatique, notamment :

- › **les accusations de contribution au changement climatique** : actions en responsabilité, principalement aux États-Unis, pour tenir les pouvoirs publics et les entreprises responsables de leurs contributions passées et actuelles au changement climatique ;
- › **les accusations selon lesquelles des entreprises ont arnaqué leurs actionnaires et présenté sous un faux jour les impacts du changement climatique sur leurs activités** : de plus en plus de poursuites contre des parties privées ; certains pointent une communication insuffisante ou inappropriée sur le changement climatique ; d'autres remettent en cause l'action, l'inaction et la responsabilité des entreprises ;
- › **les accusations d'écoblanchiment** : on note une multiplication rapide des poursuites contre des entreprises pour des allégations de *greenwashing* ou de communication

d'informations trompeuses sur la manière dont les produits ou la démarche d'une entreprise sont respectueux de l'environnement. Par exemple, en avril 2021, la ville de New York a poursuivi trois grandes compagnies pétrolières qu'elle accuse d'avoir présenté ses carburants comme « plus propres » et de s'être posées en leaders de la lutte contre le changement climatique⁽²⁾ ;

- › **les actions liées à la négligence professionnelle pour défaut de gestion ou d'adaptation au risque lié au changement climatique** : ces accusations portent non seulement sur le risque physique, mais aussi sur le risque de transition lié au changement climatique. Certaines affaires pointent l'échec des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires en ce qui concerne l'adaptation de leurs stratégies d'investissement aux risques climatiques ;

- › **les contentieux pour accélérer l'action en matière de politique climatique** : affaires visant à exiger que les marchés financiers prennent de décisions compatibles avec la préservation de l'environnement. Par exemple, les récentes poursuites engagées contre des fonds de pension et des fonds d'investissement pour avoir omis d'intégrer le risque climatique à leur prise de décision et omis de communiquer le risque climatique à leurs bénéficiaires ;

- › **les actions portant sur des violations des droits de l'homme** : les arguments relatifs aux droits de l'homme dans les affaires liées au climat se font plus fréquents ; le rapport Grantham recense 112 procès pour atteinte aux droits de l'homme dans les bases de données américaines et non américaines, dont 29 ont été intentés en 2020 et cinq en 2021. Parmi ces cinq procès, pour la première fois, la Cour européenne des droits de l'homme a été saisie dans trois cas.

En mai 2021, un juge néerlandais a estimé que la société Royal Dutch Shell (Shell) avait un devoir de vigilance envers les plaignants. Il l'a condamnée à réduire ses émissions de CO₂ de 45 % par rapport à 2019 d'ici fin 2030 (contre un engagement initial de -20 %). Cette décision historique de première instance⁽³⁾ pourrait créer un précédent international en matière de procès contre des sociétés du secteur de l'énergie. L'organisation écologique qui a remporté le procès a également exigé en janvier 2022 que 30 entreprises publient leurs plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans un contexte d'après crise liée au Covid-19, les justiciables pourraient engager de nouvelles actions, notamment en faisant le lien entre la crise sanitaire mondiale et l'urgence climatique⁽⁴⁾.

(1) https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2021/07/Global-trends-in-climate-change-litigation_2021-snapshot.pdf

(2) <https://www.reuters.com/business/energy/new-york-city-sues-exxon-bp-shell-state-court-over-climate-change-2021-04-22/>

(3) <https://uitspraken.rechtspraak.nl/inziendocument?id=ECLI:NL:RBDHA:2021:5339&showbouton=true&keyword=shell>

(4) https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2020/07/Global-trends-in-climate-change-litigation_2020-snapshot.pdf

Impacts potentiels



Les litiges en lien avec le changement climatique, de plus en plus nombreux, pourraient peser de plusieurs façons sur l'activité d'assurance. AXA a identifié quatre domaines d'impact potentiels : (i) la souscription, (ii) les investissements, (iii) la gouvernance d'entreprise et (iv) la réputation.

- › **souscription** : certaines couvertures d'assurance dommages (p. ex., responsabilité civile générale, responsabilité civile professionnelle, dommages et intérêts) pourraient être particulièrement impactées. Les secteurs identifiés comme les plus à risque comprennent :
 - ceux à forte intensité carbone,
 - ceux exposés aux risques physiques liés au changement climatique (y compris les services publics – feux de forêt et inondations (barrages), agriculture),
 - le secteur financier ;
- › **investissements** : les litiges stratégiques liés au changement climatique visant les entreprises pourraient :
 - compromettre les investissements existants des assureurs,

- nuire aux stratégies commerciales des entreprises,
- exposer les sociétés bénéficiaires à des risques financiers (y compris les frais de défense et actions en dommages-intérêts),
- avoir un impact sur les portefeuilles d'investissement des assureurs,
- dévaluer les actifs à forte teneur en carbone ;
- › **gouvernance** : les assureurs ont de plus en plus d'obligations réglementaires et légales en matière de gouvernance des risques climatiques, d'analyse de scénarios et de *stress tests*, ainsi que des obligations de publication d'informations liées au climat. Les parties prenantes sont de plus en plus regardantes envers les entreprises. Elles examinent de près l'impact des risques liés au climat sur leurs investissements et opérations, et exigent des informations à ce sujet. Si et lorsque le risque de litige climatique est considéré comme un risque financier, les établissements peuvent être tenus par la loi de quantifier et de divulguer le risque et l'impact potentiel que le litige lié au changement climatique peut avoir sur leurs comptes de résultat et leur bilan.

Les litiges sont de plus en plus considérés comme un outil de changement important. Les entreprises devront s'y adapter. Par ailleurs, les mesures réglementaires visant à atténuer le changement climatique sont de plus en plus nombreuses. Le contexte réglementaire actuel est susceptible de renforcer l'« environnement litigieux » aux États-Unis. Cet environnement pourrait se propager en Europe et au-delà. Certaines entreprises ignorent ce paysage de risque en évolution et manquent de réactivité. Elles pourraient en subir les répercussions sur leur réputation et leur rentabilité. AXA cherche à atténuer les risques posés par les litiges liés au changement climatique. Aussi, le Groupe surveille de près les impacts potentiels sur la souscription, l'investissement et l'engagement actionnarial, la gouvernance d'entreprise et la réputation du Groupe.

6. Autres informations

6.1 Notations de durabilité

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies

AXA répond à l'évaluation annuelle détaillée des PRI de l'ONU. Cette évaluation vise à mesurer l'ampleur et l'impact des stratégies d'investissement responsable de ses signataires. Les scores d'AXA par « module » sont répertoriés sur www.axa.com.

Plusieurs spécialistes évaluent les performances sociales, sociétales, environnementales et de gouvernance d'AXA ⁽¹⁾. Le Groupe se classe en général parmi les entreprises les plus performantes de son secteur. Il figure dans les principaux indices internationaux de développement durable :

- › DJSI World et DJSI Europe, sur la base de l'étude de Standard & Poor's ;
- › Euronext Vigeo, World 120, Eurozone 120 et France 20, sur la base de l'étude de Vigeo Eiris ;
- › FTSE4GOOD, sur la base de l'étude de FTSE Russell.

Les principales notations ISR d'AXA figurent ci-dessous. Une partie seulement des notations fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Agence/Organisation	Scores et notations
	Note : 87/100 - Moyenne du secteur : 40/100 - Classement en percentile : 97 ^e
	Notation : AAA (depuis 2015)
	Note 68/100 - Leader du secteur
	Classement : 6/295 dans le secteur
	Présent dans l'indice depuis 2012 - Score FTSE ESG : 4/5

Remarque : le Dow Jones Sustainability Index est un indicateur de performance de référence pour AXA. Depuis 2010, l'indice AXA Entities Sustainability Index repose sur sa méthodologie. Depuis 2016, il constitue un indicateur de performance utilisé pour calculer l'intéressement à long terme, à savoir les actions de performance.

6.2 Adhésions liées au développement durable

AXA soutient nombre d'investisseurs et de coalitions d'assureurs dans le domaine de l'ESG. Le Groupe est un membre actif des organisations suivantes :

- › **UNEP-FI :** depuis 2012. AXA siège au Comité de pilotage mondial de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement. L'UNEP-FI collabore avec plusieurs banques, assureurs, investisseurs et institutions pour accélérer la finance durable. En 2021, AXA a rejoint le conseil de direction de l'UNEP-FI. Nous fournissons un retour d'informations sur ses principaux objectifs ;
- › **UN PRI :** AXA est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies depuis 2012. Cette initiative a été lancée sous l'égide de l'ONU en 2006. Elle invite les signataires à :
 - suivre un ensemble de 6 principes pour mieux intégrer l'ESG à leurs décisions d'investissement et leurs pratiques d'actionnariat,
 - en rendre compte publiquement chaque année ;
- › **UN PSI :** AXA est signataire des Principes pour une assurance durable (PSI) des Nations unies ;
- › AXA est aussi membre de nombreuses autres coalitions, ou les a soutenues, dans les domaines du changement climatique, de l'ESG, de l'IR et de la RSE : Pacte Mondial des Nations unies, CDP, Orse, EpE, Finance for Tomorrow, etc. Les entités locales d'AXA soutiennent également de nombreuses initiatives locales.

(1) Dont des investisseurs, des courtiers et des agences de notation spécialisés dans le marché de l'investissement socialement responsable (ISR), ainsi que des entreprises œuvrant sur des thématiques de durabilité.

6.3 Recherche académique

AXA soutient les efforts visant à atténuer les risques climatiques en finançant la recherche scientifique d'excellence par le biais du Fonds AXA pour la Recherche (le Fonds). Initiative de mécénat scientifique du Groupe AXA lancée en 2008, le Fonds intervient dans les domaines de la santé, du climat et de l'environnement et des enjeux socioéconomiques. Un Conseil Consultatif en définit les orientations stratégiques, tandis qu'un Conseil Scientifique indépendant supervise la sélection des projets.

Entre 2008 et 2021, plus de 670 projets de recherche au sein d'institutions académiques réparties dans 38 pays, ont été ainsi financés, représentant un engagement total de 250 millions d'euros. Plus de 230 de ces projets portent sur le climat et l'environnement.

En 2021, le Fonds a sélectionné une nouvelle chaire AXA sur les incendies sous hautes latitudes⁽¹⁾. Financée à hauteur de 1 million d'euros sur une durée de 5 ans, la Chaire AXA sur les feux de forêt et le climat est hébergée à l'École de génie chimique et environnemental de l'Université technique de Crète. Elle est dirigée par le Dr Apostolos Voulgarakis, qui utilise la modélisation des incendies et du

système terrestre, les observations satellitaires et l'apprentissage automatique (*Machine Learning*) pour éclairer les stratégies de prévention et de préparation. Le Dr Voulgarakis entend :

- › poursuivre les recherches de pointe sur le lien entre les feux de forêt et le climat ;
- › faire avancer de façon significative la connaissance et la compréhension des effets des incendies sur l'avenir du climat.

En 2021, le Fonds a également renforcé son soutien en faveur du climat et de la résilience de la nature. Le changement climatique et le développement des infrastructures contribuent clairement à la dégradation des écosystèmes côtiers, dont les mangroves et les récifs coralliens⁽²⁾. Dans ce contexte, le Fonds a organisé un webinar sur la résilience côtière et le rôle des solutions fondées sur la nature⁽³⁾. Y ont participé des experts universitaires, gouvernementaux et industriels de renom pour aborder :

- › les enjeux du risque côtier ;
- › les possibilités d'accélérer les investissements en faveur des solutions fondées sur la nature.

La même année, le Fonds a par ailleurs distingué quatre éminents chercheurs en climatologie, récipiendaires du Prix AXA pour la Science du Climat⁽⁴⁾. Leurs travaux ont permis d'améliorer notre compréhension du changement climatique et des stratégies d'adaptation associées. Les quatre lauréats œuvrent respectivement à :

- › faire progresser nos connaissances sur le changement climatique ;
- › mieux prévoir l'occurrence et l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les canicules et les tempêtes ;
- › décrire et atténuer les effets du changement climatique sur les inégalités ;
- › promouvoir des sociétés plus résilientes, plus justes et mieux préparées face aux évolutions mondiales à venir.

250 M€

Engagement du Fonds AXA
pour la Recherche en faveur de
la recherche scientifique

 La liste complète des projets soutenus par le Fonds AXA pour la Recherche est disponible sur www.axa-research.org

Encadré contextuel



Communauté – interventions conçues pour régénérer la forêt tropicale et prévenir les maladies

Partenaire du Fonds AXA pour la Recherche, le Geneva Health Forum (GHF – Forum de Genève sur la santé) réunit tous les acteurs concernés par les grands enjeux mondiaux dans le domaine de la santé.

Lors de la 9^e édition du Forum en mai 2022, sur le thème « Pandémie de Covid-19 et urgence environnementale : réinventer la santé globale à l'heure des changements mondiaux », le GHF et le Fonds AXA pour la Recherche ont révélé le lauréat du prix conjoint du **Grand Jet d'Or de Genève**.

Au terme d'un processus de sélection rigoureux, le prix a été décerné au

groupe de recherche : « **Healthy Forests, Healthy People : Health In Harmony, Harvard T. H. Chan School of Public Health, Zoo New England and Partners** », dirigé par le Dr Sakib Burza, directeur médical de l'ONG Health In Harmony et professeur agrégé honoraire de maladies tropicales et infectieuses à la *London School of Hygiene & Tropical Medicine*.

Cette équipe de recherche multidisciplinaire et dynamique rassemble des membres :

- › de l'ONG internationale de santé planétaire *Health In Harmony* (HIH) ;

- › de la *Harvard TH Chan School of Public Health* ;
- › du *Zoo New England* ;
- › du *Madagascar Health and Environmental Research* (MAHERY).

Ce programme de recherche planifié sur 10 ans ciblera les interventions conçues par la communauté pour régénérer la forêt tropicale et prévenir les maladies à Madagascar. Il évaluera leur impact sur l'intégrité des forêts, la biodiversité, la santé de la faune et la santé humaine.

(1) Il s'agit d'un aspect particulièrement menaçant pour l'équilibre du « système Terre ».

(2) Augmentation de l'exposition des populations côtières à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations, à l'érosion et plus encore.

(3) <https://www.axa-research.org/fr/events/construire-la-resilience-cotiere-avec-des-defenses-naturelles>

(4) <https://www.axa-research.org/fr/news/le-fonds-axa-pour-la-recherche-annonce-les-quatre-laureats-d-un-prix-axa-pour-leurs-contributions-a-la-science-du-climat>

(5) <https://www.axa-research.org/fr/news/axa-geneva-health-forum-grand-jet-dor-de-geneve>

6.4 Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC)

Rapport indépendant d'assurance modérée sur les Informations sélectionnées présentées dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 d'AXA

Au Conseil d'Administration d'AXA SA,

à votre demande, en notre qualité de commissaire aux comptes d'AXA SA (la « Société » ou « AXA »), nous avons réalisé une mission d'assurance modérée. Cette mission a porté sur les indicateurs de développement durable suivants pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- › Potentiel de réchauffement global des titres d'entreprise (actions et dettes) (section 4.2 Indicateurs climatiques – sous-sections méthodologie du « Potentiel de réchauffement » appliquée aux fonds propres et à la dette des entreprises et « Potentiel de réchauffement » : résultats 2021 des fonds propres et de la dette des entreprises) ;
- › *Climate Value at Risk* pour les titres d'entreprise (section 4.2 Indicateurs climatiques – sous-section « Risque : *Climate Value at Risk* (CvaR) ») ;
- › Empreinte carbone des titres d'entreprise et de la dette souveraine (section 4.2 Indicateurs climatiques – sous-section « Empreinte carbone – nouvelles approches ») ;
- › Montant des obligations vertes (section 4.3 Investissements verts – sous-section « Zoom sur les obligations vertes ») ;
- › Empreinte carbone des opérations du groupe (section 4.5 Gestion de l'empreinte environnementale directe) ;
- › Informations qualitatives relatives au pilote sur l'empreinte biodiversité des activités du Groupe (section 4.4 Indicateurs de biodiversité – sous-section « Impacts des activités propres d'AXA sur la biodiversité ») ;

les « Informations sélectionnées » figurant dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 de la Société à la section indiquée.

Notre assurance ne couvre pas les informations relatives à des périodes antérieures ou à toute autre information incluse dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 (liée ou non aux Informations sélectionnées), y compris les éventuels images, fichiers audio ou vidéos intégrés.

Notre conclusion d'assurance modérée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre telles que décrites dans la section « Nature et étendue des travaux » et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre le fait que les Informations sélectionnées, prises dans leur ensemble, sont conformes aux dispositions prévues par les Critères (voir ci-dessous « Préparations des Informations sélectionnées »). Pour rappel, les Informations sélectionnées portent sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, présenté dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 de la Société, au 24 juin 2022.

Nous n'exprimons pas de conclusion d'assurance sur les informations relatives aux périodes antérieures non couvertes par le Rapport Climat et Biodiversité 2022. Les autres informations communiquées sur les projets individuels sont en dehors du champ de notre examen et de la portée de notre assurance.

Préparation des Informations sélectionnées

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes à ce jour utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions des différents gaz.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux référentiels suivants :

- › MSCI *Climate Value-at-Risk and Warming Potential: Model Update Notes*, 2021;
- › MSCI - *Carbon-Delta Methodology*, janvier 2020 et *Scope 3 Carbon Emissions Estimation Methodology*, juillet 2020;
- › S&P Global - *Trucost Data Methodology Guide – Corporate Environmental Performance*, juillet 2019;
- › *Guide to Green Bonds on the Terminal - Understanding the Bloomberg Green Bond Universe*, juin 2021;
- › *Environmental Reporting Protocol*, 2021;

les « Critères » retenus par AXA pour préparer les Informations sélectionnées, dont les éléments significatifs sont communiqués dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 et disponibles sur demande au siège de la Société.

Responsabilités d'AXA

Les dirigeants d'AXA doivent :

- › sélectionner ou établir les Critères appropriés pour la préparation des Informations sélectionnées ;
- › préparer les Informations sélectionnées conformément aux Critères ;
- › concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations sélectionnées ne comportant pas d'anomalie significative que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Nos responsabilités

Il nous appartient de :

- › planifier et réaliser les procédures nécessaires à la formulation d'un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée que les Informations sélectionnées ne comportant pas d'anomalie significative que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- › la rédaction d'une conclusion indépendante sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus ; et
- › la présentation de notre conclusion aux administrateurs de la Société.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de la norme internationale d'audit ISAE 3000 Révisée), « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques », publiée par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce, du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et aux règles internationales du « *Code of Ethics for Professional Accountant* » incluant les normes internationales d'indépendance), édicté par l'*International Ethics Standards Board for Accountants* (Code IESBA). Par ailleurs, Notre cabinet applique la norme internationale de contrôle qualité ISQC 1. Nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine

professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons fait appel à une équipe indépendante et pluridisciplinaire dans la réalisation de nos travaux comprenant des professionnels de l'assurance, des ingénieurs et des spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée, nous avons réalisé notamment des entretiens auprès des personnes en charge.

Elles ont inclus des enquêtes, l'observation des processus mis en œuvre, l'inspection de documents, des procédures analytiques et l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification, des politiques de reporting et la confirmation ou la réconciliation avec les enregistrements sous-jacents.

Compte tenu du contexte de la mission, nous avons :

- mené des entretiens auprès des personnes en charge de l'élaboration des Informations Sélectionnées ;
- apprécié le caractère approprié des Critères définis par la Société pour la production des Informations Sélectionnées ;

- apprécié le processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôles des Informations Sélectionnées visant à assurer l'exactitude et la cohérence de ces données avec les Critères ;
- vérifié, sur la base d'un échantillon représentatif, que les données et les calculs servant à établir les Informations Sélectionnées sont exacts ;
- apprécié si les méthodes utilisées par la Société pour établir les estimations d'émissions sont appropriées et si elles ont été correctement appliquées ; et
- apprécié la cohérence d'ensemble de la présentation des Informations Sélectionnées dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022.

Le prestataire externe MSCI calcule les informations sur le potentiel de réchauffement climatique et la *Climate Value at Risk*. Pour ces informations, nos procédures ont exclu l'examen des bases de données, le calcul et les systèmes d'information de MSCI, et les procédures de gestion de la qualité. Pour les informations relatives à l'empreinte carbone et aux obligations vertes, nos travaux ont exclu la revue de l'élaboration des bases de données S&P Trucost et Bloomberg.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont de nature et de durée différentes de celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu ici est sensiblement inférieur à celui qui aurait été obtenu à l'issue d'une mission d'assurance raisonnable.

Neuilly-sur-Seine, France
29 juin 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon
Associée

Sylvain Lambert
Associé, Développement durable

6.5 Avis de non-responsabilité

Avertissement concernant les déclarations prospectives et les informations légales importantes

Le présent Rapport Climat et Biodiversité peut comprendre des déclarations concernant des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, et d'autres déclarations prospectives relatives aux activités futures, à la situation financière, aux résultats des opérations, à la performance et à la stratégie du Groupe AXA en lien avec les objectifs climatiques et d'autres objectifs énoncés dans le rapport. Les déclarations prospectives ne portent pas sur des faits historiques et peuvent contenir les termes « peut », « sera », « devrait », « continue », « vise », « estime », « prévoit », « croit », « a l'intention de », « attend », « planifie », « recherche » ou « anticipe », ou des mots de sens similaire. Elles reposent sur les vues et hypothèses actuelles de la Direction et impliquent par nature des risques et des incertitudes connus et inconnus. Il convient donc de ne pas leur accorder exagérément confiance. La réalisation des objectifs liés au climat et d'autres objectifs définis dans le présent rapport peut en particulier nettement différer de celle que présentent ou prévoient les déclarations prospectives. Un grand nombre des facteurs influant sur la réalisation de nos objectifs climatiques risquent par ailleurs de survenir de manière plus probable ou plus marquée à la suite d'événements catastrophiques, tels que des événements météorologiques ou d'une autre nature, dont des pandémies. Veuillez vous référer à la Partie 5 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « Document d'Enregistrement Universel 2021 »), disponible sur le site Internet d'AXA (www.axa.com) pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter l'activité ou les résultats d'AXA, notamment en ce qui concerne la crise Covid-19. AXA n'a pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives, que ce soit pour prendre en compte de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sauf dans les cas requis par les lois et réglementations en vigueur.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité et les informations qu'il contient ont été préparés à partir des données mises à la disposition du Groupe AXA à la date du présent Rapport Climat et Biodiversité. Sauf mention contraire, le Rapport Climat et Biodiversité et les informations qu'il contient sont valables uniquement à cette date.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité cite des mesures non financières, telles que les notes ESG, les indicateurs clés de performance, les scores de controverse, les mesures et indicateurs de référence liés au climat ou au développement durable, ainsi que d'autres données non financières, qui sont soumises à des incertitudes en raison des limites inhérentes aux méthodes utilisées pour les déterminer. Les mesures non financières utilisées dans le rapport n'ont généralement pas de signification normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures portant la même appellation dans d'autres entreprises. Le Groupe AXA se réserve en outre le droit de modifier, d'ajuster ou de retraiter les données présentées dans le rapport, en cas de besoin, sans préavis et sans explication. Les données présentées ou incluses dans le rapport peuvent également être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans des publications ultérieures du Groupe AXA en fonction notamment de la disponibilité, de la sincérité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou des changements dans des conditions prévues, tels que des changements dans les lois et réglementations en vigueur.

Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les mesures et les données non financières peuvent impliquer des processus de modélisation et de recherche complexes.

L'utilisation de différentes techniques de mesure peut également donner lieu à des mesures nettement différentes, et la précision de ces techniques peut varier. La détermination et l'utilisation de mesures et de données non financières, en particulier lors de la prise en compte des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de développement durable dans le processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée des données pertinentes. Elles ne sont pas encore systématiquement communiquées par les émetteurs ou, lorsqu'elles le sont ou qu'elles sont collectées auprès de tiers, elles peuvent être erronées, incomplètes ou suivre des méthodologies de reporting différentes. La plupart des informations utilisées pour déterminer les mesures ou facteurs non financiers reposent sur

des données historiques, qui peuvent être incomplètes ou inexactes ou ne pas refléter pleinement les performances non financières ou les risques futurs des investissements associés.

Bien qu'un processus de sélection rigoureux soit appliqué aux fournisseurs de données pour obtenir des niveaux de supervision appropriés, le processus ESG et d'autres, y compris l'outil de notation ESG défini par AXA, peuvent ne pas nécessairement prendre en compte tous les risques non financiers. L'évaluation par AXA de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de développement durable peut donc être inexacte, ou des événements imprévus en matière de durabilité peuvent affecter la performance du portefeuille d'investissement. Bien que les méthodes de notation non financière appliquées par AXA soient mises à jour régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la disponibilité des données ou des méthodes utilisées par les émetteurs pour publier les informations non financières, rien ne garantit qu'elles permettent ou permettront de tenir compte de tous les facteurs non financiers.

Le présent rapport peut inclure ou citer des informations obtenues auprès de diverses sources extérieures, ou établies à partir de celles-ci, tels que, mais pas exclusivement, des indicateurs de référence et des indices fournis par des tiers. Il est possible qu'AXA ne les ait pas revues. Leur inclusion ou leur citation dans le rapport ne signifie en aucun cas qu'elles sont approuvées ou validées par AXA. Il se peut également que les informations fournies par des tiers n'aient pas été vérifiées de manière indépendante. Par conséquent, AXA ne garantit pas l'équité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, ne procède à aucune déclaration ou garantie ou à aucun engagement, explicite ou implicite, quant à l'équité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et n'accepte aucune responsabilité à cet égard. AXA ne sera en aucun cas tenu de mettre à jour ou de réviser ces informations.

Conformément aux lois et réglementations en vigueur, le Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA comprend notamment (i) tous les éléments du Rapport Financier Annuel visés à l'article L. 451-1-2(I) du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, (ii) toutes les informations devant figurer dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle d'AXA du 28 avril 2022 établi en application des articles L. 225-100 et suivants et L. 22-10-35 et suivants du Code de commerce, et (iii) l'ensemble des éléments devant figurer dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise établi en application des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité ne fait pas partie du Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA et n'a pas pour objet de traiter ou de fournir des informations à ce sujet. Aucune référence au Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA dans le présent rapport ne doit être interprétée comme remplissant l'une des obligations susvisées concernant (i) le Rapport Financier Annuel, (ii) le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle d'AXA ou (iii) le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Afin de lever toute ambiguïté, toute référence dans le présent Rapport Climat et Biodiversité à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 doit s'entendre uniquement comme une référence au paragraphe VI de celle-ci et aux mesures d'exécution y afférentes.

Lorsqu'il est fait référence à un site Internet dans le présent rapport, le contenu de ce site ne fait pas partie du rapport.

Le présent rapport n'a pas pour objectif de se conformer aux exigences de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019, du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur la mise en place d'un cadre pour faciliter l'investissement durable, et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») ou le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations liées au développement durable dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), y compris leurs règlements délégués respectifs, ou aux recommandations de publication d'informations volontaires de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

Crédits photos : AXA - Changement climatique Nations Unies (haut de page 9) - Shutterstock - Climate Visuals -
Unsplash - Stocknap - Flaticon - Freepik

Élaboration et coordination du rapport : AXA Group Sustainability - Céline Soubranne, Roslyn Stein, Marika Rueter, Estelle Zhang

